

MOBILISER. ACCOMPAGNER. PARTICIPER.

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029



Mot du Premier ministre

Plus de vingt ans après l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous pouvons collectivement être fiers de constater que les gestes posés en matière de soutien aux personnes et aux familles, d'action communautaire, de prévention de la santé et de réussite éducative nous ont permis de faire du Québec l'une des sociétés les plus justes au monde.

Depuis 2018, notre gouvernement s'est fixé l'objectif de remettre toujours plus d'argent dans le portefeuille des Québécois, en priorité les plus démunis et la classe moyenne. Nous avons instauré le crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés, qui atteint maintenant jusqu'à 2 000 \$ par année pour les aînés à faible revenu. Nous avons plafonné la hausse des tarifs gouvernementaux, dont les factures d'électricité, à 3 %, soit en-dessous de l'inflation. Nous avons baissé les deux premiers paliers d'imposition en 2023, afin de remettre jusqu'à 814 \$ par personne et 1 627 \$ pour un couple. Nous avons bonifié le programme d'assurance-logement et indexé à la hausse le régime fiscal et les programmes d'assistance sociale de 6,44 % en 2023. Grâce à toutes ces mesures, le Québec s'est imposé comme le champion à l'échelle de tous les pays du G7 pour la hausse du pouvoir d'achat depuis 2019*.

Notre gouvernement s'engage à continuer d'en faire plus pour les personnes vulnérables. À travers le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029, le gouvernement du Québec mettra de l'avant 71 actions intégrées pour mieux accompagner les personnes et les familles dans le besoin vers une plus grande participation économique et sociale.

Avec la hausse du coût de la vie, notre gouvernement a apporté de l'aide d'urgence pour répondre aux besoins de base, dont près de 150 M\$ pour la sécurité alimentaire depuis 2022. Nous allons maintenant renforcer la structure de notre action et miser sur des solutions pérennes en plus d'offrir une réponse gouvernementale plus adaptée aux besoins de base des personnes.

Évidemment, ce plan ne serait pas complet sans l'engagement des personnes en situation de vulnérabilité, des acteurs de la société civile et des organismes communautaires, alors nous déploierons des efforts pour leur permettre de réaliser des projets locaux et régionaux axés sur la réalité de leurs milieux.

Je suis convaincu qu'en unissant nos forces, nous parviendrons à faire du Québec une nation plus prospère et plus fraternelle, qui prend soin de son monde.

M. François Legault
Premier ministre du Québec

*<https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/evolution-du-pouvoir-dachat-des-menages-quebecois-que-disent-les-chiffres-et-les-comparaisons/>



Mot de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Au cours des dernières décennies, le Québec a fait d'importants progrès en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Son taux d'assistance sociale est passé de près de 12 % au milieu des années 1990 à près de 5 % en 2024. De plus, par rapport au reste du Canada, le Québec est l'endroit où le taux de faible revenu est le plus bas. À l'international, le Québec maintient par ailleurs une position enviable en ce qui concerne ce taux, se situant à égalité avec la Suède et devant l'Allemagne et l'Italie.

Encouragé par ses progrès et son positionnement, le Québec poursuit son travail en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Alors que des personnes éprouvent des difficultés à combler leurs besoins de base et que d'autres font face à des enjeux en matière d'intégration socioprofessionnelle, nous reconnaissons l'ampleur des défis importants que nous sommes appelés à relever. Dans une société riche comme la nôtre, où la solidarité est au cœur de notre identité, nous devons continuer notre marche vers l'élimination de la pauvreté.

Mobiliser. Accompagner. Participer. Voilà l'esprit du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. Nous y proposons une série d'actions qui misent sur la capacité de chaque personne concernée d'agir pour transformer sa situation et celle de ses proches tout en étant soutenue par sa collectivité.

Plus spécifiquement, nous avons comme objectif d'accompagner plus de 50 000 prestataires des programmes d'assistance sociale dans une démarche vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale. Pour aider ces personnes, souvent aux prises avec des difficultés particulières, dans la résolution de problèmes entravant leur employabilité, nous leur offrirons un soutien accru et un accès amélioré aux services gouvernementaux.

Dans le même ordre d'idées, il s'avérera nécessaire de revoir et de moderniser le régime d'assistance sociale, qui n'a pas été actualisé depuis plus de vingt ans. Nous nous engageons à accompagner plus adéquatement les personnes prestataires de ces programmes, et le régime doit s'ajuster aux changements importants qu'a connus la société québécoise au cours de cette période.

Nous prenons également l'engagement d'augmenter de 30 % le nombre de projets en matière de sécurité alimentaire soutenus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en particulier ceux ayant un caractère structurant et favorisant des solutions pérennes. Nous renforcerons aussi la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité afin que les projets qui en émanent soient encore plus axés sur leurs réalités.

Au total, ce sont 71 actions, portées par 21 ministères et organismes gouvernementaux qui nous permettront d'agir sur plusieurs fronts, car la pauvreté et l'exclusion sociale sont des enjeux aux multiples facettes.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, j'ai eu le privilège de rencontrer, partout au Québec, des centaines de personnes engagées, dévouées et compétentes. Je crois qu'en restant à l'écoute des groupes et des individus consultés, nous avons réussi à faire de ce plan un outil qui répond aux besoins ciblés, mais qui permet de s'adapter à l'évolution du contexte social et économique.

Afin d'améliorer en continu l'expertise du Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, nous travaillerons avec nos partenaires du milieu de l'éducation et soutiendrons la recherche et le développement. De ce fait, nous pourrions actualiser nos actions et optimiser leurs retombées. C'est le caractère évolutif du Plan qui nous permettra d'intervenir après son lancement.

Je suis persuadée qu'en mobilisant nos efforts vers l'atteinte d'objectifs communs, nous vivrons dans une société où personne ne sera laissé derrière.

M^{me} Chantal Rouleau
Ministre responsable de la Solidarité sociale
et de l'Action communautaire

Coordination

Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent document peut être consulté sous la rubrique Publications du site Quebec.ca

Dépôt légal – Juin 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-97884-8 (version électronique)

© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

Mot du Premier ministre.....	I
Mot de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire	III
Liste des sigles et des acronymes	6
Listes des encadrés, des tableaux et des graphiques.....	8
Vers une société plus juste.....	9
PARTIE 1 INTRODUCTION	10
Une position enviable.....	12
Facteurs de vulnérabilité touchant les personnes en situation de pauvreté	15
Un plan d'action coordonnant une action collective cohérente et structurante	17
PARTIE 2 UNE DÉMARCHE BASÉE SUR UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET DES RÉSULTATS POSITIFS DE CERTAINES MESURES	19
Une consultation publique élargie aux résultats porteurs.....	20
Un bref retour sur certaines mesures du dernier plan d'action	22
La prise en compte des recommandations de différentes commissions d'enquête dans l'élaboration du Plan.....	23
PARTIE 3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D'INTERVENTION	24
Axe 1 Accompagner les personnes et les familles pour une plus grande participation économique et sociale	27
Orientation 1.1 Améliorer l'accès à l'emploi et l'intégration au marché du travail	28
1.1.1 - Favoriser l'intégration en emploi de certains groupes de personnes plus éloignées du marché du travail.....	28
1.1.2 - Mieux soutenir les démarches vers l'emploi des prestataires de l'assistance sociale	29
1.1.2.1 Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale	29
1.1.2.2 Encourager les prestataires de l'assistance sociale qui souhaitent terminer leurs études secondaires	29
1.1.2.3 Offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi	30

Orientation 1.2 Mieux accompagner les familles et les personnes en situation de pauvreté 30

1.2.1 - Offrir des services d'accompagnement pour permettre aux prestataires de l'assistance sociale de stabiliser les différentes sphères de leur vie, de faire face aux différents obstacles qui se présentent et de se rendre disponibles pour l'emploi	30
1.2.1.1 Prévoir un accompagnement personnalisé pour les prestataires de l'assistance sociale.....	30
1.2.1.2 Assurer la continuité des services pour mieux répondre aux besoins des personnes	31
1.2.1.3 Doter le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses partenaires d'outils et de leviers qui permettent d'améliorer l'accompagnement des prestataires	31
1.2.1.4 Bonifier les programmes d'aide et d'accompagnement social	32
1.2.2 - Faire évoluer les paramètres du régime d'assistance sociale qui limitent la participation sociale de certains prestataires.....	32
1.2.2.1 Prévoir le versement individuel des prestations d'assistance sociale	32
1.2.2.2 Abolir la comptabilisation de la contribution parentale pour les prestataires du Programme d'aide sociale qui n'habitent pas chez leurs parents.....	33
1.2.2.3 Rehausser le seuil du premier test d'avoirs liquides lié au Programme d'aide sociale	33
1.2.3 - Intervenir pour limiter le surendettement des prestataires de l'assistance sociale	33
1.2.3.1 Réduire le délai de prescription pour l'établissement d'une dette en cas de fausse déclaration	33
1.2.3.2 Revoir la définition de fausse déclaration	34
1.2.3.3 Accorder une réduction de dette aux prestataires qui obtiennent un diplôme ou qui intègrent le marché du travail.....	34
1.2.4 - Mieux accompagner les personnes et les familles plus vulnérables	34
1.2.4.1 Augmenter l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration, leur inclusion sociale et leur pleine participation à la société.....	34
1.2.4.2 Soutenir les personnes intervenantes dans l'adoption d'une posture d'accompagnement afin de mieux répondre aux besoins et à la réalité des familles en contexte de pauvreté	35
1.2.4.3 Rendre admissibles aux programmes d'assistance sociale les personnes en situation de vulnérabilité qui ne remplissent pas certaines conditions générales d'admissibilité	35

Orientation 1.3 Améliorer l'accès aux services pour les familles et les personnes en situation de pauvreté ... 36

1.3.1 - Faciliter l'accès aux services gouvernementaux	36
1.3.1.1 Améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les personnes en situation d'itinérance	36
1.3.1.2 Assouplir l'obligation d'exercer certains recours avant de bénéficier d'un programme d'assistance sociale	36
1.3.1.3 Réduire les délais d'obtention de l'aide financière de dernier recours pour les personnes sortant de détention	37
1.3.1.4 Bonifier l'offre à l'égard des cliniques mobiles d'impôt	37
1.3.1.5 Poursuivre la mise en place et la promotion de la carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées	37
1.3.1.6 Améliorer l'accès à la nature et permettre à chacun de bénéficier pleinement des avantages de la pratique d'activités physiques et de plein air.....	38

1.3.2 - Faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux	38
1.3.2.1 Favoriser l'équité d'accès aux services de santé et aux services sociaux et soutenir les personnes intervenantes pour réduire les inégalités sociales de santé	38
1.3.2.2 Intégration d'un volet itinérance dans le Comité provincial sur les interventions policières	39
1.3.3 - Améliorer les compétences et faciliter l'accès à l'information	39
1.3.3.1 Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté	39
1.3.3.2 Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables	39
1.3.3.3 Mener une campagne d'information et de promotion des mesures fiscales destinées aux personnes handicapées et à leur famille	40
1.3.3.4 Bonifier l'appui aux organismes qui aident à remplir des déclarations de revenus relativement aux conférences, à l'accompagnement et aux formations	40
1.3.3.5 Atténuer la fracture numérique et ses effets sur l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes en situation de pauvreté	41

Axe 2 Agir pour un meilleur accès aux aliments et offrir une réponse gouvernementale adaptée aux besoins de base 43

Orientation 2.1 Favoriser l'accès aux aliments et déployer des solutions durables pour améliorer la sécurité alimentaire	44
2.1.1 - Trouver des solutions durables pour améliorer la sécurité alimentaire	45
2.1.1.1 Instaurer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire	45
2.1.1.2 Soutenir les jardins de solidarité	45
2.1.1.3 Accompagner des organismes communautaires et leurs partenaires dans le développement d'une agriculture urbaine qui contribue à la sécurité alimentaire	46
2.1.1.4 Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire	46
2.1.1.5 Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de sécurité alimentaire	47
2.1.2 - Mieux soutenir le réseau des Banques alimentaires du Québec	48
2.1.2.1 Appuyer financièrement Banques alimentaires du Québec	48
2.1.2.2 Améliorer l'approvisionnement en aide alimentaire	48
2.1.2.3 Améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des banques alimentaires du Québec	49
2.1.2.4 Développer une solution visant à mettre en valeur la viande de gros gibiers victimes de braconnage, à prévenir le gaspillage alimentaire et à contribuer à l'approvisionnement du réseau des banques alimentaires du Québec	49
2.1.3 - Mieux soutenir les organismes œuvrant en sécurité alimentaire	49
2.1.3.1 Soutenir le Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous	49
2.1.3.2 Bonifier le suivi offert par la Fondation Olo	50
2.1.3.3 Soutenir La Tablée des Chefs dans la valorisation des surplus alimentaires et dans l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes	50
2.1.3.4 Appuyer des projets visant à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	51

Orientation 2.2 Offrir une réponse adaptée aux besoins de base	51
2.2.1 - Améliorer l'offre de logement social	51
2.2.1.1 Intervenir en matière de logement social	51
2.2.1.2 Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès et le maintien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des logements sains, sécuritaires et abordables	52
2.2.1.3 Exclure les subventions au logement provenant d'organismes communautaires ou de bienfaisance du calcul de la prestation d'assistance sociale	52
2.2.2 - Mieux soutenir les personnes en contexte de vulnérabilité	53
2.2.2.1 Revoir la notion de contrainte à l'emploi	53
2.2.2.2 Assouplir la notion de vie maritale pour considérer les situations de proche aidance au régime d'assistance sociale	53
2.2.2.3 Soutenir les aînés en situation d'invalidité	54
2.2.2.4 Réaliser des activités de sensibilisation et d'information concernant la précarité menstruelle, particulièrement auprès des filles et des femmes vulnérables ou issues de milieux défavorisés	54
2.2.2.5 Accroître les connaissances sur les effets des fiducies volontaires dans la réduction des méfaits des dépendances	54
2.2.3 - Améliorer la mobilité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	55
2.2.3.1 Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite	55
2.2.3.2 Offrir un soutien à la mobilité communautaire.....	55

Axe 3 Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions structurantes et cohérentes 57

Orientation 3.1 Soutenir les initiatives locales et régionales	58
3.1.1 - Appuyer les partenaires locaux et régionaux	58
3.1.1.1 Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité.....	58
3.1.1.2 Soutenir des initiatives communautaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la nation inuit	59
3.1.1.3 Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables.....	60
3.1.1.4 Mettre en œuvre la Déclaration de réciprocité avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	60
3.1.2 - Encourager des initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	61
3.1.2.1 Offrir du soutien au développement social et à l'équité en santé dans les territoires défavorisés	61
3.1.2.2 Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de pauvreté.....	61
3.1.3 - Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	61
3.1.3.1 Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale	61
3.1.3.2 Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle	62
3.1.3.3 Bonifier la mise en œuvre de la Semaine de la solidarité.....	62
3.1.3.4 Proposer un webinaire au personnel scolaire et policier en milieu scolaire afin de mieux sensibiliser les jeunes face à la délinquance	63

Orientation 3.2 Soutenir la recherche et développer des connaissances	63
3.2.1 - Éclairer la prise de décision par la mise en œuvre d'un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale	63
3.2.1.1 Développer un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale	63
3.2.1.2 Mieux comprendre les trajectoires vers, dans et hors de la pauvreté, la persistance du faible revenu et les facteurs qui influencent la participation des personnes en situation de pauvreté aux mesures actives d'emploi.....	64
3.2.2 - Favoriser la participation des prestataires de l'assistance sociale aux projets de recherche	64
3.2.3 - Mieux comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé	65
3.2.4 - Réaliser des analyses sur les réalités et les enjeux des familles et des personnes vivant en contexte de précarité socioéconomique à partir des données d'enquêtes populationnelles menées au Québec.....	65
3.2.5 - Réaliser un projet de recherche sur la clientèle vulnérable qui ne produit pas de déclarations de revenus.....	66
Orientation 3.3 Développer une approche évolutive et évaluer le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029	66
3.3.1 - Introduire une démarche évolutive durant la période 2024-2029	66
3.3.2 - Évaluer le plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029	67
 PARTIE 4 LE QUATRIÈME PLAN, UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE	 68
Développement de cibles et suivi des indicateurs pour chacune des actions du Plan	69
Faire mieux et aller plus loin dans la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale	69
Conclusion.....	71
ANNEXE 1 – Cadre financier	72
ANNEXE 2 – Tableau synoptique.....	79
ANNEXE 3 – Un portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec	82
L'exclusion sociale	83
Alimentation et insécurité alimentaire	85
Logement	86
Santé	86
Travail et emploi	86
Éducation	86
Réseaux (personnels et institutionnels)	86
L'évolution du faible revenu, de 2010 à 2022	87
ANNEXE 4 – Mesures liées à la sécurité alimentaire pour la période 2024-2029	88
Bibliographie	89

Liste des sigles et des acronymes

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AQLPH	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
BAQ	Banques alimentaires du Québec
CAL	Carte accompagnement loisir
CCIMSA	Comité de coordination interministérielle en matière de sécurité alimentaire
CCLPES	Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
DRSP	Direction régionale de santé publique
DSS	Déterminants sociaux de la santé
EQDEM	Enquête québécoise sur les enfants à la maternelle
FQIS	Fonds québécois d'initiatives sociales
IDMS	Indice de défavorisation matérielle et sociale
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ISS	Inégalités sociales de santé
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFA	Ministère de la Famille
MFQ	Ministère des Finances
MFR	Mesure de faible revenu
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice
MPC	Mesure du panier de consommation
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
MTRAV	Ministère du Travail

OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAGAC	Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale
PASI	Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PSLQ	Programme de supplément au loyer du Québec
PSTA	Programme de subvention au transport adapté
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RQ	Revenu Québec
SAIPB	Service d'aide en impôt - Programme de bénévoles
SCF	Secrétariat à la condition féminine
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
SGEE	Services de garde éducatifs à l'enfance
SRPNI	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
SSISSQ	Système de surveillance des inégalités sociales de santé du Québec

Listes des encadrés, des tableaux et des graphiques

Encadré 1 -	Définitions de la pauvreté et de l'exclusion sociale	11
Encadré 2 -	Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	11
Encadré 3 -	Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2022-2027	12
Encadré 4 -	La mesure du panier de consommation (MPC)	12
Encadré 5 -	La mesure du faible revenu (MFR)	13
Encadré 6 -	Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	21
Encadré 7 -	Investissements structurants afin d'améliorer l'accès aux études supérieures.....	29
Encadré 8 -	Investissements en cours en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale	32
Encadré 9 -	Les banques régionales et des unités mobiles d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés	37
Encadré 10 -	L'évolution du soutien aux organismes dans le Service d'aide à l'impôt – Programme des bénévoles	40
Encadré 11 -	Sept jardins de solidarité en action.....	45
Encadré 12 -	Laboratoire du Palais des congrès de Montréal	46
Encadré 13 -	L'insécurité alimentaire au Québec	47
Encadré 14 -	Investissements dans la sécurité alimentaire depuis 2022	47
Encadré 15 -	Le programme de don de lait aux banques alimentaires du Québec	48
Encadré 16 -	Action déjà existante du ministère de l'Éducation pour soutenir une réponse aux besoins alimentaires de tous les élèves du Québec	50
Encadré 17 -	Les popotes roulantes du Québec	50
Encadré 18 -	L'amélioration de l'accès au logement	52
Encadré 19 -	Actions gouvernementales qui soutiennent le revenu	53
Encadré 20 -	Résultats des Alliances pour la solidarité	59
Encadré 21 -	L'Alliance pour la solidarité à Montréal.....	59
Encadré 22 -	Les Actions concertées sur la pauvreté et l'exclusion sociale du Fonds de recherche du Québec – Société et culture	62
Encadré 23 -	Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale	64
Tableau 1 -	Taux d'insécurité alimentaire global pour l'ensemble des personnes, selon la province et la moyenne canadienne, 2022	13
Tableau 2 -	Résultats de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	20
Graphique 1 -	Taux de faible revenu selon la MPC (base 2018), Canada et provinces, 2022.....	13
Graphique 2 -	Taux de faible revenu (MFR 60 %) de l'ensemble de la population, pour certains pays européens et le Québec, 2021.....	14
Graphique 3 -	Évolution des adultes prestataires des programmes d'assistance sociale (excluant les demandeurs d'asile) – Mois de mars 2002 à mars 2024	15
Graphique 4 -	Évolution des adultes demandeurs d'asile prestataires des programmes d'assistance sociale – Mois de mars 2002 à mars 2024	16
Graphique 5 -	Répartition des personnes de 15 ans et plus en situation de faible revenu selon la MPC (base 2018) pour 2022, au Québec, selon le sexe et la situation familiale	82
Graphique 6 -	Taux de faible revenu selon la MPC (base 2018) des groupes de la population pour 2022.....	83
Graphique 7 -	Taux de faible revenu selon la MPC (base 2008 et base 2018) pour 2010-2022 pour le Québec et le Canada	87

Vers une société plus juste

Le contexte inflationniste des dernières années, dans la foulée de la pandémie, a entraîné une augmentation importante du coût de la vie qui se reflète directement dans les dépenses des ménages québécois. La hausse du prix des aliments, des loyers et des autres biens essentiels se fait particulièrement sentir auprès des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Parallèlement, des réalités sociales, comme l'itinérance ou les troubles de santé mentale, s'ajoutent aux défis que doivent relever certaines de ces personnes vulnérables. Plus globalement, des phénomènes sociétaux, comme le vieillissement de la population québécoise, les changements climatiques et la transformation numérique, se répercutent de façon particulière sur leur quotidien.

Ces éléments de contexte fragilisent davantage une frange plus vulnérable de la population. Ils contribuent à augmenter les obstacles auxquels ces personnes sont confrontées. Pour certains, ils les éloignent du marché du travail et se transforment graduellement en facteurs d'isolement et d'exclusion sociale. Ultimement, ils accentuent le risque de désaffiliation.

Le Québec peut toutefois compter sur un contexte socioéconomique solide et profiter d'une occasion favorable au regard de l'emploi, ce qui constitue un levier fondamental dans la lutte contre la pauvreté. Le faible taux de chômage et les besoins importants en matière de main-d'œuvre favorisent l'accès au marché du travail et l'amélioration des conditions de maintien en emploi.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une responsabilité collective. L'amélioration des conditions de vie dépend principalement de l'engagement actif des personnes concernées, ainsi que de celui du gouvernement et de ses partenaires publics, privés et communautaires. En ce sens, plusieurs stratégies et plans d'action gouvernementaux visent à intervenir sur des facteurs ayant une incidence sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cependant, il importe d'intensifier les interventions au regard des objectifs suivants :

- Bonifier l'accompagnement des personnes.
- Soutenir la réponse aux besoins de base des personnes, notamment les besoins alimentaires.
- Favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs, incluant les personnes concernées.

Soucieux de pouvoir agir avec agilité face à l'évolution rapide des facteurs influençant la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement se donne les conditions nécessaires qui lui permettront d'adapter les actions requises au cours des cinq prochaines années. De ce fait, *Mobiliser. Accompagner. Participer.*, le plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (ci-après nommé *Plan*) introduit une approche évolutive qui lui permettra de suivre la progression de la situation et d'actualiser les actions pour en optimiser les retombées.

Le gouvernement vise ainsi à ce que le Québec, à travers l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables, demeure parmi les sociétés les plus justes.



INTRODUCTION

La solidarité et la justice sociale sont deux valeurs centrales de la société québécoise. La présence de politiques sociales et fiscales étendues¹, de services publics accessibles et universels et d'un secteur communautaire fort et mobilisé², agissent tous ensemble pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Encadré 1 - Définitions de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Pauvreté

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale définit la pauvreté comme « ...la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. »

Exclusion sociale

La Loi ne définit pas l'exclusion sociale. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, à la suite de travaux avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, propose la définition suivante de l'exclusion sociale lorsqu'elle est associée à la pauvreté :

« L'exclusion sociale est le résultat d'un ensemble de processus économiques, politiques, institutionnels, culturels, souvent interdépendants et cumulatifs, qui mettent des personnes ou des groupes à part dans la société. Quand l'exclusion sociale et la pauvreté se conjuguent, elles peuvent se renforcer mutuellement au fil du temps. L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation au marché du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de pauvreté. Les mécanismes de l'exclusion sociale peuvent être corrigés par une action collective et par des politiques publiques.³ »

En 2002, le Québec s'est démarqué par l'adoption unanime, à l'Assemblée nationale du Québec⁴, de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁵ (ci-après nommée *la Loi*).

Encadré 2 - Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La Loi vise à guider le gouvernement vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté.

Elle prévoit qu'un plan d'action gouvernemental doit être en vigueur en tout temps, visant à faire du Québec l'une des nations industrialisées qui compte le moins de personnes et de familles en situation de faible revenu.

Cette loi guide le gouvernement du Québec et ses partenaires dans la mise en place de leviers visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces leviers s'inscrivent, depuis près de 22 ans, dans des plans d'action gouvernementaux⁶.

Plusieurs initiatives structurantes ont été mises en place dans les précédents plans d'action gouvernementaux, comme l'Allocation famille, les différentes primes au travail, l'indexation pleine et automatique des prestations d'assistance sociale, le crédit d'impôt pour la solidarité et les Alliances pour la solidarité.

1. Luc GODBOUT, Michaël ROBERT-ANGERS et Suzie ST-CERNY (2023), Familles et fiscalité au Québec Édition 2023. Le point après 25 ans de politique familiale, Cahier de recherche 2023-04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 80 pages, [En ligne]. https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/02/cr2023-04_famille-et-fiscalite-2023-F.pdf. (consulté le 1^{er} février 2024).
2. Direction régionale de santé publique. Le milieu communautaire : un partenaire essentiel pour la réduction des inégalités sociales de santé, Direction régionale de santé publique (DRSP) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), 2020, 15 pages, [En ligne]. https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_assmpublications/pdf/publications/20200221_Me_moire_SACAI_S_VF_2_.pdf. (consulté le 2 février 2024).
3. Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2015), Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre, Gouvernement du Québec, p. 6, [En ligne]. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf?1666788067. (consulté le 7 mai 2024).
4. Assemblée nationale du Québec. Projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, [En ligne]. <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-112-36-2.html?appelant=MC>.
5. Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, LRQ, chapitre L-7, [En ligne]. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-7#:~:text=La%20pr%C3%A9sente%20loi%20vise%20%C3%A0,vers%20un%20Qu%C3%A9bec%20sans%20pauvret%C3%A9>. (consulté le 1^{er} février 2024).
6. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir (2004-2009), le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale : le Québec mobilisé contre la pauvreté (2010-2015) et le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

La poursuite des mesures mises en place ces dernières années représentera 3,5 G\$ pour les cinq prochaines années. Pensons ici notamment au Programme de revenu de base, un programme entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023 qui vise les Québécoises et les Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi persistantes, à l'augmentation des prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi ainsi qu'à l'augmentation apportée à la prime au travail.

L'ensemble des annonces en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale depuis 2018 représentent par ailleurs plus de 12 G\$ pour la période allant de l'année 2024-2025 à l'année 2028-2029. Les sommes attribuées ont notamment permis la construction de logements sociaux ou abordables, la bonification de l'aide liée aux programmes soutenant le paiement des loyers, le versement du crédit d'impôt pour le soutien des personnes âgées, la bonification de l'exclusion liée aux pensions alimentaires pour certains programmes gouvernementaux et l'amélioration du soutien d'urgence en ce qui concerne l'itinérance. Ces investissements ont également permis d'appuyer le secteur communautaire, notamment par l'augmentation significative du financement lié à la mission par l'intermédiaire du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Depuis 2022, le gouvernement du Québec a aussi annoncé l'attribution de 148,8 millions de dollars pour favoriser la sécurité alimentaire. L'achat de denrées et l'amélioration des infrastructures d'entreposage des organismes œuvrant dans ce secteur sont notamment visés.

D'autres plans d'action gouvernementaux, représentant des investissements totalisant 16 G\$, ont également été mis en œuvre. Certaines de leurs mesures ont une incidence, directe ou indirecte, au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Encadré 3 - Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) 2022-2027

Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 a apporté un rehaussement important du soutien à la mission globale pour les organismes communautaires (888,1 M\$ sur cinq ans), notamment pour ceux qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. On y retrouve notamment les organismes qui travaillent contre le décrochage scolaire des jeunes, les organismes famille et les organismes en défense collective des droits. Ces investissements représentent une augmentation de plus de 15 % du soutien financier gouvernemental en appui à la mission globale pour l'année 2022-2023 et d'autres augmentations suivront pour les dernières années du PAGAC. Il prévoit aussi l'amélioration des conditions de travail du personnel de ces organismes en favorisant l'accès à un régime de retraite et des assurances collectives.

Par ailleurs, d'autres mesures, comme la mise à jour du cadre de référence en matière d'action communautaire, apporteront aussi des allègements administratifs au bénéfice des organismes. Ces travaux interministériels ont d'ailleurs permis de rehausser le seuil au regard des exigences des rapports financiers, une mesure qui se traduit par des économies importantes pour les organismes. Enfin, par la globalité de ses actions, le PAGAC permet de mieux soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leurs missions et de renforcer leur contribution à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Une position enviable

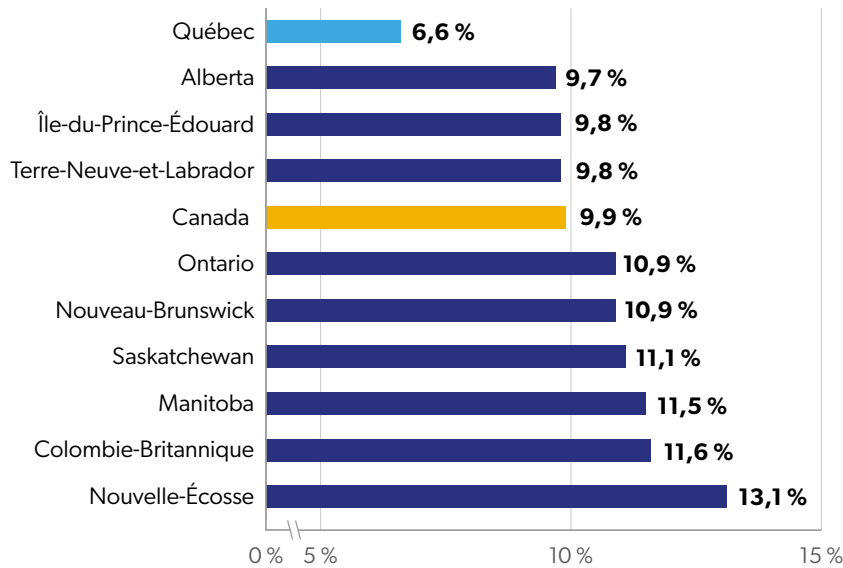
Le Québec est la province où le taux de faible revenu est le plus bas (6,6 %) de tout le Canada, selon la mesure du panier de consommation (MPC⁷, base 2018). Dans une proportion de 46,6 %, les personnes ayant un faible revenu sont des femmes.

Encadré 4 - La mesure du panier de consommation (MPC)

La mesure du panier de consommation est une mesure élaborée par Emploi et Développement social Canada, dont la responsabilité de la mise à jour méthodologique revient à Statistique Canada. Il s'agit de la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Cette mesure est fondée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie modeste, en fonction de la taille du ménage et de son territoire de résidence. Elle se décline en cinq composantes : la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et les autres nécessités.

7. Statistique Canada (2022). Mesure du panier de consommation (MPC). Dictionnaire, Recensement de la population 2021. 13 juillet 2022. [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Mesure du panier de consommation \(MPC\) \(statcan.gc.ca\)](https://statcan.gc.ca/dictionnaire/recensement/2021/mesure-du-panier-de-consommation-mpc). (consulté le 3 mai 2024).

Graphique 1 - Taux de faible revenu selon la MPC (base 2018), Canada et provinces, 2022^a



a. Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01. Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique.

Encadré 5 - La mesure du faible revenu (MFR)

La mesure du faible revenu est le seuil de référence au-dessous duquel une unité est considérée comme étant à faible revenu et correspond à 60 % de la médiane du revenu de ménage des particuliers de tous âges (MFR60). Cette mesure est ajustée selon la taille et la composition de la famille. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale utilise cette mesure à des fins de comparaisons internationales.

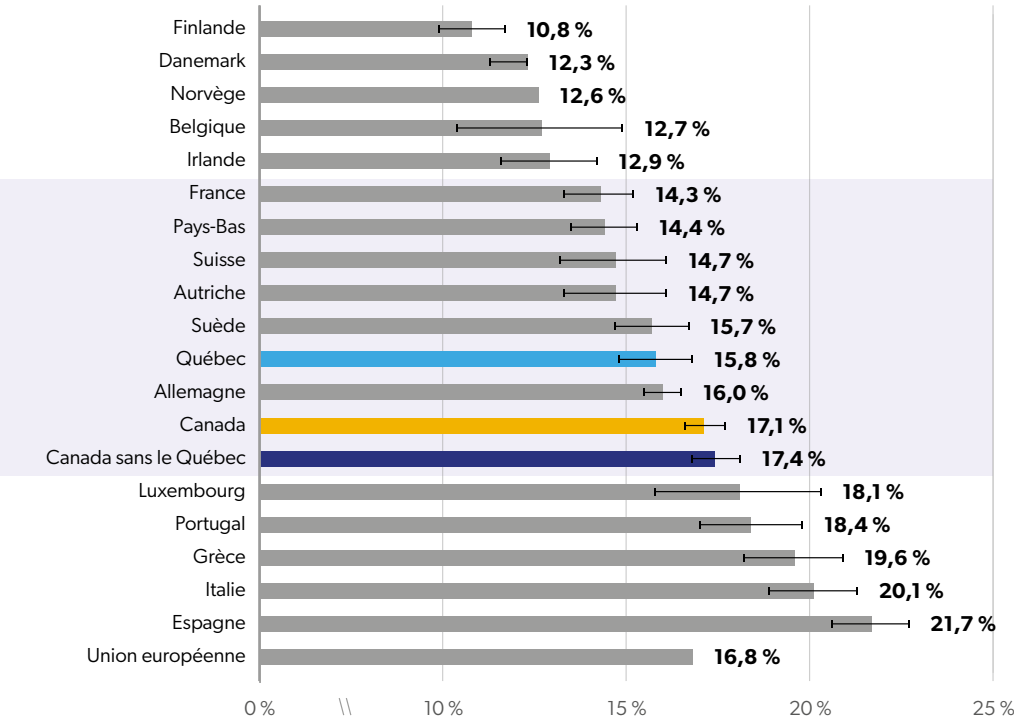
De plus, le Québec est de loin la province qui compte le plus faible taux d'insécurité alimentaire⁸.

Tableau 1 - Taux d'insécurité alimentaire global pour l'ensemble des personnes, selon la province et la moyenne canadienne, 2022		
	Taux (%)	Rang
Québec	15,7	1
Colombie-Britannique	21,8	2
Ontario	24,5	3
Nouveau-Brunswick	25,6	4
Terre-Neuve-et-Labrador	26	5
Manitoba	26,8	6
Alberta	27,4	7
Saskatchewan	28	8
Île-du-Prince-Édouard	28,6	9
Nouvelle-Écosse	28,9	10
Canada	22,9	-

8. Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01 : Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083501>]. (consulté le 11 juin 2024).

Grâce au développement d'un tissu social solide, le Québec maintient également une position enviable lorsqu'il se compare aux pays affichant les taux de faible revenu les plus bas, selon la mesure du faible revenu (MFR60⁹). Le Québec se situe à égalité avec la Suède et devant l'Allemagne.

Graphique 2 - Taux de faible revenu (MFR 60 %) de l'ensemble de la population, pour certains pays européens et le Québec, 2021



Note : Les bornes inférieures et supérieures des intervalles de confiance, fixés à 95 %, sont illustrées.

Sources : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu (ECR), adapté par l'ISQ et Eurostat, Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (E-SILC), compilation de la Direction de la recherche. Ces pays ont été retenus en raison de la disponibilité des données et pour des raisons de comparabilité. Les données pour les États-Unis n'étaient pas disponibles.

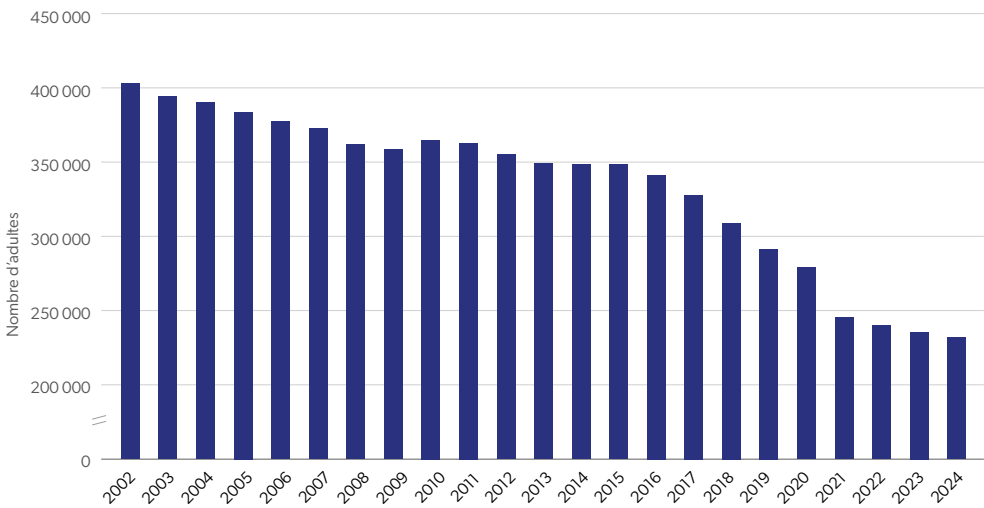
9. Statistique Canada (2022). Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI). Dictionnaire, Recensement de la population 2021. 13 juillet 2022. [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-AvI\) \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/92-629-x/2022001/article/00001.htm). (consulté le 3 mai 2024).

Au fil des années, le gouvernement du Québec a mis en œuvre des actions et consacré des investissements structurants qui continuent d’entraîner des effets positifs sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Des mesures récurrentes, comme le Programme de revenu de base (2,2 G\$), la bonification de la prime au travail (381 M\$), la hausse des prestations des programmes d’aide financière de dernier recours et le Programme objectif emploi (661 M\$), ont permis de renforcer le soutien offert aux personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale.

À cet effet, au cours des 20 dernières années, le Québec a vu le nombre de prestataires de l’assistance sociale diminuer de façon significative. Depuis l’adoption de la Loi en 2002, le nombre de prestataires des programmes d’assistance sociale est passé de 401 780 à 232 021 en mars 2024, ce qui représente une diminution de 42,3 %. Cette diminution illustre une avancée considérable pour la société québécoise et elle peut notamment être attribuable à la vigueur de son économie ainsi qu’aux mesures mises en place par l’État.

Graphique 3 - Évolution des adultes prestataires des programmes d’assistance sociale (excluant les demandeurs d’asile) – Mois de mars 2002 à mars 2024^a



a. À partir d’avril 2018, date d’entrée en vigueur du Programme objectif emploi, les données de ce graphique comprennent l’ensemble des clientèles des programmes d’assistance sociale comparativement à la période précédant avril 2018 où uniquement la clientèle des programmes d’aide financière de dernier recours y était présentée.
Source : Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale. Données compilées à partir des statistiques officielles, Direction de l’analyse et de l’information de gestion, mai 2024.

Facteurs de vulnérabilité touchant les personnes en situation de pauvreté

En 2022, 561 000 personnes éprouvent des difficultés à couvrir leurs besoins de base au Québec¹⁰, ce qui les rend plus fragiles face aux difficultés et aux crises qui peuvent survenir.

Pour les populations vulnérables, dont celles à faible revenu, cette situation est accentuée dans

les contextes de crise. La fin de la crise sanitaire a vu l’émergence de situations préoccupantes liées au manque de logements abordables¹¹, au recours aux banques alimentaires¹² et à l’augmentation du nombre de personnes en situation d’itinérance dans l’ensemble du Québec¹³.

10. Statistique Canada. [Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l’âge, le sexe et le type de famille économique](#) (consulté le 1^{er} janvier 2024) et ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de l’analyse et de l’information de gestion, janvier 2024, [En ligne]. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/STAT_clientele_prog-aide-sociale_novembre-2023_MESS.pdf. (consulté le 1^{er} janvier 2024).

11. Société canadienne d’hypothèque et de logement. Rapport sur le marché locatif 2024, Le marché de l’habitation : Canada et régions métropolitaines, janvier 2024, [En ligne]. [Rapport sur le marché locatif - janvier 2024 \(cmhc-schl.gc.ca\)](#). (consulté le 1^{er} février 2024).

12. Les Banques alimentaires du Québec. Bilan-faim 2023, Statistiques compilées du 1^{er} au 31 mars 2023, [En ligne]. https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023_Final.pdf. (consulté le 1^{er} février 2024).

13. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Dénombrement des personnes en situation d’itinérance visible au Québec Rapport de l’exercice du 11 octobre 2022, [En ligne]. [23-846-05W.pdf \(gouv.qc.ca\)](#). (consulté le 1^{er} février 2024).

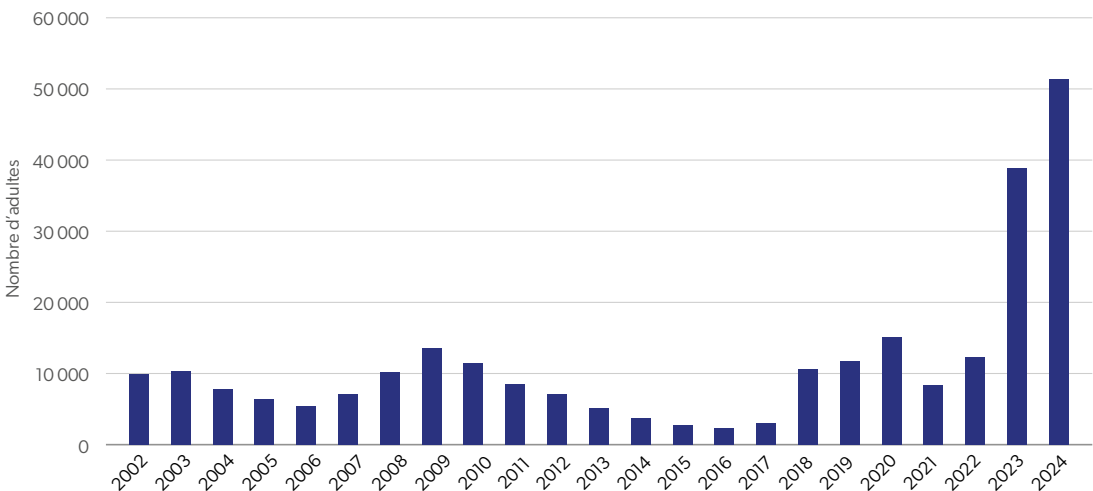
De plus, l'augmentation du coût de la vie depuis 2021, concomitante à la crise sanitaire, a augmenté la pression liée à certaines dépenses courantes, telles que le logement, l'épicerie et l'essence¹⁴ pour les personnes et les familles, notamment celles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le vieillissement de la population pose également un défi pour la société québécoise. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, le quart de la population pourrait être âgée de 65 ans ou plus en 2031. Or, ce groupe est vulnérable d'un point de vue économique. À cela s'ajoutent les défis posés par certains enjeux émergents qui pourraient fragiliser davantage ces populations vulnérables¹⁵. Plus particulièrement, les conséquences des changements climatiques¹⁶ soulèvent

la nécessité d'adapter les milieux urbains pour lutter contre les îlots de chaleur, et l'importance de sensibiliser la population quant aux répercussions de ces changements sur les personnes les plus vulnérables. La transition socioécologique¹⁷ pose aussi certains enjeux.

Le Québec dénote également une hausse importante des demandeurs d'asile, qui représentent 30 % des prestataires du Programme d'aide sociale. Cette situation exerce une pression importante sur la capacité à offrir les services publics requis. Rappelons qu'en août 2017, lors de l'élaboration du dernier plan, ils représentaient 4,8 % des adultes au Programme d'aide sociale, ce qui constitue un autre exemple du caractère évolutif du contexte d'intervention en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Graphique 4 - Évolution des adultes demandeurs d'asile prestataires des programmes d'assistance sociale – Mois de mars 2002 à mars 2024



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Données compilées à partir des statistiques officielles, Direction de l'analyse et de l'information de gestion, mai 2024.

Enfin, des inégalités existent entre des individus, des groupes ou certains territoires par rapport à l'accès à Internet. Celles-ci entraînent des conséquences sur les services auxquels ces personnes ont accès. Des questions se posent notamment quant aux enjeux pouvant découler des services gouvernementaux basés de plus

en plus sur les technologies numériques et l'accès, pour certaines personnes vulnérables, aux moyens technologiques nécessaires.

14. Statistique Canada, *Tableau 18-10-0004-01 IPC mensuel, non désaisonnalisé*, [En ligne]. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401>. (consulté le 2024-01-22).

15. Santé Canada. Évaluation de la vulnérabilité en matière de santé et de l'adaptation aux changements climatiques : guide de ressources pour passer du savoir à l'action, août 2020, 37 pages, [En ligne]. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/healthy-living/healthadapt-report-fra.pdf>. (consulté le 1^{er} février 2024).

16. Institut national de la santé publique du Québec. Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique (VRAC-PARC), [En ligne]. <https://www.inspq.qc.ca/adaptation-aux-changements-climatiques/vrac-parc>. (consulté le 1^{er} février 2024)

17. Chemins de transition. Comment habiter le territoire québécois de façon sobre et résiliente d'ici 2042? Rapport final du Défi territoire, 2023, 99 pages, [En ligne]. <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1305867.pdf>. (consulté le 1^{er} février 2024).

Tous ces défis accentuent l'importance d'accompagner davantage ces personnes, dans leur parcours vers l'emploi, mais aussi par un soutien accru au regard de leurs difficultés personnelles. Elles pourront ainsi améliorer leurs conditions de vie et, ultimement, sortir de leur situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Un plan d'action coordonnant une action collective cohérente et structurante

L'expérience des plans d'action précédents montre qu'il est possible de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale en s'attaquant aux enjeux contemporains par une action collective cohérente et structurante¹⁸.

La démarche du Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 vise à actualiser les objectifs collectifs de solidarité et à contribuer à une société bienveillante. Elle reconnaît que la pauvreté et l'exclusion sociale sont évitables et que leur élimination nécessite une action forte, durable et multidimensionnelle de tous les acteurs de la société, dans une perspective d'épanouissement et de bien-être des personnes dans leur milieu.

Dans une perspective transversale, le Plan s'inscrit en complémentarité avec plusieurs politiques publiques, stratégies et plans d'action gouvernementaux dont les actions contribuent également à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Par de multiples actions, le gouvernement agit ainsi sur plusieurs fronts. Les enjeux au regard du logement social, de la santé mentale, de l'itinérance ainsi que la situation des personnes âgées sont autant de dimensions et de facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour lesquels le gouvernement a pris des engagements au cours des dernières années et continuera de le faire pour les années à venir.

Le Plan aura des retombées positives pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, notamment pour les prestataires des programmes d'assistance sociale, les membres des Premières Nations et les Inuits, les personnes en situation d'itinérance, les personnes en situation de handicap, les personnes issues de l'immigration, les femmes, les jeunes, et les personnes judiciairisées.

Globalement, le gouvernement du Québec investit 4,3 G\$ dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont 750,1 M\$ dans la mise en place de 71 actions intégrées et favorisant la synergie entre les différentes parties prenantes autour de trois axes d'intervention, de même que 3,58 G\$ relativement à certaines annonces budgétaires faites depuis l'automne 2018 qui concernent l'habitation et à la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.

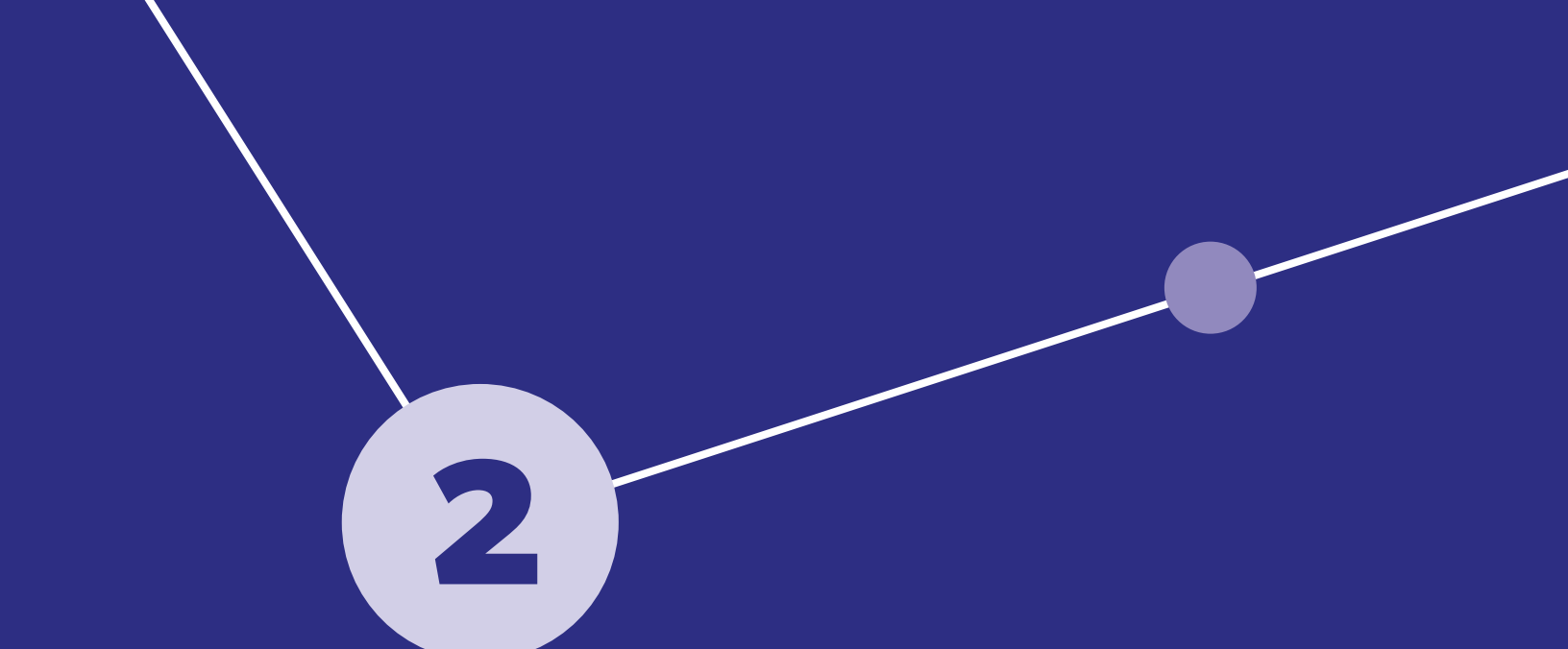
De plus, le Plan intègre pour la première fois une dimension évolutive pour la période 2024-2029. L'évolution rapide et constante des changements sur le plan social et économique et les répercussions de ceux-ci sur les conditions de vie des personnes vulnérables justifient la nécessité de doter le Plan de cette agilité. À la lumière d'un bilan des actions, des nouvelles connaissances et du contexte socioéconomique, l'étape de mi-parcours pourrait constituer une possibilité afin d'adapter certaines mesures ou, si requis, d'en ajouter de nouvelles. Les actions en réponse à des besoins émergents réalisées au cours des dernières années (mesures d'urgence en sécurité alimentaire, soutien aux demandeurs d'asile, etc.) démontrent la pertinence d'introduire ce caractère évolutif.

Avec le quatrième plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement du Québec poursuit donc sa marche vers une société plus juste. Il place l'accompagnement des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale au cœur de son intervention et se donne la latitude de moduler son intervention dans le temps, et ce, en fonction de l'évolution du contexte social et économique.

18. Institut national de la santé publique du Québec. Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être, Direction de la valorisation scientifique et qualité, mars 2021, [En ligne]. [Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être \(inspq.qc.ca\)](https://inspq.qc.ca/reduire-les-vulnerabilites-et-les-inegalites-sociales-tous-ensemble-pour-la-sante-et-le-bien-etre). (consulté le 2 février 2024).

Les politiques, stratégies et plans d'action gouvernementaux qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale





2

**UNE DÉMARCHE
BASÉE SUR UNE
CONSULTATION
PUBLIQUE ET DES
RÉSULTATS POSITIFS
DE CERTAINES
MESURES**

La démarche ayant permis l'élaboration de ce Plan repose sur une vaste mobilisation. Elle s'appuie avant tout sur la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, qui sont les premières à agir pour transformer leur situation. Elle implique également la contribution des organismes qui les représentent et des partenaires prêts à s'impliquer davantage dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des acteurs dont l'implication est essentielle et incontournable.

De plus, les apprentissages réalisés au cours de la mise en œuvre des précédents plans d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de l'évaluation de certaines actions ont guidé le gouvernement et ses partenaires dans la proposition du Plan.

Les actions qui seront mises en œuvre dans le Plan tiennent par ailleurs compte des recommandations issues des rapports de différentes commissions d'enquête menées au cours des dernières années.

Une consultation publique élargie aux résultats porteurs

D'avril à décembre 2023, le gouvernement du Québec a tenu une consultation publique, invitant de nombreux acteurs à se prononcer sur les problèmes actuels et les solutions à appliquer autour des thèmes centraux de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Parmi ces acteurs, outre les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, on retrouve les représentants d'organismes autochtones, les organismes communautaires et bénévoles, les entreprises d'économie sociale et les groupes appartenant aux milieux syndicaux, patronaux et municipaux.

Tableau 2 - Résultats de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
Activités consultatives	Résultats
Un sondage en ligne , accessible à l'ensemble de la population du 17 avril au 30 juin 2023.	2 530 personnes participantes
Des questionnaires thématiques ou des mémoires permettant aux organismes communautaires et aux autres acteurs de la société civile de s'exprimer sur différents thèmes liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale du 17 avril au 30 juin 2023.	273 mémoires 207 questionnaires thématiques 480 documents reçus au total
Des groupes de discussion auprès de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale du 15 mai au 30 juin 2023.	16 groupes de discussion 83 personnes participantes
Des rencontres thématiques de la ministre tenues entre le 17 octobre et le 12 décembre 2023 portant sur certains sujets évoqués lors des activités de consultation.	6 rencontres regroupant plus de 50 personnes participantes portant sur : Éducation et Formation - Emploi et Marché du travail - Développement durable et Milieux de vie - Participation sociale et Inclusion - Sécurité alimentaire - Santé et services sociaux
Des groupes de travail interministériels entourant les thèmes centraux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du 15 mai au 15 juillet 2023.	13 rencontres interministérielles

La participation à la consultation publique a permis au gouvernement du Québec d'actualiser ses connaissances de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les milieux et les communautés.

Certains constats ressortent de ce que les personnes et les organismes ont partagé :

- ✓ L'accompagnement offert par le gouvernement du Québec et ses partenaires pour soutenir les personnes et les familles à faible revenu dans leur intégration sociale et professionnelle gagnerait à être davantage centré sur leurs besoins réels.
- ✓ La situation inflationniste actuelle met beaucoup de pression sur le budget des personnes et des familles en situation de faible revenu. Des solutions durables visant la sécurité alimentaire et la couverture des besoins de base devraient être développées dans le cadre du Plan.
- ✓ Les services gouvernementaux destinés aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont parfois mal connus ou peu accessibles, notamment dans le contexte du développement des services numériques. Des solutions visant leur adaptation et leur simplification permettraient d'améliorer leurs conditions de vie et leur participation sociale.
- ✓ L'importance de poursuivre le soutien aux mobilisations locales et régionales est unanime. Toutefois, la participation de tous les acteurs du milieu aux démarches des Alliances pour la solidarité, le soutien nécessaire au regard des problèmes sociaux émergents et la cohérence des interventions gouvernementales ont été soulevés comme des domaines prioritaires.
- ✓ La nécessité de lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, des préjugés qui nuisent à leur pleine participation à la société et à leur épanouissement.
- ✓ Le besoin d'améliorer les connaissances relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale afin de mettre en place des solutions basées sur la science et sur des données actualisées concernant la situation sur le terrain.

Les rencontres thématiques entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, M^{me} Chantal Rouleau (ci-après nommée *la ministre*), et plusieurs organismes ont permis d'apporter un éclairage complémentaire sur les propositions formulées dans les mémoires. Lors de chacune de ces rencontres, des représentants du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) ont également été invités à se joindre aux échanges. Une discussion entre les membres du CCLPES et la ministre s'est tenue par la suite pour dresser un bilan des rencontres thématiques afin de dégager les priorités d'action.

Encadré 6 - Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un organisme public institué à partir de l'article 22 de la Loi visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en mars 2006.

Comptant 17 membres, dont certains sont des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, le Comité a comme rôle premier de conseiller la ministre responsable de l'application de la Loi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Comité assure également un rôle de vigie relativement aux politiques, aux programmes et aux plans d'action du gouvernement qui ont des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Plus particulièrement, il formule des commentaires et des recommandations sur les actions élaborées et mises en œuvre par le gouvernement, et émet des avis sur des enjeux prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au cours de la consultation publique, vingt-six ministères et organismes¹⁹ du gouvernement du Québec ont été mobilisés dans la recherche de solutions, autour de thèmes tels que la santé, le développement durable et certains enjeux spécifiques auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap ou les personnes venant de l'immigration²⁰.

En marge de la consultation publique, la ministre a par ailleurs effectué une tournée des 17 régions administratives du Québec, de janvier à octobre 2023. La tournée

lui a permis de rencontrer près de 300 représentants d'organismes communautaires, d'échanger avec plusieurs partenaires des Alliances pour la solidarité et d'aller à la rencontre des équipes d'une trentaine d'organismes sur le terrain. Cette tournée des régions a permis, entre autres, d'entendre les principaux acteurs régionaux sur leurs priorités d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que d'échanger sur le régime d'assistance sociale et sur les défis de l'action communautaire.

Un bref retour sur certaines mesures du dernier plan d'action

De 2017 à 2024, le gouvernement du Québec et ses partenaires ont mis en œuvre 41 actions inscrites dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Celles-ci ont été déployées autour de quatre objectifs : améliorer le revenu, investir pour améliorer le logement social, favoriser la participation sociale et améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale par la recherche et l'évaluation des pratiques²¹.

L'introduction d'un revenu de base

Mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023, la plupart des paramètres du Programme de revenu de base ont été établis dans l'édiction d'un règlement en juillet 2022. Il est encore tôt pour connaître les résultats engendrés par le Programme. L'évaluation des effets de l'introduction d'un revenu de base sera réalisée sur la base de trois sondages qui s'échelonnent dans le temps (2019, 2022 et 2025). Cela permettra de bien cibler les effets de l'augmentation graduelle des prestations et de l'assouplissement de certains paramètres auprès des prestataires admissibles avant et après la pleine implantation du Programme de revenu de base.

Les Alliances pour la solidarité

De 2018 à 2023, plus de 3 000 projets ont été mis en œuvre dans toutes les régions du Québec. Une stratégie d'évaluation qualitative et participative a été effectuée auprès des acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans quatre régions du Québec. Environ 400 acteurs occupant différents rôles ont été sollicités pour partager leur expérience. Plus d'une centaine de personnes directement touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale ont été invitées à participer. Les constats qui s'en dégagent sont au centre de la mesure sur les Alliances pour la solidarité proposée dans le Plan.

19. MESS, MSSS, MEQ, MES, MAMH, MIFI, MFA, MFQ, SRQEA, MEIE, MJQ, SHQ, SAJ, OPHQ, SRPNI, SA, MRIF, SCF, MAPAQ, MTMD, MCC, MTO, RQ, MSP, MELCCFP et MTRAV.

20. L'approche de ce Plan interpellant tous les secteurs tient non seulement compte des obligations législatives liées à la santé (Loi sur la santé publique, RLRQ, chapitre S-2.2), au développement durable (Loi sur le développement durable, RLRQ, chapitre D-8.1.1) et aux personnes handicapées (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, RLRQ, chapitre E-20.1, 2004), mais intègre également dans l'analyse les effets des actions sur des enjeux transversaux.

21. La Loi prévoit que la ministre doit présenter au gouvernement un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action gouvernemental (article 21).

Le Programme objectif emploi

Au printemps 2022, un rapport d'évaluation des effets nets du Programme objectif emploi²² a été rendu public. Le succès du Programme repose sur la prise en charge rapide des personnes qui demandent de l'aide sociale pour la première fois et sur l'accompagnement offert à ces personnes. Les résultats de l'évaluation démontrent que le Programme objectif emploi a des effets positifs et significatifs dans les 18 mois suivant l'admission des participants sur l'ensemble des indicateurs considérés, notamment :

- Près de 60 % des participants au Programme objectif emploi ont déclaré avoir occupé un emploi.
- Du côté des heures travaillées, l'écart net observé est d'environ 200 heures en faveur des participants au Programme et ceux-ci ont une rémunération d'emploi supérieure de 3 700 \$ par rapport aux personnes qui n'y ont pas participé.

La prise en compte des recommandations de différentes commissions d'enquête dans l'élaboration du Plan

Ce Plan a pris en compte, dans son élaboration, des recommandations issues de différentes commissions d'enquête et de comités d'experts, notamment

- la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès;
- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs;
- la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse;
- le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.

Ces recommandations ont mis de l'avant une pluralité d'enjeux, entre autres relativement à la démarche d'accompagnement des personnes, à la simplification des processus d'accès aux programmes d'assistance sociale, au renforcement des initiatives communautaires et de développement social dans les territoires défavorisés. Elles ont également mis en exergue les réalités particulières vécues par les communautés des Premières Nations et des Inuit ainsi que le soutien aux jeunes en situation de vulnérabilité.

22. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Rapport d'évaluation des effets nets du Programme objectif emploi. 2021, 33 pages, [En ligne]. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/BI_Objectif_emploi.pdf. (consulté le 29 avril 2024).



OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D'INTERVENTION

Depuis 2018, certaines initiatives du gouvernement du Québec, qui se poursuivront durant la période de ce Plan, ont déjà démontré des effets positifs sur les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Plusieurs politiques sociales et plans d'action mis en œuvre par le gouvernement du Québec entraînent des effets significatifs sur les conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté et, à ce titre, agissent de façon complémentaire à ce Plan.

Le Plan met en lumière les principales actions que le gouvernement entend déployer d'ici 2029 en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, autour de trois axes stratégiques visant à apporter des solutions concrètes aux enjeux soulevés au fil de la consultation publique :

- ✓ Accompagner les personnes et les familles en situation de pauvreté vers une plus grande participation économique et sociale en améliorant l'accès en emploi et en facilitant l'accès aux services gouvernementaux.
- ✓ Agir pour un meilleur accès aux aliments afin de répondre aux besoins de sécurité alimentaire et d'offrir une réponse gouvernementale adaptée aux besoins de base des personnes.
- ✓ Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions structurantes et cohérentes dans le développement des connaissances, et la mise en œuvre de projets en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au total, le gouvernement du Québec prévoit un investissement de 750,1 M\$ sur cinq ans pour la mise en œuvre de 71 nouvelles mesures, portées par 21 ministères et organismes gouvernementaux. L'accompagnement des personnes et des familles en situation de pauvreté, la consolidation des actions visant la sécurité alimentaire et le soutien aux mobilisations locales et régionales sont au cœur du Plan.

Afin de s'engager dans l'amélioration des conditions de vie, le gouvernement du Québec se fixe trois cibles structurantes à atteindre d'ici 2029 :

1. Accompagner plus de 50 000 prestataires de l'assistance sociale dans une démarche vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale.
2. Augmenter de 30 % le nombre de projets en matière de sécurité alimentaire soutenus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment de projets ayant un caractère structurant et favorisant des solutions pérennes.
3. Assurer une plus grande participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.



AXE 1

Accompagner les personnes et les familles pour une plus grande participation économique et sociale

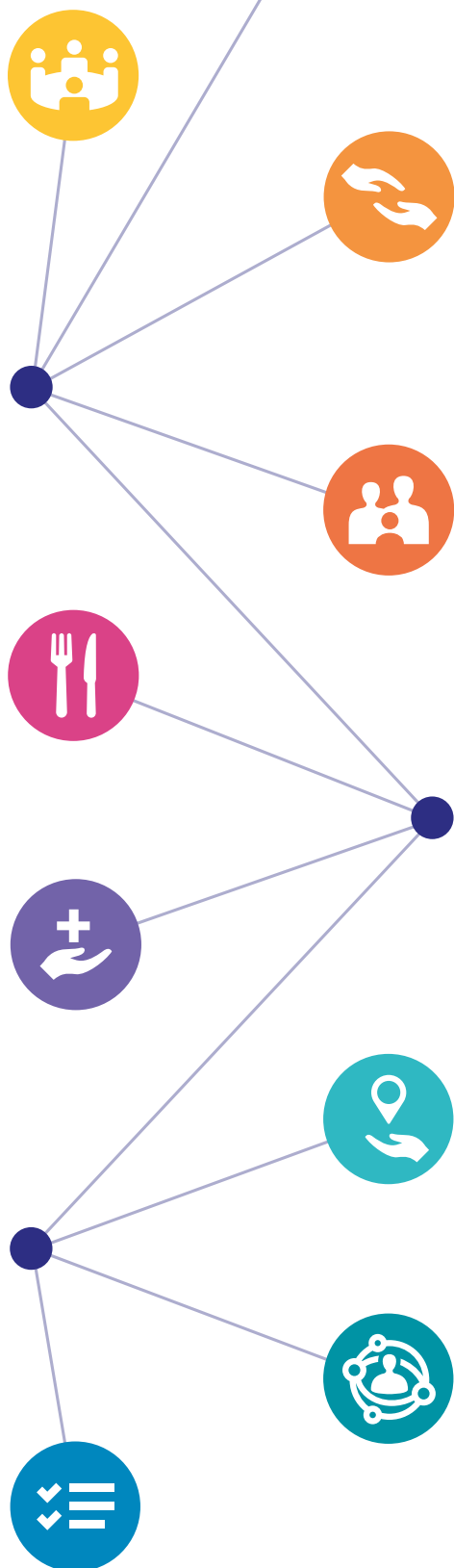
La participation au marché du travail est un facteur déterminant et central de l'autonomie économique des personnes et des familles.

Le contexte actuel, caractérisé par une rareté de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs et un taux de chômage historiquement bas, est favorable à l'intégration socioéconomique de personnes appartenant à des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Pour assurer une intégration socioéconomique durable, il convient de revoir certains programmes, notamment les Programmes d'assistance sociale, pour mieux accompagner les personnes. Cet accompagnement doit tenir compte de leurs besoins et leur assurer un soutien adéquat aux différentes étapes de leurs démarches pour obtenir un emploi ou pour augmenter leur participation sociale.

Dans l'atteinte de cet objectif d'intégration socioéconomique et de participation sociale des personnes et des familles vulnérables, l'apport des bureaux de Services Québec, des organismes communautaires et des entreprises est essentiel.

Par ailleurs, les personnes en situation de pauvreté vivent parfois des difficultés pour accéder aux services gouvernementaux, ce qui accentue leur marginalisation sociale. La levée des barrières à l'accès, notamment la précarité numérique, passe par l'adaptation et la transformation de l'offre de services afin de mieux répondre à leurs besoins.



ORIENTATION 1.1

Améliorer l'accès à l'emploi et l'intégration au marché du travail

1.1.1 - FAVORISER L'INTÉGRATION EN EMPLOI DE CERTAINS GROUPES DE PERSONNES PLUS ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

L'intégration durable en emploi des personnes issues des groupes plus éloignés du marché du travail permet de favoriser la pleine participation de toutes et tous à la vie sociale et économique tout en réduisant la pénurie de main-d'œuvre. Les mesures d'intégration à l'emploi permettent notamment aux personnes plus éloignées du marché du travail de développer des compétences sociales et professionnelles, lesquelles rendront ensuite plus facile leur intégration durable dans le marché du travail.

Cette mesure vise notamment à soutenir les personnes handicapées, les personnes en situation d'itinérance ou celles vivant avec un problème de santé mentale, ainsi que les membres des Premières Nations et les Inuit.

Pour ce faire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déployé au cours des dernières années diverses initiatives qu'il souhaite reconduire ou prolonger. La mise en place de nouvelles initiatives est également proposée afin d'encourager l'intégration en emploi d'un plus grand nombre de personnes éloignées du marché du travail.

Porteur : MESS

Collaborateurs : Ministères et organismes concernés

Investissement total sur 5 ans : 17,4 M\$

1.1.2 - MIEUX SOUTENIR LES DÉMARCHES VERS L'EMPLOI DES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE

1.1.2.1 Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale

Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale souhaite appuyer les prestataires des programmes d'aide sociale et de solidarité sociale vers une plus grande participation au marché du travail. Les modalités concernant l'exclusion des revenus de travail pour les personnes recevant des prestations n'ont pas été revues depuis 1999. Une nouvelle mesure est proposée en complément des niveaux d'exclusion actuels. Il est proposé d'accorder un supplément de 10 % des revenus de travail comptabilisés. Cette action permettrait aux prestataires de ces programmes de conserver une part plus élevée de leurs revenus gagnés, contribuant ainsi au renforcement de leur sécurité financière.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 8,5 M\$

1.1.2.2 Encourager les prestataires de l'assistance sociale qui souhaitent terminer leurs études secondaires

Les prestataires des programmes d'assistance sociale éprouvent, pour plusieurs, des difficultés au regard de la scolarisation : environ 42,0 % des prestataires n'ont aucun diplôme, 16,0 % ont un diplôme d'études secondaires, 3,0 % ont un diplôme d'études collégiales et 2,5 % ont un diplôme universitaire. En février 2024, 8 746 adultes prestataires des programmes d'assistance sociale de moins de 25 ans n'avaient aucun diplôme²³.

Les prestataires d'un programme d'assistance sociale qui ne répondent pas aux conditions pour bénéficier des services publics d'emploi, mais qui souhaitent obtenir un diplôme d'études secondaires n'ont pas accès à l'aide financière aux études.

Il est proposé d'accorder un supplément mensuel pour les études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. De plus, il est suggéré de verser une prime au moment de la diplomation, obtenue en cours d'aide et pour tous les diplômes.

Porteur : MESS

Collaborateur : MEQ

Investissement total sur 5 ans : 1,8 M\$

Encadré 7 - Investissements structurants afin d'améliorer l'accès aux études supérieures

Le ministère de l'Enseignement supérieur met en place plusieurs initiatives visant à améliorer la participation aux études supérieures de différents groupes vulnérables, notamment les étudiantes et étudiants à faible revenu :

- Le Programme d'aide financière aux études permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires (1,05 G\$ en 2022-2023).
- Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026 vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiantes et étudiants dans leurs études, leur diplomation et leur insertion socioprofessionnelle (450 M\$ pour l'ensemble de la période couverte par le Plan d'action).
- Le Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026 souhaite doter les réseaux de l'enseignement supérieur de balises communes en matière de santé mentale étudiante et à soutenir l'élargissement et la diversification de l'offre de services de promotion, de prévention et de soutien psychosocial dans les collèges et universités (60 M\$ pour l'ensemble de la période couverte par le Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026).
- Les projets de milieux de vie pour les étudiantes et étudiants des Premières Nations et Inuit ont comme objectif de favoriser l'accès et la poursuite des études des Autochtones en créant des milieux de vie communautaires pour les étudiantes et étudiants autochtones et à proximité des lieux d'études (près de 44,7 M\$ sur huit ans).

23. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de l'analyse et de l'information de gestion, avril 2024.

1.1.2.3 Offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi

Entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, le Programme objectif emploi offre un accompagnement personnalisé selon une approche structurante aux personnes admissibles pour une première fois au Programme d'aide sociale. Il vise à les aider à intégrer le marché du travail et, ainsi, à acquérir leur autonomie financière.

Après six ans d'application, le Programme a démontré son efficacité auprès des prestataires sans contraintes à l'emploi. Il est donc proposé d'élargir l'accessibilité de celui-ci aux personnes qui ont déjà été prestataires, qui déposent une nouvelle demande d'aide et qui n'ont jamais eu l'occasion de bénéficier du type de soutien et d'accompagnement offerts par le Programme.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé



ORIENTATION 1.2

Mieux accompagner les familles et les personnes en situation de pauvreté

Cible 1

D'ici 2029, accompagner plus de 50 000 prestataires de l'assistance sociale dans une démarche vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale.

Indicateur :

Nombre de prestataires de l'assistance sociale accompagnés dans une démarche vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale grâce aux mesures d'accompagnement inscrites au Plan d'action.

1.2.1 - OFFRIR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERMETTRE AUX PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE DE STABILISER LES DIFFÉRENTES SPHÈRES DE LEUR VIE, DE FAIRE FACE AUX DIFFÉRENTS OBSTACLES QUI SE PRÉSENTENT ET DE SE RENDRE DISPONIBLES POUR L'EMPLOI

1.2.1.1 Prévoir un accompagnement personnalisé pour les prestataires de l'assistance sociale

Pour appuyer et mieux encadrer la réponse aux besoins d'accompagnement, il est proposé d'offrir la possibilité à tout prestataire qui le souhaite d'obtenir un accompagnement personnalisé.

Cet accompagnement pourrait se traduire par l'élaboration d'un plan d'intervention individualisé afin d'aider la personne à résoudre les difficultés qu'elle rencontre de façon à viser une meilleure insertion et une participation sociale plus active. Ce plan pourrait évoluer selon le cheminement de la personne et la mener vers un parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi.

Porteur : MESS

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Autres plans gouvernementaux

Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – La fierté de vieillir

Ministère de la Santé et des Services sociaux (23,4 G\$ sur 5 ans)

Le plan d'action gouvernemental 2024-2029 *La fierté de vieillir* vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées dans tous les secteurs d'activité en agissant sur leur niveau de vie, leur mode de vie et leurs milieux de vie. Il propose une centaine de mesures afin de mettre en œuvre des solutions adaptées aux communautés qui contribuent, entre autres, à renforcer l'autonomie financière des personnes âgées, à favoriser la participation active des personnes âgées dans leur communauté et à augmenter les possibilités que les personnes âgées puissent vieillir chez elles en santé et en sécurité, le plus longtemps possible. Plusieurs mesures contribuent à améliorer les conditions des personnes âgées en situation de pauvreté et d'isolement social.

Par ce plan, il est notamment prévu de poursuivre le soutien au paiement du logement pour les personnes âgées à faible revenu par l'accès à des unités de logement à loyer modique du Programme de supplément au loyer Québec. Ceux-ci peuvent ainsi habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation ou à des organismes sans but lucratif, tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique. Il est également prévu d'analyser la possibilité d'octroyer des logements subventionnés, par l'entremise du Programme, à des personnes âgées à faible revenu en situation de fragilisation, leur permettant de demeurer dans leur logement, particulièrement après la perte d'un partenaire de vie ou toute autre situation qui mène à une précarité financière.

1.2.1.2 Assurer la continuité des services pour mieux répondre aux besoins des personnes

Certaines personnes, prestataires de l'assistance sociale ou qui participent aux services publics d'emploi, peuvent également avoir besoin de services des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Afin de soutenir le développement d'une offre de services intégrée, il est proposé de travailler à la mise en œuvre de plans de services. Ceux-ci viseraient la coordination des interventions et la continuité des services entre les différents réseaux (santé et services sociaux; éducation; emploi et solidarité sociale) au bénéfice des personnes.

En plus d'améliorer la réponse aux besoins des personnes visées, la collaboration offerte par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans ce cadre contribuerait à diminuer le travail en silo de même que le chevauchement des services, des interventions et des évaluations.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS, MEQ, MES, OPHQ et MFA

Investissement total sur 5 ans : 3,0 M\$

1.2.1.3 Doter le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses partenaires d'outils et de leviers qui permettent d'améliorer l'accompagnement des prestataires

Les parcours de vie qui conduisent les personnes à l'assistance sociale sont souvent marqués par le cumul ou la succession d'événements, d'échecs ou d'épreuves. L'accompagnement des personnes qui bénéficient d'un programme doit être favorisé afin que ces dernières soient en mesure de stabiliser les différentes sphères de leur vie et de faire face aux obstacles qui se présentent, pour ainsi d'amorcer un mouvement vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale.

Il est proposé de mettre en place, dans un premier temps à titre de projet pilote, un réseau d'accompagnement composé d'organismes pour renforcer l'intervention auprès des prestataires d'un programme d'assistance sociale vivant certaines difficultés et pour assurer la cohérence et la continuité en ce qui concerne les services qui leur sont offerts.

L'expertise développée d'abord sur le territoire de certains bureaux de Services Québec pourrait par la suite être déployée sur le plan national.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS et organismes communautaires

Investissement total sur 5 ans : 4,6 M\$

Encadré 8 - Investissements en cours en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Plusieurs actions déjà en cours visant à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale sont portées par le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation, telles que :

Ministère de la Famille (3,6 G\$ en 2023)

- L'Allocation famille (près de 3 G\$ versés annuellement).
- Le déploiement d'un grand chantier pour les familles en créant suffisamment de places en services de garde à l'enfance pour répondre aux besoins des familles, notamment des familles en situation de précarité socioéconomique (37 000 places subventionnées seront rendues disponibles au cours des prochaines années).
- La mise en place d'un programme de soutien à la mission globale des organismes communautaires Familles (49,9 M\$ en 2023-2024).
- L'offre de petits déjeuners en services de garde éducatifs à l'enfance situés en milieu défavorisé (5 M\$ sur cinq ans).

Ministère de l'Éducation

- Le Programme Passe-Partout (8,8 M\$ en 2022-2023).
- Le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (près de 133,5 M\$ entre 2022-2023 et 2024-2025).

1.2.1.4 Bonifier les programmes d'aide et d'accompagnement social

Malgré l'importance que revêt l'intégration socioprofessionnelle dans la sortie d'une situation de pauvreté, ce ne sont pas toutes les personnes qui sont à même d'occuper un emploi ou de participer à une mesure d'employabilité.

Les programmes d'aide et d'accompagnement social sont offerts à certains prestataires des programmes d'assistance sociale. Ils ont pour objectif de préparer les personnes qui y participent à entreprendre une démarche vers l'emploi.

Même s'ils ne sont pas en mesure d'entamer une telle démarche, certains prestataires de l'assistance sociale expriment le souhait de participer plus activement à la société. Pour permettre à ces personnes de réaliser leurs objectifs, il est proposé de mettre en place un nouveau volet lié aux programmes d'aide et d'accompagnement social qui pourrait être axé sur la participation sociale.

Par ailleurs, les critères d'admissibilité aux programmes d'aide et d'accompagnement social pourraient être modifiés afin de permettre aux participants au Programme objectif emploi d'y prendre part. De plus, les sommes versées aux participants et aux organismes pourraient être rehaussées pour tenir compte de la hausse du coût de la vie.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS et organismes communautaires

Investissement total sur 5 ans : 12 M\$

1.2.2 - FAIRE ÉVOLUER LES PARAMÈTRES DU RÉGIME D'ASSISTANCE SOCIALE QUI LIMITENT LA PARTICIPATION SOCIALE DE CERTAINS PRESTATAIRES

1.2.2.1 Prévoir le versement individuel des prestations d'assistance sociale

Au Québec, les couples à un seul revenu sont devenus l'exception et les adultes qui vivent en couple tendent de plus en plus à être autonomes dans la gestion de leurs finances. Par ailleurs, le fait de verser une prestation par ménage peut complexifier la résolution de certaines problématiques pour l'un des conjoints, par exemple lors d'une situation de violence conjugale.

Ces constats amènent le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à proposer le versement individuel des prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi. Ainsi, tout en prenant en considération le revenu familial pour déterminer le montant de la prestation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pourrait verser directement à chacun des conjoints prestataires la part qui lui revient, selon le principe « un adulte, un chèque ».

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 0,7 M\$

1.2.2.2 Abolir la comptabilisation de la contribution parentale pour les prestataires du Programme d'aide sociale qui n'habitent pas chez leurs parents

Le montant représentant la contribution des parents pour soutenir leur enfant adulte à charge est pris en compte, que la contribution soit versée ou non, pour déterminer l'admissibilité d'une personne au Programme d'aide sociale et établir le montant de sa prestation.

Dans certaines situations, cette comptabilisation peut constituer un frein à l'autonomisation de certains jeunes. Elle peut retarder leur accès aux services publics d'emploi et soulève des enjeux pour les jeunes issus du réseau de la protection de la jeunesse. En outre, elle présente le risque de conduire certains jeunes adultes vers l'itinérance lorsqu'ils ne reçoivent pas d'aide de leurs parents, mais que leur prestation est diminuée.

Il est proposé de ne plus comptabiliser la contribution parentale pour établir la prestation d'aide sociale des personnes qui n'habitent plus chez leurs parents afin d'assurer une prise en charge plus rapide des jeunes adultes, notamment dans le cadre du Programme objectif emploi.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 0,9 M\$

1.2.2.3 Rehausser le seuil du premier test d'avoirs liquides lié au Programme d'aide sociale

En ce qui concerne les programmes d'assistance sociale, les ressources financières facilement convertissables en argent (ex. : compte épargne) sont prises en compte dans le calcul de la prestation en tant qu'avoirs liquides. Lors de l'évaluation d'une demande au Programme d'aide sociale, le total des avoirs liquides de la personne est

comparé à un seuil établi en fonction de la composition du ménage. Ce seuil à l'admission est inférieur aux montants des exclusions d'avoirs liquides applicables en cours d'aide. Si ce seuil est dépassé, la demande est refusée.

Ce paramètre, qu'on appelle le premier test d'avoirs liquides, oblige les demandeurs à se départir de certaines ressources avant d'être admis au Programme, ce qui retarde leur accès aux mesures d'accompagnement et au Programme objectif emploi. Le retour sur le marché du travail ou l'accompagnement dans la résolution d'enjeux psychosociaux est de ce fait complexifié pour la personne.

Il est proposé de rehausser le seuil du premier test d'avoirs liquides lié au Programme d'aide sociale de façon à ce qu'il soit équivalent aux montants des exclusions applicables lorsqu'une personne reçoit une aide.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 4,4 M\$

1.2.3 - INTERVENIR POUR LIMITER LE SURENDETTEMENT DES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE

1.2.3.1 Réduire le délai de prescription pour l'établissement d'une dette en cas de fausse déclaration

Certaines réclamations peuvent atteindre plusieurs dizaines de milliers de dollars puisque le délai de prescription pour l'établissement d'une dette en cas de fausse déclaration est fixé à 15 ans, notamment si un prestataire omet de déclarer un changement de statut matrimonial.

Le surendettement de certains prestataires contribue à leur appauvrissement. Cela constitue un frein important à leur sortie de l'assistance sociale et à leur mise en mouvement durable vers l'emploi s'ils ne parviennent pas à payer cette dette, et ce, même dans les cas où ils travaillent à temps plein.

Afin de pallier la situation, il est proposé de réduire la période pour établir une dette en cas de fausse déclaration.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 4,1 M\$

1.2.3.2 Revoir la définition de fausse déclaration

Le régime d'assistance sociale prévoit qu'il y a fausse déclaration lorsqu'une aide financière est accordée à la suite d'une déclaration incomplète ou qui contient de faux renseignements.

Le régime est complexe et une déclaration incomplète ou erronée peut résulter d'une mauvaise compréhension de différents paramètres. En tenant compte de cette possibilité, une modification de la définition de fausse déclaration serait proposée pour souligner le caractère intentionnel d'une omission. Ainsi, certains cas et conditions considérés comme non intentionnels seraient exclus de cette définition.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 2 M\$

1.2.3.3 Accorder une réduction de dette aux prestataires qui obtiennent un diplôme ou qui intègrent le marché du travail

L'accès au marché du travail constitue le meilleur moyen de sortir de la pauvreté et l'obtention d'un diplôme permet d'obtenir des emplois mieux rémunérés. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale souhaite mettre en place de nouvelles mesures incitatives qui favorisent l'accès à l'emploi pour les prestataires de l'assistance sociale.

Il est proposé qu'une réduction de dette puisse être accordée aux prestataires qui obtiennent un diplôme au moment où ils reçoivent une aide ou qu'ils cessent de bénéficier d'un programme d'assistance sociale pour intégrer durablement le marché du travail.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.2.4 - MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES ET LES FAMILLES PLUS VULNÉRABLES

1.2.4.1 Augmenter l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration, leur inclusion sociale et leur pleine participation à la société

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) offre une aide financière aux organismes qui accompagnent et soutiennent les personnes immigrantes afin qu'elles participent à la société québécoise.

Il est suggéré d'augmenter l'offre de service existante du PASI pour répondre à la forte augmentation de la clientèle immigrante. Ainsi, cela impliquerait l'accroissement des services dans les régions moins desservies et l'offre de services plus ciblés pour joindre la clientèle plus vulnérable tout en touchant davantage de personnes immigrantes.

Porteur : MIFI

Collaborateurs : Ministères et organismes communautaires

Investissement total sur 5 ans : 50 M\$

1.2.4.2 Soutenir les personnes intervenantes dans l'adoption d'une posture d'accompagnement afin de mieux répondre aux besoins et à la réalité des familles en contexte de pauvreté

Afin de mieux intervenir dans un contexte de défavorisation, il convient d'adapter les services aux réalités vécues par les personnes et les familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Il est proposé, pour favoriser l'adoption d'une posture d'accompagnement respectueuse des besoins et de la réalité des familles en contexte de pauvreté, d'offrir une formation destinée au personnel (personnes intervenantes et gestionnaires) offrant différents services s'adressant aux familles. Cet accompagnement s'actualiserait notamment dans les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, le suivi du programme Olo ou d'autres programmes-services des CISSS ou CIUSSS, tels que Jeunes en difficulté ou Agir-tôt, ainsi qu'auprès des personnes intervenantes des organismes de la communauté et des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE).

Porteur : MSSS

Collaborateurs : MFA, CISSS, CIUSSS, organismes communautaires et SGEE

Investissement total sur 5 ans : 0,4 M\$

1.2.4.3 Rendre admissibles aux programmes d'assistance sociale les personnes en situation de vulnérabilité qui ne remplissent pas certaines conditions générales d'admissibilité

Le régime d'assistance sociale prévoit qu'une personne doit respecter certaines conditions générales (être citoyen canadien, Indien inscrit, résident permanent ou réfugié) pour être admissible aux programmes. Quelques exceptions sont cependant prévues de même que la possibilité de créer des programmes spécifiques pour aider les personnes qui présentent des difficultés particulières ou qui se retrouvent dans des circonstances exceptionnelles.

Cependant, ces moyens ne permettent pas au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'agir rapidement et posent des enjeux opérationnels.

Il est donc suggéré de prévoir la possibilité de rendre admissibles aux programmes d'assistance sociale des catégories de personnes qui vivent des situations particulières et difficiles. Cette mesure permettrait de répondre rapidement et adéquatement à certains de leurs besoins, notamment ceux des personnes dont la présence sur le sol québécois est motivée par une crise humanitaire.

Il est également proposé de prévoir la possibilité de rendre admissible l'enfant mineur à certains programmes ou à certaines prestations ou allocations. Cet assouplissement permettrait de mettre en place des mesures adaptées dans les situations où la famille immédiate ne peut pas répondre complètement ou adéquatement aux besoins des enfants, par exemple dans des cas de violence, d'exploitation sexuelle ou d'itinérance.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé



ORIENTATION 1.3

Améliorer l'accès aux services pour les familles et les personnes en situation de pauvreté

1.3.1 - FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES GOUVERNEMENTAUX

1.3.1.1 Améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les personnes en situation d'itinérance

Certaines difficultés d'accès aux programmes d'assistance sociale pourraient constituer un obstacle à la stabilisation de la situation financière des personnes en situation d'itinérance.

En 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a dénombré 10 000 personnes en situation d'itinérance visible, et parmi celles-ci, 61,7 % ont déclaré avoir comme source de revenus des prestations d'assistance sociale (44,5 % chez les jeunes de moins de 30 ans).

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale compte améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les personnes en situation d'itinérance en étudiant diverses pistes de solution comme la simplification des processus, l'assouplissement de certaines règles et l'accompagnement pour faciliter les démarches des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Le Ministère entend également faciliter le repérage des demandeurs ou des prestataires de l'assistance sociale qui sont en situation d'itinérance ou à risque de le devenir afin de mieux les accompagner et de faciliter leurs démarches.

Porteur : MESS

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Autres plans gouvernementaux

**Plan d'action interministériel en santé mentale
2022-2026 : S'unir pour un mieux-être collectif**

Ministère de la Santé et des Services sociaux (1,152 G\$)

Ce plan d'action vise à mettre à contribution l'ensemble des acteurs concernés afin que tous les Québécoises et Québécois aient accès, au bon moment, à des actions, à des services et à un accompagnement adapté à leurs besoins en santé mentale.

1.3.1.2 Assouplir l'obligation d'exercer certains recours avant de bénéficier d'un programme d'assistance sociale

Toute personne doit exercer ses droits ou se prévaloir des avantages disponibles en vertu d'une autre loi avant de bénéficier d'un programme d'assistance sociale (ex. : assurance-emploi, rentes, etc.).

Dans certaines situations prévues au régime d'assistance sociale, des personnes peuvent être soustraites de cette obligation. Comme il est difficile d'anticiper toutes les situations qui mériteraient le même traitement, il est proposé d'assouplir le principe de « dernier recours » pour tenir compte de certaines situations à caractère humanitaire.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.1.3 Réduire les délais d'obtention de l'aide financière de dernier recours pour les personnes sortant de détention

Afin de mieux soutenir les personnes incarcérées dans leurs démarches de demande d'aide financière de dernier recours et de réduire le risque qu'elles se retrouvent sans ressources à leur sortie de détention et ultimement en situation d'itinérance, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale compte renouveler ses ententes avec le ministère de la Sécurité publique. Ces ententes seront aussi bonifiées afin d'accélérer le traitement des demandes d'aide financière des personnes détenues au moment de leur libération.

Pour ce faire, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique analyseront notamment la possibilité d'une transmission numérique de documents correctionnels exigés pour les demandes d'aide financière de dernier recours, ce qui permettra aux personnes de transmettre rapidement les documents qui leur sont remis lors de leur libération.

Porteurs : MSP et MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.1.4 Bonifier l'offre à l'égard des cliniques mobiles d'impôt

La clinique mobile consiste à offrir de l'aide à l'impôt à l'extérieur d'un cadre institutionnel. Elle permet à la clientèle vulnérable de remplir ses déclarations de revenus, d'obtenir des informations fiscales et de bénéficier des mesures et des crédits fiscaux auxquels elle a droit²⁴.

La présente action vise à rendre pérenne le projet pilote en cours (offre de clinique mobile mensuelle dans un organisme communautaire venant en aide aux personnes en situation d'itinérance) et à l'élargir. Revenu Québec offrira aux autres ministères et organismes la possibilité de participer aux diverses cliniques mises en place, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter l'accès à d'autres services gouvernementaux.

Porteur : Revenu Québec

Collaborateurs : Ministères et organismes communautaires

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.1.5 Poursuivre la mise en place et la promotion de la carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées

La Carte accompagnement loisir (CAL) s'adresse aux personnes handicapées qui ont besoin d'être accompagnées lors d'activités physiques, de loisir, de sport ou de plein air. Elle accorde la gratuité d'entrée à la personne accompagnatrice dans les lieux touristiques, culturels ou de loisir qui sont partenaires de la CAL.

Il est proposé de bonifier le financement de ces initiatives afin d'améliorer l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture pour les personnes handicapées qui sont détentrices de la CAL. Ce financement permettra d'augmenter le nombre de personnes détentrices de la CAL, d'en faire la promotion et de recruter de nouveaux milieux partenaires.

Porteur : MEQ

Collaborateurs : OPHQ et AQLPH

Investissement total sur 5 ans : 0,525 M\$

Encadré 9 - Les banques régionales et des unités mobiles d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés

Le principal obstacle à la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives réside dans les coûts associés à l'acquisition ou à la location des équipements, particulièrement pour les clientèles vulnérables. Depuis 2022-2023, le gouvernement investit dans une mesure visant à mettre en place des banques régionales et des unités mobiles d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés dans l'ensemble des régions du Québec gratuitement.

Une somme de 40,7 M\$ sur cinq ans est attribuée pour cette importante mesure d'accessibilité qui vise l'ensemble de la population, mais plus particulièrement les personnes vulnérables. Cette somme permettra, entre autres :

- de mettre en place le projet du réseau collectif d'équipements pour assurer une couverture dans toute la province et faciliter l'accès pour le citoyen;
- de favoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec;
- d'améliorer la qualité de vie de la population.

24. Op.cit. LRQ, chapitre L-7, art. 9. La Loi prévoit que « Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à [...] relever le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels [...] ».

1.3.1.6 Améliorer l'accès à la nature et permettre à chacun de bénéficier pleinement des avantages de la pratique d'activités physiques et de plein air

Dans le souci d'offrir un accès amélioré à la nature et de permettre à chacun de bénéficier pleinement des avantages de la pratique d'activités physiques et de plein air, le ministère de l'Éducation offre une aide financière de 2,5 M\$ à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour la mise en œuvre de la mesure d'accessibilité à la nature dans les parcs nationaux en 2024-2025. Cette mesure est divisée en deux volets :

- Volet 1 : Rabais de 30 % sur la carte annuelle Parcs nationaux du Québec, laquelle donne accès à l'ensemble des parcs nationaux durant 12 mois. Cette carte au rabais serait vendue en deux lots : l'un au printemps 2024 en prévision de la saison estivale, et l'autre à l'automne 2024 en prévision de la saison hivernale, pour un total de plus de 90 000 cartes (2 125 000 \$).
- Volet 2 : Distribution d'accès quotidiens aux parcs nationaux de la Sépaq gratuits à des organismes communautaires (incluant un volet transport). Les organismes visés œuvrent notamment auprès des populations plus vulnérables et des nouveaux arrivants dans les différentes régions du Québec (375 000 \$).

Porteur : MEQ

Collaborateur : Sépaq

Investissement en 2024-2025 : 2,5 M\$

1.3.2 - FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX

1.3.2.1 Favoriser l'équité d'accès aux services de santé et aux services sociaux et soutenir les personnes intervenantes pour réduire les inégalités sociales de santé

Les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale rencontrent certaines difficultés à accéder au système de santé et de services sociaux. Le ministère de la Santé et des Services sociaux a analysé des données sur l'accès aux services du réseau de la santé et des services sociaux, notamment dans les régions de l'Outaouais et de Lanaudière, et a constaté que l'accès et le recours aux services diffèrent, notamment selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale des milieux où les personnes habitent.

Dans les prochaines années, il est proposé de :

- ✓ documenter les inégalités d'accès au système de santé et de services sociaux afin de mettre en place des solutions pour les diminuer;
- ✓ mieux faire connaître les services existants et les facteurs qui influencent la santé;
- ✓ soutenir les personnes intervenantes et les personnes défavorisées pour améliorer l'accès aux services de santé.

Porteur : MSSS

Collaborateurs : CISSS, CIUSSS, INSPQ et MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.2.2 Intégration d'un volet itinérance dans le Comité provincial sur les interventions policières

La hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis quelques années a pour effet d'augmenter le nombre d'interventions policières auprès d'elles. Il convient de cibler les meilleures interventions policières en contexte d'itinérance et d'effectuer un partage provincial aux corps de police.

Pour ce faire, il est proposé d'ajouter un volet « itinérance » au Comité provincial sur les interventions policières auprès des personnes dont l'état mental est perturbé. Ce comité, déjà bien implanté dans les pratiques et pouvant compter sur la participation active de tous les répondants des organisations policières, fera des liens avec les autres partenaires concernés par la lutte contre l'itinérance (ministère de la Justice, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, milieux communautaires, etc.).

Porteur : MSP

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.3 - AMÉLIORER LES COMPÉTENCES ET FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

1.3.3.1 Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté

Le projet PING! est une formation visant à améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Celle-ci est offerte par Communautique depuis 2018. Elle vise les personnes rencontrant des difficultés à maîtriser des compétences et à acquérir des connaissances de base en informatique.

Au cours des prochaines années, il est proposé de soutenir l'élargissement de l'offre de formation à toutes les régions du Québec afin de joindre les personnes en situation de pauvreté dans leurs milieux de vie.

Porteur : MESS

Collaborateur : Communautique

Investissement total sur 5 ans : 2,92 M\$

1.3.3.2 Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables

Le processus de simplification des démarches administratives bénéficie à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, mais il n'est pas nécessairement adapté aux réalités vécues par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui entrent en contact avec l'État. Cela est particulièrement vrai lors de certains événements de vie qui nécessitent plusieurs démarches gouvernementales (devenir parent, changement de la situation familiale, etc.).

La consultation publique a montré que des efforts peuvent être faits pour améliorer l'accès aux services gouvernementaux pour ces personnes.

L'intérêt d'arrimer les objectifs du processus de simplification des démarches à ceux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est d'éviter la « double contrainte » pour certains groupes de citoyennes et citoyens, soit l'expérience des situations de vulnérabilité face au fardeau administratif jumelé au vécu de la situation de pauvreté.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec, mettra en place des projets de simplification des démarches administratives visant à mieux desservir les populations vulnérables.

Porteur : MESS

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.3.3 Mener une campagne d'information et de promotion des mesures fiscales destinées aux personnes handicapées et à leur famille

Les personnes handicapées sont globalement plus touchées par la pauvreté que les personnes sans handicap. Au Québec, le nombre de mesures fiscales s'adressant aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches est relativement élevé. Ces mesures sont intéressantes puisqu'elles offrent un soutien financier et reconnaissent certaines situations particulières auxquelles elles sont confortées.

Bien que de nombreuses améliorations aient été apportées sur le plan fiscal et en matière de bonification de soutien du revenu depuis les dernières années, il existe plusieurs avenues qui permettraient d'accroître le soutien financier qu'offrent les mesures fiscales aux personnes handicapées. La première est de bien faire connaître les mesures existantes aux personnes handicapées pour qu'elles puissent demander à en bénéficier. En effet, certaines données révèlent une sous-utilisation par les personnes handicapées des mesures fiscales actuelles.

L'Office des personnes handicapées du Québec réalisera des actions visant à promouvoir les mesures fiscales pour les personnes handicapées et leur famille et à transmettre de l'information sur les différentes mesures, sur leur fonctionnement, sur leur incidence fiscale et sur certaines prestations sociales. Cette promotion vise également le milieu associatif des personnes handicapées et les professionnelles et professionnels du secteur de la fiscalité qui pourront relayer l'information et la faire connaître aux personnes concernées.

Porteur : OPHQ

Collaborateur : RQ

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

1.3.3.4 Bonifier l'appui aux organismes qui aident à remplir des déclarations de revenus relativement aux conférences, à l'accompagnement et aux formations

Le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB) est administré conjointement, depuis 1988, par Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada. Il s'adresse aux personnes résidentes du Québec qui éprouvent de la difficulté à remplir leurs déclarations de revenus, qui ont une situation fiscale simple et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels. Le Service leur permet d'obtenir les prestations et les crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

Afin d'encourager un maximum de Québécoises et de Québécois à profiter du SAIPB, Revenu Québec propose une subvention aux organismes communautaires offrant le Service. Pour chaque déclaration de revenus transmise à Revenu Québec, ils reçoivent 5 \$.

Le SAIPB permet aussi aux organismes d'avoir un premier contact avec certaines personnes souhaitant faire remplir leurs déclarations de revenus, lesquelles pourraient se voir offrir ensuite d'autres services par l'organisme.

Porteur : RQ

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Encadré 10 - L'évolution du soutien aux organismes dans le Service d'aide à l'impôt – Programme des bénévoles

La subvention qu'offre Revenu Québec est en place depuis la saison 2018 et a permis aux organismes communautaires qui participent au Service d'aide à l'impôt – Programme des bénévoles de recevoir plus de 1,7 M\$. La subvention était de 1 \$ par déclaration en 2018 et 2019, de 2 \$ par déclaration en 2020 et 2021, et est passée depuis 2022 à 5 \$ par déclaration.

Cette subvention soutient le travail de milliers de bénévoles qui, toutes les années, offrent leur temps afin de soutenir les personnes à faible revenu dans la production de leur déclaration de revenus²⁵.

25. Revenu Québec (2024). Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles, [En ligne]. <https://www.revenuquebec.ca/fr/une-mission-des-actions/vous-aider-a-vous-conformer/service-daide-en-impot-programme-des-benevoles/#:~:text=Le%20Service%20d'aide%20en,recourir%20%C3%A0%20des%20services%20professionnels>. (consulté le 7 mai 2024).

1.3.3.5 Atténuer la fracture numérique et ses effets sur l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes en situation de pauvreté

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique a la responsabilité de développer un ensemble de moyens visant à offrir aux citoyens une prestation électronique de services de qualité tout en s'assurant, autant que possible, de ne pas causer de fracture numérique. Il doit favoriser l'inclusion numérique et soutenir les Québécois qui ne pourront ou ne voudront pas utiliser les services numériques.

Ainsi, le Ministère procédera à l'élaboration d'un plan d'action qui inclura différentes mesures pour favoriser et faciliter l'accès aux services en ligne gouvernementaux et pour soutenir les personnes concernées par la fracture numérique, dont celles en situation de pauvreté. L'accompagnement, la littératie numérique ainsi que la conception des services numériques, notamment, sont des thèmes qui seront explorés dans le cadre de ces travaux. Ils seront aussi abordés avec des représentants de ministères et d'organismes gouvernementaux dans le cadre des rencontres d'un groupe de travail sur la fracture numérique.

Porteur : MCN

Collaborateurs : CNESST, MCE, MEQ, MES, MESS, MIFI, MJQ, MSSS, RAMQ, Retraite Québec, RQ et SAAQ

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé



AXE 2

Agir pour un meilleur accès aux aliments et offrir une réponse gouvernementale adaptée aux besoins de base

La hausse du coût de la vie entraîne des conséquences importantes²⁶ sur la part des dépenses que doivent consacrer les personnes et les familles à faible revenu aux postes budgétaires essentiels que sont le logement, l'alimentation et le transport. L'augmentation récente des enjeux visant la sécurité alimentaire exige une réponse coordonnée du gouvernement du Québec et de ses partenaires²⁷. Les efforts orientés vers l'aide alimentaire d'urgence afin d'acheter des denrées pour les banques alimentaires et le soutien financier accordé aux organismes qui aident les personnes quotidiennement, notamment des milliers d'élèves, font la différence. À moyen terme, la recherche de solutions innovantes, dont celles en matière d'agriculture solidaire, améliorera durablement l'accès physique et économique aux aliments.

Le Plan propose une vision en matière de sécurité alimentaire qui permettra d'agir sur les besoins alimentaires de base des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Elle contribuera à améliorer l'accès aux aliments pour

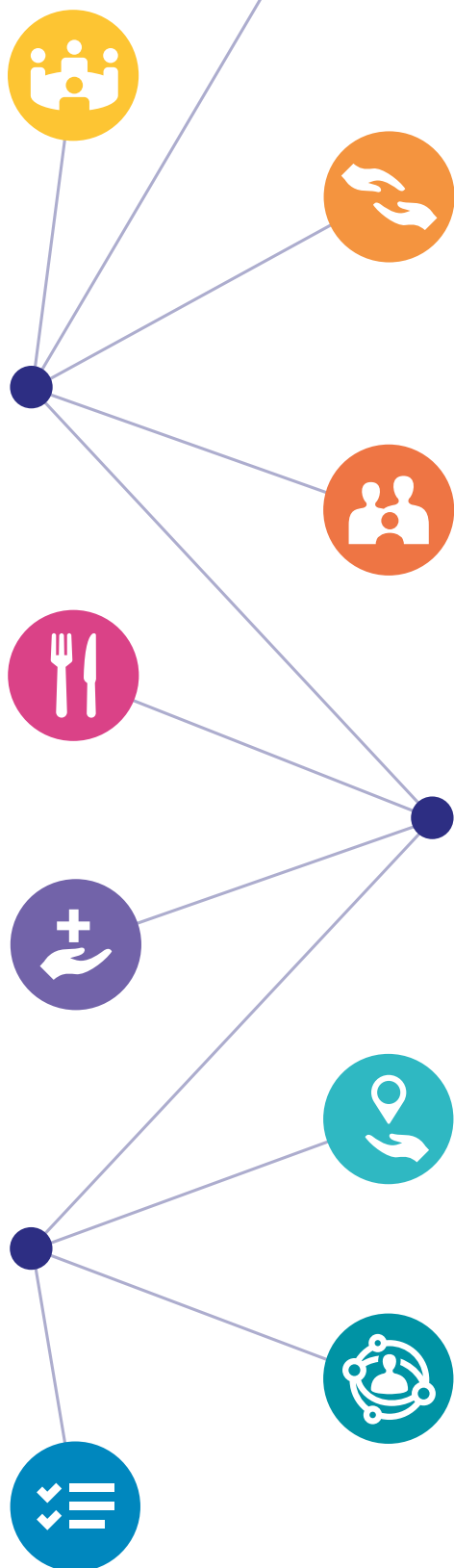
les organismes venant en aide à ces personnes et ces familles. Elle concerne l'accompagnement des organisations afin de leur permettre de répondre aux défis qu'elles rencontrent, le soutien au développement d'une gouvernance mobilisatrice ainsi que la mise en valeur d'initiatives porteuses en matière de sécurité alimentaire (voir l'annexe 4).

Le soutien aux ménages à faible revenu passe également par l'ajustement des programmes, des mesures et des services à leurs besoins, notamment ceux visant les prestataires de l'assistance sociale qui ont des contraintes à l'emploi et les autres personnes vivant en contexte de vulnérabilité.

Finalement, la mobilité est un vecteur de participation socioéconomique. Le soutien au développement d'une offre flexible et adaptée de mobilité communautaire et régionale permet de mieux répondre aux besoins en matière de transport des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

26. Statistique Canada. La hausse des prix et ses répercussions sur les plus vulnérables financièrement : un profil des personnes faisant partie du quintile inférieur de revenu familial. Regards sur la société canadienne, 2023, février, produit no 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, [En ligne]. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2023001/article/00002-fra.htm>. (consulté le 8 février 2024).

27. Op.cit. art. 9. La Loi prévoit que « Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à [...] favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés [...] ».



ORIENTATION 2.1

Favoriser l'accès
aux aliments et déployer
des solutions durables
pour améliorer
la sécurité alimentaire

Cible 2

D'ici 2029, augmenter de 30 % le nombre de projets en matière de sécurité alimentaire soutenus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment de projets ayant un caractère structurant et favorisant des solutions pérennes.

Indicateurs :

Nombre de projets en matière de sécurité alimentaire, notamment de projets ayant un caractère structurant et favorisant des solutions pérennes, financés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Nombre de personnes jointes dans le cadre des projets en matière de sécurité alimentaire financés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment des projets ayant un caractère structurant et favorisant des solutions pérennes.

2.1.1 - TROUVER DES SOLUTIONS DURABLES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2.1.1.1 Instaurer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire

La lutte contre l'insécurité alimentaire est une priorité pour le gouvernement du Québec. De ce fait, elle requiert de se doter d'une capacité de recherche et de développement des connaissances afin d'orienter les décisions sur les solutions à mettre en place.

Il est notamment proposé de travailler sur la consolidation de données permettant de suivre l'évolution de la situation. Cela inclut la documentation des initiatives qui agissent durablement pour prévenir et pour réduire l'insécurité alimentaire, ainsi qu'une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes et les familles dans cette situation.

Porteur : MESS

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 5 ans : 0,525 M\$

Autres plans gouvernementaux

Feuille de route gouvernementale de l'économie circulaire 2024-2028

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

L'économie circulaire favorise l'adoption de pratiques agricoles résilientes, en promouvant une agriculture plus respectueuse des cycles naturels des écosystèmes. Elle contribue également à la lutte contre le gaspillage et les pertes alimentaires, qui nuisent à la sécurité alimentaire. Un des objectifs poursuivis par la feuille de route porte notamment sur l'intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.1.1.2 Soutenir les jardins de solidarité

Un jardin de solidarité est une superficie destinée à la production de fruits et de légumes qui vise deux volets : remettre une partie de la production aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire et favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le gouvernement du Québec va poursuivre son soutien à sept jardins de solidarité durant les cinq prochaines années en mettant en place un accompagnement social dans le cadre d'un programme d'employabilité pour les personnes effectuant une démarche liée à l'emploi qui rencontrent des difficultés importantes concernant l'intégration dans le marché du travail. Ce programme permettra aux personnes participantes de développer des compétences sociales et professionnelles, et ce, tout en explorant le domaine de l'agriculture.

Encadré 11 - Sept jardins de solidarité en action

Sept jardins de solidarité ont vu le jour : deux au Bas-Saint-Laurent (Manne Rouge, je récolte! et Les Maraîchers du Cœur), un au Saguenay-Lac-Saint-Jean (Les Jardins Mistouk), un dans la Capitale-Nationale (Solidarité Citoyenne), un dans Chaudière-Appalaches (Les jardins de la Victoire) et deux dans les régions de Montréal, Laval et de Lanaudière (Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal et Jeunes au Travail).

Les sept jardins de solidarité ont réussi à réaliser leurs activités avec résilience et agilité dépassant même la cible fixée qui était de distribuer 225 tonnes de fruits avec une distribution de 416 tonnes de fruits et de légumes aux personnes en situation de pauvreté entre 2018 et 2023.

De plus, une étude de marché sera réalisée et un projet de recherche sera mis en place afin de documenter le concept de production solidaire dans le but de mieux comprendre les différentes étapes d'une production qui permettent, dans un modèle d'économie sociale, de générer des revenus et de multiplier les investissements.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MEIE, MAPAQ et Centre d'innovation en agriculture

Investissement total sur 5 ans : 4,6 M\$

2.1.1.3 Accompagner des organismes communautaires et leurs partenaires dans le développement d'une agriculture urbaine qui contribue à la sécurité alimentaire

Dans un contexte de difficultés d'approvisionnement en denrées, plusieurs communautés manifestent la volonté de développer des projets d'agriculture urbaine. L'espace de jardinage devient par ailleurs un lieu de partage des savoirs où la création de liens sociaux favorise une plus grande participation sociale des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale autour de projets novateurs.

En partenariat avec le laboratoire de recherche AU/LAB, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutiendra l'activation de projets pilotes auprès des organismes communautaires et de leurs partenaires afin de diversifier les sources d'approvisionnement en produits frais et locaux, et de contribuer à la transition vers des villes résilientes, innovantes et engagées dans une économie verte.

La mesure vise également à évaluer la possibilité de rendre accessibles les toits ou les terrains d'installations publiques ou parapubliques pour le développement de jardins urbains.

En collaboration avec Loto-Québec, un projet pilote lié à une de leurs installations sera réalisé.

Porteur : MESS

Collaborateurs : AU/LAB et Loto Québec

Investissement total sur 5 ans : 1,4 M\$

Encadré 12 - Laboratoire du Palais des congrès de Montréal

Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) est à l'origine du Laboratoire d'agriculture urbaine du Palais des congrès de Montréal qui expérimente et fait la promotion de technologies et techniques en agriculture afin de réduire les îlots de chaleur et de verdir les toits de certains immeubles de la Ville.

Avec une superficie de 15 000 pieds carrés (1 400 mètres carrés), le toit vert du Palais des congrès de Montréal offre une production d'environ 3,5 tonnes de légumes par année.

Le laboratoire de recherche AU/LAB offre un service d'accompagnement et de conseils aux organismes communautaires pour le développement de projets d'agriculture urbaine. Ils se rendent sur le terrain afin de soutenir le développement de projets collectifs avec les organismes impliqués. En outre, ils fournissent des ressources et un service de maillage qui visent à faciliter toutes les étapes d'établissement de fermes urbaines.

2.1.1.4 Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire

Chaque année, le gouvernement du Québec et ses partenaires mettent en œuvre diverses actions ayant comme objectif d'agir sur les déterminants de la sécurité alimentaire. Le but est de lutter contre la faim, non seulement dans une perspective de lutte contre la pauvreté, mais également dans une perspective de prévention en santé, de politique éducative ou de politique bioalimentaire.

Le grand nombre d'acteurs qui, sur la base de leurs missions respectives agissent à tous les niveaux et essaient de répondre aux besoins des personnes et des familles en situation d'insécurité alimentaire, posent des défis de complémentarité et d'efficacité.

C'est dans ce contexte que le Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire (CCIMSA), coordonné par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, est mis en place.

Avec la contribution des ministères et organismes concernés, ainsi que le soutien d'un comité consultatif permanent composé d'organismes issus de la société civile, le CCIMSA aura comme mandat d'améliorer la coordination des démarches du gouvernement du Québec et de ses partenaires dans la réponse à la sécurité alimentaire. De plus, le CCIMSA assurera le suivi des actions du Plan en la matière autour de quatre principes :

1. Soutenir l'aide alimentaire d'urgence.
2. Appuyer le déploiement des stratégies d'atténuation de l'insécurité alimentaire et des initiatives de sécurité alimentaire.
3. Améliorer la cohérence et la coordination des actions en matière de sécurité alimentaire qui sont adaptées aux réalités régionales.
4. Développer une approche préventive et de réduction durable de l'insécurité alimentaire.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS, MAPAQ, MEQ, MEIE, MELCCFP, MFA, MAMH, SRPNI et MFQ

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Encadré 13 - L'insécurité alimentaire au Québec

L'insécurité alimentaire se définit comme un accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières. Elle peut être comprise sur un continuum d'expériences possibles allant de la crainte de manquer de nourriture (insécurité dite marginale ou légère), à la réduction involontaire de la variété, de la quantité et de la qualité des aliments (insécurité modérée), au fait de devoir sauter des repas régulièrement et à l'épuisement des réserves de nourriture (insécurité grave)²⁸.

Au Québec, l'insécurité alimentaire est passée de 14,7 % à 15,7 % entre 2021 et 2022 et elle concerne plus de 1 250 000 Québécoises et Québécois²⁹.

2.1.1.5 Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de sécurité alimentaire

Les effets découlant de la conjoncture économique entraînent un accroissement des besoins des personnes et des familles, particulièrement en sécurité alimentaire où les besoins sont grands et les initiatives, nombreuses.

Il est proposé de soutenir des initiatives porteuses qui engendreront des résultats positifs en matière d'aide alimentaire, sous forme d'appels de projets ou de dépôts ponctuels de demandes à partir du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Porteur : MESS

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 5 ans : 4 M\$

Encadré 14 - Investissements dans la sécurité alimentaire depuis 2022

Depuis l'automne 2022, le gouvernement du Québec a annoncé l'attribution de 148,8 M\$ pour favoriser la sécurité alimentaire. Sont incluses les sommes liées au budget 2024-2025 qui visent à soutenir Les Banques alimentaires du Québec (40 M\$), La Tablée des Chefs (6 M\$), le Club des petits déjeuners (25 M\$) et la Cantine pour tous (9 M\$)³⁰.

28. François Fournier (2022). La faim justifie des moyens. S'engager à réduire durablement et à prévenir l'insécurité alimentaire des ménages au Québec, Montréal, Observatoire québécois des inégalités, p.11, [En ligne]. https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/09/La-faim-justifie-des-moyens_compressed.pdf. (consulté le 5 mai 2024).

29. Statistique Canada. Tableau 13-10-0835-01 : Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques, [En ligne]. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1310083501> (consulté le 21 juin 2024).

30. Ministère des Finances du Québec. Budget 2024-2025, Plan budgétaire, p.C.30, [En ligne]. https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2425_PlanBudgetaire.pdf. (consulté le 5 mai 2024).

2.1.2 - MIEUX SOUTENIR LE RÉSEAU DES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

2.1.2.1 Appuyer financièrement Banques alimentaires du Québec

Le contexte actuel lié à la hausse du coût des aliments engendre une augmentation des besoins en matière d'aide alimentaire dans toutes les régions du Québec. Plusieurs organismes communautaires, dont les banques alimentaires, ont observé une dégradation de la situation au cours des dernières années.

Parallèlement, la diminution des dons alimentaires induite par une meilleure gestion des réserves de nourriture des acteurs de la chaîne de production et de distribution et la hausse des prix des denrées achetées par les organismes pour répondre à l'augmentation des demandes d'aide alimentaire accentuent le problème.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soutiendra financièrement Banques alimentaires du Québec afin de maintenir la capacité d'agir des organismes d'aide alimentaire qui interviennent auprès des populations les plus vulnérables et qui peinent à maintenir ou à développer leurs services en raison du contexte socioéconomique actuel.

Porteur : MESS

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 5 ans : 40 M\$

2.1.2.2 Améliorer l'approvisionnement en aide alimentaire

Les demandes d'aide alimentaire sont en augmentation constante depuis quelques années. Banques alimentaires du Québec cherchent à augmenter le volume de denrées distribuées et à diversifier leurs sources d'approvisionnement auprès de leurs partenaires. Le gouvernement du Québec souhaite les soutenir dans la réponse aux défis auxquels elles font face afin d'aider les personnes et les familles en situation d'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entreprendra des discussions et des analyses avec différentes parties prenantes du secteur agroalimentaire pour dresser un état des lieux de l'approvisionnement offert aux banques alimentaires et pour évaluer les possibilités d'amélioration.

Porteur : MAPAQ

Collaborateurs : MESS, intervenantes et intervenants du secteur agroalimentaire

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Encadré 15 - Le programme de don de lait aux banques alimentaires du Québec

Le Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise est basé sur un partenariat qui rassemble tous les acteurs de la filière, des producteurs aux transformateurs en passant par les transporteurs.

Les producteurs de lait du Québec, avec l'aide de leurs partenaires de transformation et de transport, ont fait don de 21 millions de litres de produits laitiers depuis 2003 aux banques alimentaires du Québec, un geste équivalent à plus de 34 M\$. En 2023, plus de 700 000 litres de lait ont été remis aux banques alimentaires³¹.

Ce programme s'inscrit directement avec l'objectif d'améliorer l'accès aux aliments et de favoriser la sécurité alimentaire, et ce, par un effort collectif, des personnes et des familles en situation d'insécurité alimentaire.

31. Les producteurs de lait du Québec. La famille du lait, [En ligne]. <https://www.lafamilledulait.com/fr/magazine/actualites/article/20-ans-de-dons-de-lait-aux-banques-alimentaires-du-quebec>. (consulté le 7 mai 2024).

2.1.2.3 Améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des banques alimentaires du Québec

L'augmentation des demandes faites aux organismes d'aide alimentaire accroît le volume de denrées à traiter qui doivent être entreposées ou transformées par Banques alimentaires du Québec et leurs membres dans toutes les régions du Québec.

Afin de mieux répondre aux besoins de la population et de lutter contre le gaspillage alimentaire, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soutiendra financièrement le développement de projets structurants, tels que l'achat d'équipements pour les entrepôts, de cuisines, de transformation ou de nouveaux locaux.

Porteur : MAPAQ

Collaborateur : BAQ

Investissement total sur 5 ans : 15 M\$

2.1.2.4 Développer une solution visant à mettre en valeur la viande de gros gibiers victimes de braconnage, à prévenir le gaspillage alimentaire et à contribuer à l'approvisionnement du réseau des banques alimentaires du Québec

Les banques alimentaires du Québec éprouvent des difficultés à trouver des sources d'approvisionnement suffisantes pour répondre aux demandes qui leur sont adressées. Au Québec, environ 45 000 kg de viande sont saisis annuellement par les agents de la protection de la faune. La viande de gibier, connue pour sa forte valeur nutritive, est une denrée particulièrement précieuse.

Les agents de la protection de la faune du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs sont autorisés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à remettre les animaux saisis ou confisqués à un organisme sans but lucratif afin d'éviter le gaspillage de cette venaison de qualité et d'en faire bénéficier les communautés dans le besoin. Toutefois, une telle opération de saisie et de remise des gibiers à un organisme comprend plusieurs éléments :

- la recherche d'organismes prêts à recueillir la viande et à payer les frais de boucherie;
- la recherche de bouchers disponibles pour effectuer le débitage;

- la coordination logistique quant au transport et à l'entreposage de la viande de gibier rapidement périssable.

Depuis 2016, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs coordonne le programme de don de viande de gibier Chasseurs généreux. Ce programme est un projet communautaire qui a pour objectif de permettre les dons de viande de gibier à des familles dans le besoin, et ce, dans toute la province.

La présente mesure vise à élargir les balises de ce programme par le développement d'une stratégie permettant aux banques alimentaires du Québec d'avoir un accès, à faible coût, à l'approvisionnement de la viande de gibier saisie.

Porteur : MELCCFP

Collaborateurs : MESS, BAQ et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

2.1.3 - MIEUX SOUTENIR LES ORGANISMES ŒUVRANT EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2.1.3.1 Soutenir le Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous

Chaque matin, des milliers d'élèves se présentent à l'école sans avoir mangé, ce qui compromet leurs apprentissages et leur réussite éducative en plus d'entraîner des effets négatifs sur leur santé et leur bien-être.

La mise en place d'initiatives structurantes, portées par des organismes d'aide alimentaire partout au Québec, apparaît essentielle pour améliorer la sécurité alimentaire des élèves vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

La poursuite du financement du Club des petits déjeuners et de La Cantine pour tous, deux organismes qui interviennent dans les écoles québécoises, est une réponse concrète permettant d'améliorer l'égalité des chances pour toutes et tous.

Porteur : MEQ

Collaborateurs : Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous

Investissement total sur 5 ans : 34 M\$

Encadré 16 - Action déjà existante du ministère de l'Éducation pour soutenir une réponse aux besoins alimentaires de tous les élèves du Québec

Le ministère de l'Éducation a instauré une mesure d'aide alimentaire destinée aux élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Elle vise à offrir des déjeuners, des dîners ou des collations à celles et à ceux qui en ont besoin durant leur présence à l'école ou au service de garde, peu importe le milieu socioéconomique associé à l'école qu'elles ou qu'ils fréquentent. Les sommes accordées par l'intermédiaire de cette mesure doivent servir à acheter, pour répondre à différents besoins alimentaires, des aliments et des boissons qui respectent les orientations de la politique-cadre Pour un virage santé à l'école et du Guide alimentaire canadien.

2.1.3.2 Bonifier le suivi offert par la Fondation Olo

Le suivi Olo, déployé dans toutes les régions du Québec, vise à offrir une intervention nutritionnelle ainsi qu'un accompagnement à l'acquisition et au maintien de saines habitudes alimentaires auprès des familles en situation de faible revenu. Par l'entremise des personnes intervenantes sur le terrain, le suivi Olo offre un accompagnement personnalisé et une aide directe sous forme de coupons échangeables contre des aliments.

Le nombre de femmes enceintes débutant un suivi Olo a augmenté ces dernières années en raison de la hausse du prix des denrées ainsi que de l'augmentation des demandeuses d'asile.

Il est proposé de soutenir le financement à la Fondation Olo afin de lui permettre de rejoindre les femmes enceintes et leurs familles et de mieux accompagner les organismes qui leur viennent en aide, particulièrement dans les communautés autochtones.

Porteur : MSSS

Collaborateurs : Fondation Olo, CISSS et CIUSSS, MESS, MFA, MAPAQ, SRPNI, RCAAQ, Communautés des Premières Nations, Conseil Cri et RSSS du Nunavik

Investissement total sur 5 ans : 3,25 M\$

2.1.3.3 Soutenir La Tablée des Chefs dans la valorisation des surplus alimentaires et dans l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes

La Tablée des Chefs offre le programme des Brigades Culinaires en parascolaire dans les écoles secondaires et le programme Cuisine ton avenir aux jeunes suivis par la Direction de la protection de la jeunesse et à risque de décrochage scolaire. Elle soutient la lutte contre l'insécurité alimentaire par la distribution de repas ainsi que par des actions de réduction du gaspillage alimentaire, et intègre un volet préventif en soutenant des activités éducatives. Le financement additionnel de 2 M\$ par année pour les cinq prochaines années permettra de poursuivre les activités de récupération alimentaire et les activités de formation culinaire auprès des jeunes de 12 à 17 ans uniquement ceux qui étaient soutenus dans le dernier plan d'action.

Porteur : MAPAQ

Collaborateurs : MSSS et La Tablée des Chefs

Investissement total sur 5 ans : 8 M\$

Encadré 17 - Les popotes roulantes du Québec

En mai 2023, la ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé annonçait l'attribution d'une somme récurrente, à compter de l'année 2023-2024, afin d'améliorer les services offerts par les popotes roulantes du Québec. Cette annonce s'inscrit en cohérence avec la priorité accordée par le gouvernement du Québec au soutien à domicile. La somme totale, de l'ordre de 11,2 M\$, a ainsi permis de consolider le financement lié à la mission globale de 220 organismes, par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires, et d'assurer ainsi aux clientèles, notamment aux personnes en perte d'autonomie, un accès à des repas sains, nutritifs, complets, livrés à domicile et abordables financièrement.

La somme a été répartie auprès des organismes communautaires dont la mission ou les activités complémentaires visent l'offre d'un service de popote roulante.

2.1.3.4 Appuyer des projets visant à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

Mise en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du plan précédent, cette mesure avait pour objectif d'augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire pour des personnes à faible revenu. Cette action a notamment permis de soutenir des initiatives d'économie sociale qui permettent l'accès à des aliments sains et abordables, principalement dans des communautés défavorisées et mal pourvues sur le plan de l'offre alimentaire. Par exemple, les épiceries communautaires, les marchés ambulants, les initiatives de conditionnement et de mise en marché d'aliments sains issus du réemploi alimentaire, etc.

Ces initiatives sont autant d'occasions d'agir sur des déterminants plus structuraux de l'insécurité alimentaire, notamment en offrant des occasions d'emploi à des jeunes ou à des personnes éloignées du marché du travail. D'autres initiatives territoriales qui permettent d'augmenter le revenu disponible à l'alimentation ont été encouragées et soutenues par cette mesure. Par exemple, des initiatives de cartes ou de coupons nourriciers pour l'achat de fruits et légumes sains et locaux, ainsi que des initiatives de mutualisation du transport alimentaire qui permet de réduire le coût des aliments, ont été encouragées et soutenues par cette mesure.

Durant la période 2024-2029, il est souhaité de faire évoluer, de mieux soutenir et de favoriser la pérennisation de telles initiatives, ainsi que d'ajouter d'autres projets concertés qui ont un effet significatif sur l'accès économique aux aliments nutritifs.

Porteurs : MSSS et MESS

Collaborateurs : MAPAQ, MEIE, MAMH et SRPNI

Investissement total sur 5 ans : 30 M\$



ORIENTATION 2.2

Offrir une réponse adaptée aux besoins de base

2.2.1 - AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

2.2.1.1 Intervenir en matière de logement social

L'indisponibilité de logements sociaux et abordables ainsi que le coût lié au logement depuis 2022 créent une situation critique qui a des effets importants sur de nombreux ménages, notamment sur les personnes et les familles à faible revenu. Le logement est le socle sur lequel se construit la participation des personnes à toutes les autres sphères de la vie en société.

C'est pour agir sur l'offre de logements sociaux et le caractère abordable des logements que le gouvernement a annoncé, depuis 2018, des investissements qui auront des effets pour les cinq prochaines années :

- ✓ Plus de 2,27 G\$ afin d'accélérer la construction de logements sociaux et abordables ayant déjà fait l'objet d'annonces et de financer la réalisation de nouvelles unités.
- ✓ Plus de 1 G\$ en aide au paiement au loyer et en soutien au revenu en bonifiant le Programme d'allocation-logement (457,6 M\$) et le Programme de supplément au loyer (344,5 M\$) et, finalement, en bonifiant le crédit d'impôt pour solidarité (249,1 M\$).

Le gouvernement traduit par ces actions sa sensibilité au regard des enjeux en matière de logement vécus par les ménages qui se trouvent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Porteurs : SHQ et MAMH

Investissement total sur 5 ans : Plus de 3,3 G\$

Autres plans gouvernementaux

Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 : S'allier devant l'itinérance

Ministère de la Santé et des Services sociaux
(près de 400 M\$ sur cinq ans)

En complémentarité avec la Politique nationale de lutte à l'itinérance, ce plan d'action gouvernemental vise à prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et à accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique ou de santé, et ce, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations.

Encadré 18 - L'amélioration de l'accès au logement

L'accès et le maintien dans un logement abordable sont des éléments déterminants dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale³². Le contexte économique actuel, où le coût des loyers est en croissance et que l'offre peine à répondre à la demande, diminue considérablement la capacité de nombreux ménages à se trouver un logement de qualité qui respecte leur capacité financière. Ainsi, la part du revenu consacrée au logement ne permet pas à des ménages, notamment ceux à faible revenu et vulnérables, de combler leurs autres besoins essentiels. L'amélioration de l'accès au logement abordable, comme la construction de nouveaux logements sociaux, apparaît comme une solution concrète aux problèmes actuels.

2.2.1.2 Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès et le maintien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des logements sains, sécuritaires et abordables

Plusieurs acteurs sont appelés à intervenir de près ou de loin dans la planification et la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux actuels en matière de logement et de leurs effets sur la santé, notamment les organisations municipales, les organismes communautaires et ceux du réseau de la santé et des services sociaux.

Il est proposé de mieux soutenir ces différentes organisations qui agissent en santé publique en développant de nouvelles connaissances et divers outils afin d'augmenter leur capacité d'agir en matière d'habitation et de santé.

Porteurs : MSSS, CISSS, CIUSSS et partenaires de la santé publique

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

2.2.1.3 Exclure les subventions au logement provenant d'organismes communautaires ou de bienfaisance du calcul de la prestation d'assistance sociale

Des organismes communautaires ou de bienfaisance versent à certaines occasions des subventions au logement aux locataires qui sont en attente d'un logement social ou plus abordable. Cependant, pour certains prestataires d'assistance sociale, cela peut conduire à une augmentation des sommes en leur possession (avoirs liquides), ce qui peut occasionner une réduction de leur prestation d'assistance sociale.

Une exclusion complète est appliquée aux sommes versées dans le cadre du Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec. Il est proposé que cette exclusion soit étendue à des programmes administrés par des organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux qui ont des fins similaires.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

32. Op.cit. LRQ, chapitre L-7, art. 9. La Loi prévoit que « Les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à [...] favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri [...] ».

Encadré 19 - Actions gouvernementales qui soutiennent le revenu

La Loi prévoit que « les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent notamment viser à rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, en tenant compte notamment de leur situation particulière et des ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins essentiels ».

En plus des différentes aides récentes versées temporairement comme le crédit d'impôt remboursable conférant un montant ponctuel pour le coût de la vie, le gouvernement du Québec continue de mettre en place différentes actions structurantes et récurrentes. Ces actions visent à soutenir le revenu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui sont mises en place dans les plans d'action précédents, dont les principales sont :

1. le crédit d'impôt pour solidarité (1,7 G\$ en 2023);
2. les différentes primes au travail (277 M\$ en 2023);
3. l'Allocation famille (3,6 G\$ en 2023);
4. le Programme de revenu de base (1,4 G\$ en 2023);
5. l'indexation annuelle des prestations d'assistance sociale (105 M\$ en 2023).

Ces différentes aides publiques au revenu, dont la plupart sont accessibles à la suite de la production de la déclaration de revenus, permettent d'augmenter le revenu disponible à la consommation des ménages à faible revenu.

L'amélioration du soutien public au revenu sera au cœur des réflexions gouvernementales durant la période de mise en œuvre du Plan.

2.2.2 - MIEUX SOUTENIR LES PERSONNES EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ

2.2.2.1 Revoir la notion de contrainte à l'emploi

La présence d'une contrainte à l'emploi au régime d'assistance sociale est déterminée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à la suite d'un diagnostic établi par un médecin ou par une infirmière praticienne spécialisée. Or, certaines problématiques pouvant limiter la capacité des personnes à développer leur employabilité sont difficilement associées à un diagnostic médical. Il est donc proposé de revoir la notion de contrainte afin de mieux répondre aux besoins des personnes dont les limitations fonctionnelles sont liées à la santé mentale ou à des problématiques complexes de nature psychosociale sans diagnostic précis.

Conséquemment, il est suggéré que les notions de contraintes à l'emploi soient modernisées pour les centrer davantage sur les obstacles rencontrés.

Pour mettre en œuvre ce changement important, il est également proposé de reconnaître l'expertise d'autres professionnels de la santé (ex. : psychologues, travailleuses sociales et travailleurs sociaux) pour établir l'existence d'une contrainte. En plus de faciliter le processus pour les demandeurs, ce changement permettrait non seulement de tenir compte des contraintes de nature médicale, mais également d'améliorer la reconnaissance des contraintes de nature psychosociale.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS et OPHQ

Investissement total sur 5 ans : 43,5 M\$

2.2.2.2 Assouplir la notion de vie maritale pour considérer les situations de proche aidance au régime d'assistance sociale

Afin de tenir compte de l'évolution de la société, du vieillissement de la population et de la rareté des logements, il est proposé d'assouplir la notion de conjoint lorsque la cohabitation de deux personnes permet d'éviter à l'une d'elles de vivre dans un établissement d'hébergement en raison de son état de santé. Dans le cas où l'une des personnes agit comme proche aidante, la situation pourrait être considérée comme une relation aidant-aidé et chacune d'elles pourrait ainsi recevoir la pleine prestation pour adulte sans conjoint.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

2.2.2.3 Soutenir les aînés en situation d'invalidité

Les personnes recevant une prestation d'invalidité et qui prenaient leur retraite entre 60 et 64 ans voyaient leurs prestations de retraite à 65 ans réduites à vie.

L'effet de la hausse du coût de la vie jumelée à une réduction importante des revenus de pension après 65 ans entraînait des conséquences significatives sur les conditions de vie de ces personnes vivant en situation de vulnérabilité.

La réduction de la rente de retraite, qui est présentement applicable pour les aînés de 65 ans ou plus en situation d'invalidité, sera éliminée dès le 1^{er} janvier 2025. Cette action représente des prestations supplémentaires de 135 millions de dollars annuellement.

Porteurs : MFQ et Retraite Québec

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

2.2.2.4 Réaliser des activités de sensibilisation et d'information concernant la précarité menstruelle, particulièrement auprès des filles et des femmes vulnérables ou issues de milieux défavorisés

La précarité menstruelle peut limiter des filles et des femmes en ce qui concerne leur participation sociale, en plus de les amener à prendre des risques pour leur santé (ex. : risques de choc toxique lors d'une utilisation prolongée des produits). En plus de permettre l'accès aux produits menstruels, il est essentiel de déconstruire les tabous entourant les menstruations et de mieux informer les filles et les femmes sur les solutions qui s'offrent à elles pour limiter les répercussions de la précarité menstruelle.

Cette action permettra donc de soutenir des initiatives visant à sensibiliser la population à la question de la précarité menstruelle ou à lui fournir de l'information. Ces activités cibleront particulièrement les filles et les femmes vulnérables ou issues de milieux défavorisés. Cette action sera complémentaire aux autres actions concernant la précarité menstruelle, qui sont menées dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027.

Porteur : SCF

Investissement total sur 5 ans : 0,3 M\$

2.2.2.5 Accroître les connaissances sur les effets des fiducies volontaires dans la réduction des méfaits des dépendances

Les programmes de fiducies volontaires consistent à établir un budget avec la personne accompagnée et à systématiser la gestion de ses biens pour s'assurer que ses principaux besoins sont comblés. Ces programmes sont reconnus parmi les bonnes pratiques en réduction des méfaits pour prévenir l'itinérance³³.

Si ces programmes s'avèrent être une mesure prometteuse en matière de soutien aux personnes en situation de précarité socioéconomique, ces initiatives ont été jusqu'à présent peu documentées dans un contexte de dépendances à des substances ou de troubles liés à la pratique des jeux de hasard et d'argent (JHA).

Pour développer des avenues innovantes en matière de soutien à la gestion du revenu, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mettront en place un projet pilote. Ainsi, il visera à documenter les éléments centraux qui peuvent influencer l'offre de service en fiducies volontaires. Ce projet pilote s'adressera spécifiquement aux personnes qui ont des dépendances à des substances ou qui ont des troubles liés à la pratique des JHA.

Porteurs : MSSS et MESS

Collaborateur : FQRSC

Investissement total sur 5 ans : 1,5 M\$

33. Hurtubise, R., Roy, L., Trudel, L., Rose, M.-C. et Pearson, A. (2021). Guide de bonnes pratiques en itinérance. CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, [En ligne]. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2022/02/Guide-des-bonnes-pratiques_integral_FINAL.pdf. (consulté le 10 mai 2024).

2.2.3 - AMÉLIORER LA MOBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

2.2.3.1 Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite

Le Programme de subvention au transport adapté (PSTA) permet de répondre aux besoins en matière de transport des personnes handicapées, dont plusieurs vivent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le programme leur offre la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, et ce, peu importe le lieu et les moyens utilisés.

Afin de tenir compte de l'augmentation de la hausse des coûts en matière de transport depuis la pandémie, il est proposé d'augmenter le PSTA afin de soutenir davantage de projets municipaux de transport visant à améliorer la mobilité des personnes handicapées.

Porteur : MTMD

Collaborateur : MSSS

Investissement total sur 4 ans : 285,6 M\$

2.2.3.2 Offrir un soutien à la mobilité communautaire

La mise en place de services par les municipalités et les organismes communautaires vise à répondre aux besoins particuliers en matière de mobilité des jeunes, des personnes à faible revenu, ainsi que des personnes âgées ou en perte d'autonomie. Néanmoins, ces initiatives rencontrent parfois certaines difficultés qui sont souvent attribuables aux caractéristiques des programmes.

Il est proposé de répondre à cet enjeu en offrant un soutien financier aux acteurs municipaux et communautaires afin qu'ils puissent acquérir des véhicules électriques ou hybrides, incluant des véhicules adaptés aux passagers en fauteuil roulant. Ces véhicules seront mis à la disposition de la communauté par le biais de diverses initiatives de mobilité, afin de sortir des cadres établis pour le transport collectif, le transport adapté, le transport interurbain ou le transport payant.

Porteur : MTMD

Collaborateurs : MAMH et MESS

Investissement total sur 5 ans : 2,2 M\$



AXE 3

Engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions structurantes et cohérentes

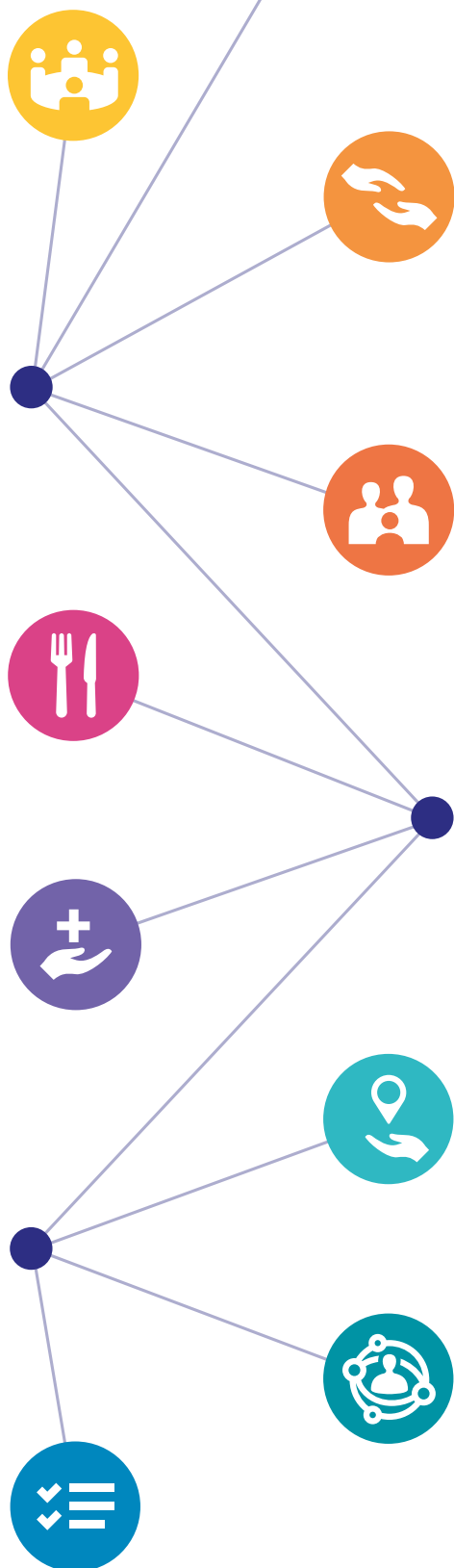
La pauvreté et l'exclusion sociale couvrent tous les aspects de la vie en société à l'échelle du territoire. Les personnes et les familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale tentent d'améliorer leurs conditions de vie avec la contribution de multiples acteurs de leur milieu. À cet égard, les organismes communautaires et les partenaires sociocommunautaires, institutionnels et municipaux se concertent afin de mettre en œuvre des solutions durables à ce problème collectif de manière cohérente et complémentaire.

Les milieux locaux et régionaux sont confrontés directement aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Ils connaissent bien les réalités du terrain et possèdent différents leviers d'intervention, autant pour accompagner directement les personnes défavorisées que pour agir en matière de développement social et d'aménagement du territoire. La grande variabilité des situations de pauvreté et d'exclusion sociale demande de trouver des solutions différentes et adaptées aux caractéristiques du milieu.

Le soutien financier octroyé aux initiatives porteuses qui sont issues de la mobilisation locale et régionale dans les milieux défavorisés, centrées sur les besoins des personnes et des familles, prend dans cette perspective toute son importance.

Le suivi et le développement d'indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, ainsi que l'apport de nouvelles connaissances à partir de recherches scientifiques sont essentiels. Ces éléments contribuent à la responsabilisation des différentes parties prenantes et à l'efficacité des gestes à poser.

Parallèlement, l'évaluation et le suivi des initiatives mises en œuvre, notamment au regard du présent Plan d'action, permettent de savoir si les cibles visant à améliorer les conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont atteintes ou de savoir quels sont les défis qu'elles engendrent.



ORIENTATION 3.1

Soutenir les initiatives locales et régionales

Cible 3

D'ici 2029, assurer une plus grande participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances pour la solidarité, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

Indicateur :

Nombre d'Alliances pour la solidarité qui disposent d'un mécanisme qui assure la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

3.1.1 - APPUYER LES PARTENAIRES LOCAUX ET RÉGIONAUX

3.1.1.1 Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité

La mesure des Alliances pour la solidarité, mise en œuvre dans le cadre des deux derniers plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, a permis une mobilisation accrue des milieux au regard des enjeux portant sur les conditions de vie des personnes, en tenant compte des réalités propres à chacun des territoires.

Les Alliances pour la solidarité se déploient au moyen d'ententes qui visent à confier aux partenaires régionaux désignés, y compris aux organismes concernés représentant les Premières Nations et les Inuit, la gestion d'une enveloppe provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), en vue d'un financement de projets en région, à partir de priorités identifiées.

Encadré 20 - Résultats des Alliances pour la solidarité

De 2018 à 2023 :

3 143 initiatives locales ou régionales ont été mises de l'avant, adoptées par les partenaires régionaux, soit 629 projets par année en moyenne. Le FQIS a contribué à la hauteur de 132,2 M\$, pour un investissement total de 309,3 M\$, incluant celui des partenaires locaux et régionaux (177,1 M\$).

Les Alliances pour la solidarité ont insufflé au cours de la dernière décennie un climat de collaboration dans les milieux et ont permis de forger des partenariats stratégiques cruciaux pour la consolidation du tissu social québécois. Par conséquent, cette mesure est reconduite et est accompagnée d'un soutien financier du FQIS de 145,36 M\$ répartis sur cinq ans.

Encadré 21 - L'Alliance pour la solidarité à Montréal

Le gouvernement reconnaît l'expertise acquise par la Ville de Montréal dans la détermination d'enjeux prioritaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au 31 mars 2024, 154,8 M\$ du Fonds québécois d'initiatives sociales auront été versés à la métropole dans le cadre d'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, sans interruption depuis 2003.

La Ville de Montréal s'est dotée de deux plans d'action successifs à l'échelle régionale, soit les plans « Rassembler Montréal » et le Plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025. Le gouvernement souhaite maintenir sa longue collaboration avec la Ville de Montréal dans le cadre de la mise en œuvre du présent Plan d'action.

Cette troisième édition des Alliances pour la solidarité sera bonifiée sur le plan des pratiques et des façons de faire. L'objectif est de renforcer la mobilisation des acteurs sur le terrain, de mieux accompagner les milieux dans le développement de projet locaux et régionaux, de stimuler le partage des bonnes pratiques et la concertation régionale, d'encourager la participation sociale et la lutte contre les préjugés ainsi que de diversifier la nature des projets admissibles.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS et les partenaires des Alliances

Investissement total sur 5 ans : 145,36 M\$

Autres plans gouvernementaux

Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (investissement total de 213 M\$ pour les plans d'action interministériels de 2017-2021 et de 2022-2025)

La PGPS est une politique en matière de prévention qui souhaite agir sur un ensemble de facteurs en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de la santé. Elle permet notamment de joindre les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

3.1.1.2 Soutenir des initiatives communautaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la nation inuit

Différents indicateurs montrent que les conditions de vie des membres des Premières Nations et des Inuit sont généralement en deçà de celles du reste de la population du Québec. Les Inuit, du fait de leur statut particulier au sein des nations autochtones du Québec, nécessitent une approche distincte afin de répondre à leurs défis particuliers.

Afin de soutenir les Inuit dans leurs efforts pour améliorer les conditions de vie de leurs populations, le gouvernement du Québec financera un ou des organismes qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion sociale en milieu inuit, et ce, au Nunavik ou dans d'autres régions du Québec.

Porteur : SRPNI

Investissement total sur 3 ans : 0,3 M\$

3.1.1.3 Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables

Les résultats de la consultation publique, comme ceux de l'évaluation des Alliances, ont démontré l'importance de mieux appuyer les milieux locaux et régionaux dans la réponse aux besoins des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, au regard de certaines problématiques émergentes, comme la lutte contre les changements climatiques et l'insécurité alimentaire.

En effet, l'adaptation des milieux locaux et régionaux afin de réduire les répercussions des changements climatiques sur les personnes et les familles vulnérables, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'habitation et de transport, et le manque de connaissances sur ces changements ont été ciblés comme des enjeux de premier plan dans la consultation publique.

Le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'organisme Vivre en Ville, développera une offre d'accompagnement afin de favoriser l'émergence d'actions qui visent la réduction des effets des changements climatiques sur les populations vulnérables. Cette offre prendra la forme d'activités modulables visant entre autres à améliorer la littératie autour des changements climatiques et à accompagner les promoteurs de projets dans l'action.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS et Vivre en Ville

Investissement total sur 5 ans : 2,67 M\$

3.1.1.4 Mettre en œuvre la Déclaration de réciprocité avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Soutenues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les conférences administratives régionales, incluant leurs comités en développement social, constituent des lieux privilégiés pour assurer une cohérence des actions au niveau territorial et pour réfléchir aux solutions ainsi qu'aux enjeux prioritaires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs conférences administratives régionales mettent aussi en œuvre un plan d'action en développement social en étroite collaboration avec des directions de la santé publique.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation finance également des projets s'adressant aux personnes en situation de pauvreté, à l'échelle régionale, territoriale, ou locale, avec les différents volets du Fonds régions et ruralité. Les ententes sectorielles de développement sont des outils mis à la disposition des partenaires pour travailler un enjeu particulier sur un territoire donné. De plus, les ententes de vitalisation permettent aux municipalités régionales de comté en situation de dévitalisation de se mobiliser et d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

Avec la Déclaration de réciprocité, signée avec les municipalités en décembre 2023, le gouvernement du Québec s'engage à mieux soutenir les populations vulnérables, notamment dans la prévention et la réduction de l'itinérance, mais aussi à rehausser la coordination intersectorielle nationale et régionale et à tenir davantage compte des spécificités de ses territoires.

Porteur : MAMH

Collaborateurs : Ministères et organismes municipaux

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

3.1.2 - ENCOURAGER DES INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

3.1.2.1 Offrir du soutien au développement social et à l'équité en santé dans les territoires défavorisés

Les organismes de la santé publique sont des acteurs de premier plan dans les démarches locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils offrent une expertise-conseil, des données probantes et du soutien dans la mise en œuvre de projets collectifs.

Afin de mettre à profit leurs collaborations avec les équipes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans l'arrimage des démarches territoriales, les acteurs de la santé publique renforceront le soutien et l'accompagnement de partenaires et de concertations qui contribuent au développement social des communautés et à la santé des territoires défavorisés, où on observe un cumul de problématiques sociosanitaires.

Porteur : MSSS

Collaborateurs : MAMH et MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

3.1.2.2 Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de pauvreté

Les effets découlant de la conjoncture économique entraînent un accroissement des besoins des personnes et des familles ainsi que des demandes de soutien financier pour des initiatives structurantes. Des enjeux émergents, notamment au regard des changements climatiques, nécessitent également des interventions dans des champs d'action nouveaux ou avec des finalités repensées.

Il est proposé de soutenir des initiatives porteuses qui engendreront des résultats positifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives, qui pourront alimenter la connaissance pour un soutien durable, seront financées sous forme d'appels de projets ou de dépôts ponctuels de demandes par le biais du FQIS.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : 9 M\$

3.1.3 - LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE

Les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale existent au Québec. Ils ont le pouvoir de diviser la société, de nuire à l'épanouissement des personnes et d'entraver la réalisation du but premier de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui est de « promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard. »

Il apparaît essentiel de lutter contre les préjugés au cours des cinq prochaines années au travers d'initiatives déjà en cours et d'autres mises en œuvre dans le Plan.

3.1.3.1 Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale

Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté sont répandus au sein de la population québécoise (Landry et coll., 2021). Ceux-ci entraînent des effets négatifs importants sur les personnes qui les subissent, notamment l'isolement social, la perte de confiance et d'estime de soi, voire des problèmes de santé mentale.

Les experts de vécu sont des personnes qui ont une expérience au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale et qui acceptent de raconter certains chapitres de leur vie à de petits groupes et de répondre à leurs questions sous forme d'échange. Dans une perspective de lutte contre les préjugés, il est proposé de soutenir des initiatives en lien avec des experts de vécu dans les démarches locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ainsi, favoriser des rencontres entre des personnes ayant vécu ou qui vivent la pauvreté et d'autres personnes qui ne sont pas dans cette situation contribuera à réduire les préjugés.

Porteur : MESS

Collaborateurs : MSSS, Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé (UQAM) et brigades régionales d'expertes et d'experts de vécu

Investissement total sur 5 ans : 1,32 M\$

3.1.3.2 Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle

Il n'existe pas d'outils à l'échelle du Québec qui permettent de mesurer la présence de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté. Le développement de tels indicateurs, nécessaires à la mesure des préjugés, a été réalisé dans le cadre d'un projet pilote confié à l'Institut de la statistique du Québec par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, auquel ont collaboré les membres du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de la communauté universitaire.

Par l'entremise d'une enquête populationnelle, il est proposé de mesurer l'ampleur des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté afin d'obtenir un portrait clair du phénomène. Une telle enquête serait une première au Québec et au Canada.

Porteurs : MESS et ISQ

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Encadré 22 - Les Actions concertées sur la pauvreté et l'exclusion sociale du Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue financièrement au développement et au transfert de connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par le biais des Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Depuis 2006, cinq Actions concertées ont été lancées sur le thème de la pauvreté, pour un total de 36 projets de recherche, mobilisant des partenaires provenant d'une variété de secteurs de la société québécoise.

En plus d'améliorer notre connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, ces Actions concertées génèrent de grandes retombées dans les milieux de pratique. Elles permettent d'appuyer le développement d'une capacité de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale, en plus d'accroître la capacité de décision et d'innovation de nos organisations. Dans le cadre de ce Plan d'action, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale poursuivra son soutien par le financement de deux actions concertées ciblées.

3.1.3.3 Bonifier la mise en œuvre de la Semaine de la solidarité

Depuis 2010, le gouvernement du Québec et ses partenaires mettent en œuvre différentes initiatives à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Semaine de la solidarité. L'objectif initial de la Semaine de la solidarité était de sensibiliser la population aux difficultés vécues par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et de lutter contre les préjugés envers elles.

Au cours des cinq prochaines années, la Semaine de la solidarité s'incarnera dans des stratégies de mise en valeur de gestes concrets de solidarité à titre d'inspiration pour toutes et tous, et ce, partout au Québec.

De plus, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale bonifiera la Semaine de la solidarité afin d'inclure :

- des appels à l'action lors de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté autour du 17 octobre;
- la remise d'un prix reconnaissance aux organismes communautaires exemplaires en matière de solidarité dans le cadre des prix Hommage bénévolat-Québec;
- des offres de formation au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et des messages de sensibilisation portant sur la solidarité tout au long de l'année.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

3.1.3.4 Proposer un webinaire au personnel scolaire et policier en milieu scolaire afin de mieux sensibiliser les jeunes face à la délinquance

Tout en contribuant à la lutte contre les préjugés, mieux sensibiliser les jeunes au cycle de la délinquance et aux comportements de dépendance et de violence armée pourrait permettre de prévenir leur apparition ou leur persistance dans le temps.

Afin d'y arriver, le ministère de la Justice propose un webinaire à l'intention du personnel scolaire et des policiers en milieu scolaire sur la trajectoire d'une ou d'un jeune visé par la Loi sur les systèmes de justice pénale pour adolescents. Plusieurs sujets pourront y être abordés. On peut notamment penser à la dépendance, à la violence armée et à l'itinérance. Le webinaire sera disponible dans l'ensemble des régions du Québec.

Porteur : MJQ

Collaborateur : MSP

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé



ORIENTATION 3.2

Soutenir la recherche et développer des connaissances

3.2.1 - ÉCLAIRER LA PRISE DE DÉCISION PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UN TABLEAU D'INDICATEURS SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

3.2.1.1 Développer un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Le gouvernement et l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent pouvoir suivre les progrès accomplis, prendre des décisions éclairées.

Dans le cadre de ce Plan, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mènera des travaux pour élaborer un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale, favorisant la prise en compte des différentes dimensions de la pauvreté.

Ce tableau d'indicateurs, disponible selon une fréquence à définir, permettra à l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de suivre l'évolution de certaines dimensions de la pauvreté et de soutenir la prise de décision.

Porteur : MESS

Collaborateurs : Ministères et organismes

Investissement total sur 5 ans : 0,125 M\$

Encadré 23 - Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Créé en 2005 dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations fiables et rigoureuses en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Son mandat est notamment de :

- Élaborer et proposer à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités sociales et économiques, dont les écarts de revenus, ainsi que les autres déterminants de la pauvreté.
- Assurer le suivi des indicateurs retenus par la ministre en vue de mesurer les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment quant à l'évolution de la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale contribue à mesurer l'atteinte de la cible qui vise à ce que le Québec rejoigne les rangs des sociétés industrialisées comptant le moins de personnes pauvres (art. 4 de la Loi).

3.2.1.2 Mieux comprendre les trajectoires vers, dans et hors de la pauvreté, la persistance du faible revenu et les facteurs qui influencent la participation des personnes en situation de pauvreté aux mesures actives d'emploi

Les raisons pour lesquelles certaines personnes se retrouvent dans une situation de pauvreté, la persistance du faible revenu chez les personnes seules, de même que les facteurs qui influencent la participation aux mesures actives d'emploi, sont des préoccupations pour prévenir et pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Afin de mettre en place des actions adaptées à leurs besoins et de mieux intervenir auprès d'elles, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale entend soutenir la réalisation de trois projets de recherche.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale confiera à l'Institut de la statistique du Québec la réalisation d'une étude visant à mieux comprendre les caractéristiques associées à la persistance du faible revenu chez les personnes seules, sur la base de données longitudinales.

Deux actions concertées ciblées du Fonds de recherche du Québec seront également lancées afin de mieux comprendre, d'une part, les parcours des personnes vers, dans et hors de la pauvreté dans une optique d'accès aux divers services publics et, d'autre part, les facteurs qui influencent la participation des personnes aux mesures gouvernementales visant à favoriser la participation sociale et le développement de l'employabilité.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

3.2.2 - FAVORISER LA PARTICIPATION DES PRESTATAIRES DE L'ASSISTANCE SOCIALE AUX PROJETS DE RECHERCHE

Afin de mieux prendre en compte la réalité des personnes dans les programmes d'assistance sociale, il est souhaitable que celles-ci puissent participer à des projets de recherche qui peuvent servir de base aux politiques publiques qui ont un effet dans leur vie.

Le régime d'assistance sociale prend en compte, selon différents niveaux d'exclusions, les revenus et les avoirs des prestataires. Il est proposé de ne plus tenir compte des compensations pour participer aux projets de recherche dans le calcul de la prestation.

Porteur : MESS

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

3.2.3 - MIEUX COMPRENDRE ET AGIR SUR LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA SANTÉ

Le Système de surveillance des inégalités sociales de santé du Québec (SSISSQ) permet de broser un portrait complet et nuancé des inégalités sociales de santé (ISS). Les indicateurs ont été choisis sur la base de critères de pertinence pour l'action publique. En plus de ce système, d'autres indicateurs sont aussi utilisés pour effectuer la surveillance des déterminants sociaux de la santé (DSS). Ils sont disponibles sur l'Infocentre de santé publique du Québec.

Par ailleurs, les indicateurs du SSISSQ sont croisés avec un indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) et suivis sur environ deux décennies, à l'échelle du Québec et dans chacune de ses 18 régions sociosanitaires. Toutefois, la composition interne et la méthodologie de calcul de l'IDMS n'ont pas changé significativement depuis sa création à la fin des années 1990. Ainsi, la modernisation de l'IDMS soutiendrait une représentation plus précise et actuelle de la défavorisation sur le territoire québécois, en tenant compte notamment des changements sociétaux et des nouvelles connaissances en matière de conceptualisation de la défavorisation.

Il est proposé de mettre en œuvre une action sous trois volets :

- élaborer et mettre à jour des indicateurs d'ISS issus du SSISSQ;
- moderniser la mesure de la défavorisation au Québec, soit l'IDMS;
- valoriser les connaissances sur les DSS et les ISS dans les pratiques des parties prenantes concernées par la réduction des inégalités sociales.

Porteur : MSSS

Collaborateur : INSPQ

Investissement total sur 5 ans : 1,42 M\$

3.2.4 - RÉALISER DES ANALYSES SUR LES RÉALITÉS ET LES ENJEUX DES FAMILLES ET DES PERSONNES VIVANT EN CONTEXTE DE PRÉCARITÉ SOCIOÉCONOMIQUE À PARTIR DES DONNÉES D'ENQUÊTES POPULATIONNELLES MENÉES AU QUÉBEC

Les liens qui existent entre la précarité socioéconomique des familles et le développement des enfants ont largement été démontrés par de nombreuses recherches. À cet effet, l'Enquête québécoise sur les enfants à la maternelle (EQDEM, 2022) révèle que ceux vivant dans un quartier défavorisé sur le plan matériel et social sont plus susceptibles que les autres d'être vulnérables dans chacun des cinq domaines de développement mesurés.

Il est proposé de mieux faire connaître les réalités et les enjeux auxquels font face les familles et les personnes vivant dans un contexte de précarité socioéconomique par des analyses secondaires issues des données d'enquêtes populationnelles de l'Enquête québécoise sur la parentalité et de l'Enquête québécoise sur les rapports sociaux.

La publication de ces nouvelles connaissances, sous forme de rapport, est destinée à un public très large, qui inclut la communauté scientifique, les partenaires du ministère de la Famille (ex. : milieu communautaire), les acteurs œuvrant auprès des familles et des personnes qui vivent différentes formes d'intimidation ou de cyberintimidation, les familles du Québec et l'ensemble des citoyennes et citoyens intéressés par les enjeux liés à la défavorisation.

Porteur : MFA

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

3.2.5 - RÉALISER UN PROJET DE RECHERCHE SUR LA CLIENTÈLE VULNÉRABLE QUI NE PRODUIT PAS DE DÉCLARATIONS DE REVENUS

Une certaine proportion de personnes à faible revenu ne produit pas de déclarations de revenus et les caractéristiques de ce groupe sont encore mal connues. Les conséquences de ne pas produire de déclarations sont importantes pour les personnes en situation de faible revenu.

Il est proposé de soutenir un projet de recherche afin de mieux comprendre le phénomène de la non-production de la déclaration de revenus. Les résultats de cette recherche pourraient améliorer les interventions de Revenu Québec auprès d'elles afin d'identifier les obstacles à la non-production et de s'assurer qu'elles obtiennent toutes les sommes auxquelles elles ont droit, notamment le crédit d'impôt pour solidarité.

Porteur : RQ

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé



ORIENTATION 3.3

Développer une approche évolutive et évaluer le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

3.3.1 - INTRODUIRE UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE DURANT LA PÉRIODE 2024-2029

Depuis 2004, chacun des plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale proposait un ensemble d'actions à mettre en œuvre durant une période précise. Le cadre autour duquel se développaient les politiques de lutte contre la pauvreté restait conforme à la proposition initiale. L'expérience des trois premiers plans d'action suggère toutefois que le développement des politiques de lutte contre la pauvreté gagnerait à adopter une approche plus flexible.

D'une part, la proposition initiale du Plan peine à répondre complètement à tous les enjeux soulevés. Par exemple, dans le cadre de consultations publiques ultérieures au lancement, d'autres enjeux ou besoins pourraient être identifiés. Il y a là matière à développement, même après le lancement du Plan. D'autre part, la situation socioéconomique évolue au cours du quinquennat et l'idée de prévoir que de nouvelles actions puissent s'ajouter à la proposition initiale en fonction du contexte apparaît mieux adaptée à la réalité.

L'évolution des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permet donc de penser à la mise en place d'un modèle hybride avec une proposition initiale de plan d'action structurante à laquelle viendraient s'ajouter d'autres actions en cours de route afin de s'adapter au contexte socioéconomique. Il est proposé de prévoir à mi-parcours l'ajout d'actions dans la démarche du Plan. Ces ajouts seront basés sur l'évolution de la situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les mesures et les actions mises en œuvre seront évaluées, et les rapports d'activités prévus à la Loi en rendront compte.

Porteur : MESS

Collaborateurs : Ministères, organismes et partenaires

Investissement total sur 5 ans : Autofinancé

Les résultats des travaux d'évaluation permettront d'ajuster les propositions initiales et de soutenir la réflexion du gouvernement et de ses partenaires dans l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par ailleurs, la reddition de comptes relative aux actions du Plan se fera en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Porteur : MESS

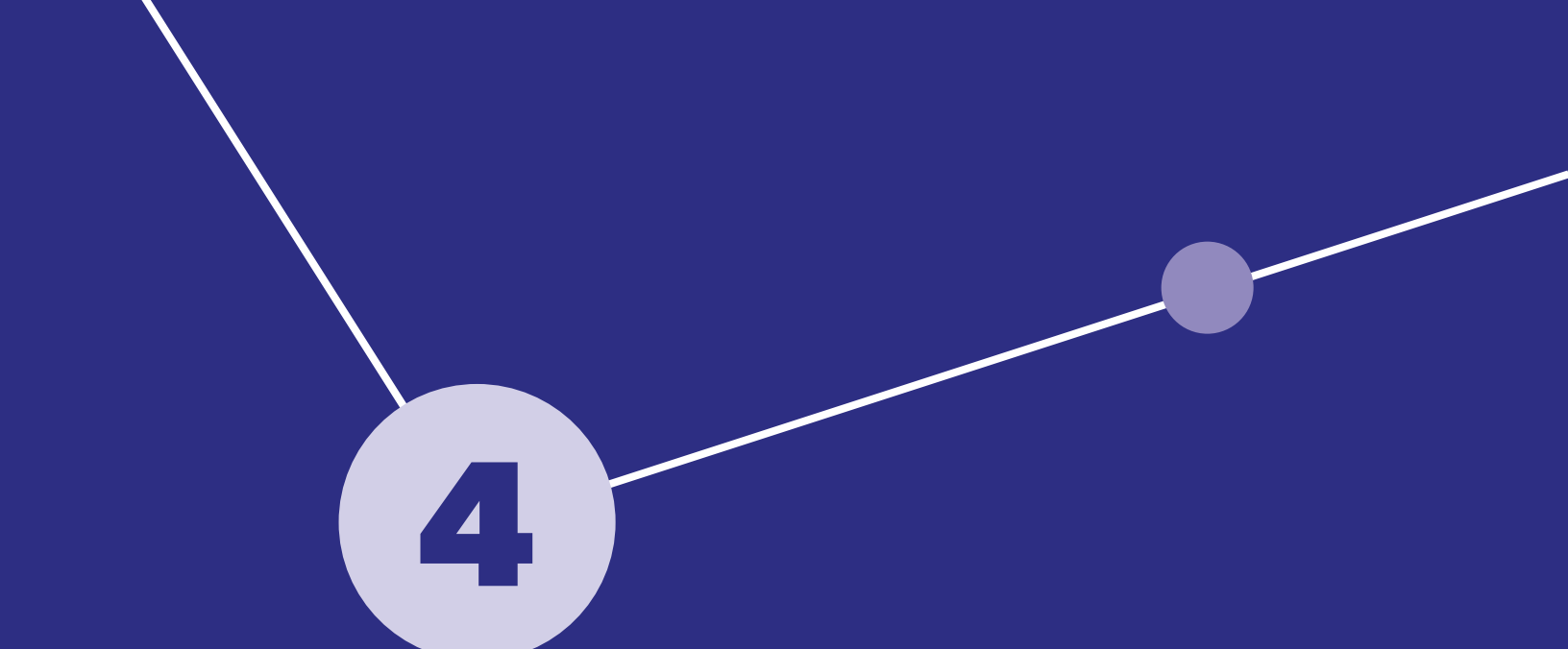
Collaborateurs : SCF, ministères, organismes et partenaires

Investissement total sur 5 ans : 0,25 M\$

3.3.2 - ÉVALUER LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029

L'évaluation du présent Plan tiendra compte de son caractère évolutif et accordera une attention particulière à l'atteinte de ses cibles. La stratégie d'évaluation pourrait être déterminée après consultation des partenaires. D'ailleurs, un comité interministériel d'évaluation sera mis sur pied afin d'assurer la participation des partenaires à l'évaluation du Plan.

Les modalités de prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) seront précisées dans la stratégie d'évaluation. À cet égard, l'ADS étant une exigence en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Plan s'inscrit en cohérence avec la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, soit celle de renforcer cette analyse dans le cadre des politiques et des plans d'action gouvernementaux.



4

LE QUATRIÈME PLAN, UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

La Plan s'appuiera sur les meilleures pratiques en matière de suivi des activités qui se dérouleront durant la période 2024-2029.

Développement de cibles et suivi des indicateurs pour chacune des actions du Plan

L'engagement des ministères et des organismes du gouvernement du Québec ainsi que de ses partenaires de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale passe par la réalisation d'actions concrètes dont l'évolution est visible et ses effets potentiellement mesurables.

Afin de satisfaire à cette exigence, au cours de la première année, chacune des propositions du Plan sera accompagnée de cibles et d'indicateurs de suivi. Ceux-ci permettront aux responsables de leur réalisation de mettre en œuvre les conditions nécessaires à la tenue de leur engagement.

Faire mieux et aller plus loin dans la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale

Une démarche évolutive

Le Plan introduit formellement pour la première fois une démarche évolutive pour la période 2024-2029, laquelle prévoit la possibilité d'ajouter de nouvelles actions structurantes afin de tenir compte de l'évolution de la situation socioéconomique et de la pauvreté de façon plus agile.

Une nouvelle impulsion en sécurité alimentaire

La coordination interministérielle forte, qui sera mise en place, favorisera l'identification de solutions durables en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire dans un contexte de forte inflation et d'augmentation des demandes d'aide alimentaire.

Le renforcement du rôle du Réseau des répondants en matière de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale

Afin d'améliorer la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale dans la réalisation des missions gouvernementales, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale renforcera le rôle du Réseau des répondants de manière cohérente avec la clause de répercussion inscrite à l'article 20³⁴ de la Loi.

Ce renforcement se fera par l'entremise de l'animation et des rencontres annuelles du Réseau durant les cinq prochaines années.

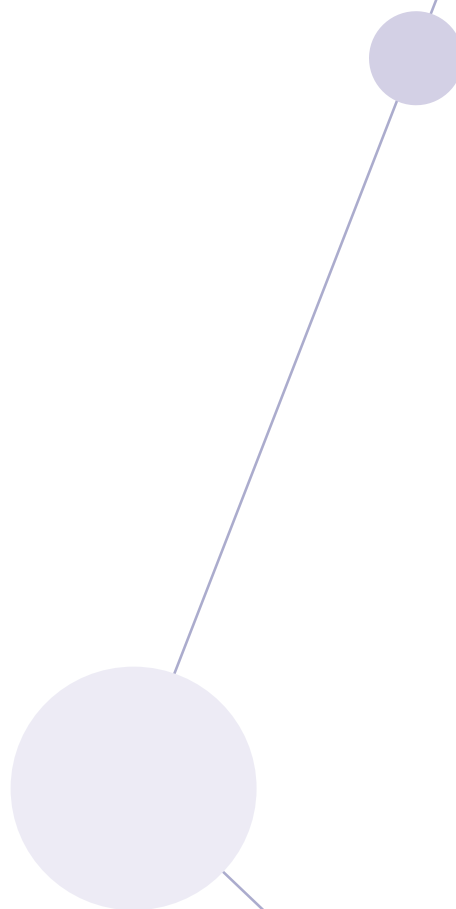
34. Op.cit. LRQ, chapitre L-7, art. 20. L'article 20 prévoit que « Chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement. »

Un meilleur accompagnement des démarches locales et régionales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans :

- ✓ une recherche concertée de solutions aux effets des changements climatiques sur les populations vulnérables;
- ✓ un accompagnement des milieux locaux et régionaux dans les projets en sécurité alimentaire;
- ✓ un soutien à la mobilisation locale et régionale construit autour d'un consensus entre les acteurs du développement social.

Une meilleure compréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale et un suivi de son évolution amélioré

- ✓ Une augmentation de la capacité de recherche et de suivi afin de mieux documenter diverses dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale et de faciliter la prise de décision basée sur les données probantes et les plus récentes possibles.
- ✓ La présentation des travaux de recherche et d'évaluation ainsi que des résultats des actions du Plan issus de la reddition de comptes auprès des partenaires du gouvernement du Québec afin de constituer un portrait partagé de la pauvreté et de l'exclusion sociale.



Conclusion

Les ambitions de la société québécoise en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se sont affirmées au début du XXI^e siècle par l'adoption à l'unanimité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Après 22 ans de lutte collective et trois plans d'action gouvernementaux ayant actualisé les fondations de notre système de protection sociale, le gouvernement du Québec et ses partenaires proposent la mise en œuvre d'un Plan qui prévoit des investissements de plus de 750,1 M\$ autour de 71 actions structurantes afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

La tenue au préalable d'une vaste consultation publique a permis d'affiner la compréhension des enjeux actuels et émergents en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette démarche a également permis d'identifier des pistes de solutions durables afin de consolider la position du Québec parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes à faible revenu.

Le Plan prévoit d'accompagner les personnes et les familles pour une plus grande participation économique et sociale. Il propose d'agir afin d'améliorer l'accès aux aliments et d'offrir une réponse plus adaptée aux besoins de base. De plus, il vise à engager l'ensemble de la société québécoise dans des actions locales et régionales structurantes et cohérentes.

Les solutions proposées seront bonifiées au cours de la période couverte par le Plan parce que les enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale ne sont pas statiques. Ils exigent une attention constante et des interventions modulables dans le temps.

Dans les prochaines années, l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale reposera sur l'action de l'ensemble de la société afin de tendre, avec elles, vers un Québec sans pauvreté.

ANNEXE 1 – Cadre financier

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029										
Actions		Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029
					2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
AXE 1 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES ET LES FAMILLES POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE										
ORIENTATION 1.1 : AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL										
1.1.1	Favoriser l'intégration en emploi de certains groupes de personnes plus éloignées du marché du travail	MESS	Ministères et organismes concernés	Budgétaire	5 000 000 \$	5 000 000 \$	3 100 000 \$	2 100 000 \$	2 200 000 \$	17 400 000 \$
1.1.2	Mieux soutenir les démarches vers l'emploi des prestataires de l'assistance sociale									
1.1.2.1	Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale	MESS	s. o.	Budgétaire	500 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	8 500 000 \$
1.1.2.2	Encourager les prestataires de l'assistance sociale qui souhaitent terminer leurs études secondaires	MESS	MEQ	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	900 000 \$	900 000 \$	1 800 000 \$
1.1.2.3	Offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
ORIENTATION 1.2 : MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ										
1.2.1	Offrir des services d'accompagnement pour permettre aux prestataires de l'assistance sociale de stabiliser les différentes sphères de leur vie, de faire face aux différents obstacles qui se présentent et de se rendre disponibles pour l'emploi									
1.2.1.1	Prévoir un accompagnement personnalisé pour les prestataires de l'assistance sociale	MESS	MSSS	Autofinancé	0 \$	0 \$	500 000 \$	1 000 000 \$	1 500 000 \$	3 000 000 \$
1.2.1.2	Assurer la continuité des services pour mieux répondre aux besoins des personnes	MESS	MSSS, MEQ, MES, OPHQ et MFA							
1.2.1.3	Doter le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses partenaires d'outils et de leviers qui permettent d'améliorer l'accompagnement des prestataires	MESS	MSSS et organismes communautaires	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	1 380 000 \$	3 220 000 \$	4 600 000 \$
1.2.1.4	Bonifier les programmes d'aide et d'accompagnement social	MESS	MSSS et organismes communautaires	Autofinancé	0 \$	0 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$	12 000 000 \$
1.2.2	Faire évoluer les paramètres du régime d'assistance sociale qui limitent la participation sociale de certains prestataires									
1.2.2.1	Prévoir le versement individuel des prestations d'assistance sociale	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	700 000 \$	700 000 \$
1.2.2.2	Abolir la comptabilisation de la contribution parentale pour les prestataires du Programme d'aide sociale qui n'habitent pas chez leurs parents	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	300 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	900 000 \$

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Actions		Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029
					2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
1.2.2.3	Rehausser le seuil du premier test d'avoirs liquides lié au Programme d'aide sociale	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 400 000 \$	4 400 000 \$
1.2.3	Intervenir pour limiter le surendettement des prestataires de l'assistance sociale									
1.2.3.1	Réduire le délai de prescription pour l'établissement d'une dette en cas de fausse déclaration	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 100 000 \$	4 100 000 \$
1.2.3.2	Revoir la définition de fausse déclaration	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$
1.2.3.3	Accorder une réduction de dette aux prestataires qui obtiennent un diplôme ou qui intègrent le marché du travail	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.2.4	Mieux accompagner les personnes et les familles plus vulnérables									
1.2.4.1	Augmenter l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration, leur inclusion sociale et leur pleine participation à la société	MIFI	Ministères et organismes communautaires	Budgétaire	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$	50 000 000 \$
1.2.4.2	Soutenir les personnes intervenantes dans l'adoption d'une posture d'accompagnement afin de mieux répondre aux besoins et à la réalité des familles en contexte de pauvreté	MSSS	MFA, CISSS, CIUSSS, organismes communautaires et SGEE	Autofinancé	175 000 \$	175 000 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	400 000 \$
1.2.4.3	Rendre admissibles aux programmes d'assistance sociale les personnes en situation de vulnérabilité qui ne remplissent pas certaines conditions générales d'admissibilité	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
ORIENTATION 1.3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES FAMILLES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ										
1.3.1	Faciliter l'accès aux services gouvernementaux									
1.3.1.1	Améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les personnes en situation d'itinérance	MESS	MSSS	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.1.2	Assouplir l'obligation d'exercer certains recours avant de bénéficier d'un programme d'assistance sociale	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.1.3	Réduire les délais d'obtention de l'aide financière de dernier recours pour les personnes sortant de détention	MSP et MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.1.4	Bonifier l'offre à l'égard des cliniques mobiles d'impôt	RQ	Ministères et organismes communautaires	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.1.5	Poursuivre la mise en place et la promotion de la carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées	MEQ	OPHQ et AQLPH	Budgétaire	99 000 \$	111 000 \$	105 000 \$	105 000 \$	105 000 \$	525 000 \$

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Actions		Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029
					2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
1.3.1.6	Améliorer l'accès à la nature et permettre à chacun de bénéficier pleinement des avantages de la pratique d'activités physiques et de plein air	MEQ	Sépaq	Autofinancé	2 500 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 500 000 \$
1.3.2	Faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux									
1.3.2.1	Favoriser l'équité d'accès aux services de santé et aux services sociaux et soutenir les personnes intervenantes pour réduire les inégalités sociales de santé	MSSS	CISSS, CIUSSS, INSPQ et MESS	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.2.2	Intégration d'un volet itinérance dans le Comité provincial sur les interventions policières	MSP	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.3	Améliorer les compétences et faciliter l'accès à l'information									
1.3.3.1	Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté	MESS	Communautique	Autofinancé	583 960 \$	583 960 \$	583 960 \$	583 960 \$	583 960 \$	2 919 800 \$
1.3.3.2	Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables	MESS	MSSS	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.3.3	Mener une campagne d'information et de promotion des mesures fiscales destinées aux personnes handicapées et à leur famille	OPHQ	RQ	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.3.4	Bonifier l'appui aux organismes qui aident à remplir des déclarations de revenus relativement aux conférences, à l'accompagnement et aux formations	RQ	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1.3.3.5	Atténuer la fracture numérique et ses effets sur l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes en situation de pauvreté	MCN	CNESST, MCE, MEQ, MES, MESS, MIFI, MJQ, MSSS, RAMQ, Retraite Québec, RQ et SAAQ	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
SOUS-TOTAL – AXE 1					18 857 960 \$	17 869 960 \$	20 638 960 \$	22 368 960 \$	36 008 960 \$	115 744 800 \$

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Actions	Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029	
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
AXE 2 : AGIR POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX ALIMENTS ET OFFRIR UNE RÉPONSE GOUVERNEMENTALE ADAPTÉE AUX BESOINS DE BASE										
ORIENTATION 2.1 : FAVORISER L'ACCÈS AUX ALIMENTS ET DÉPLOYER DES SOLUTIONS DURABLES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE										
2.1.1	Trouver des solutions durables pour améliorer la sécurité alimentaire									
2.1.1.1	Instaurer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire	MESS	MSSS	Autofinancé	0 \$	131 250 \$	131 250 \$	131 250 \$	131 250 \$	525 000 \$
2.1.1.2	Soutenir les jardins de solidarité	MESS	MEIE, MAPAQ et Centre d'innovation en agriculture	Budgétaire	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	4 600 000 \$
2.1.1.3	Accompagner des organismes communautaires et leurs partenaires dans le développement d'une agriculture urbaine qui contribue à la sécurité alimentaire	MESS	AU/LAB et Loto-Québec	Autofinancé	250 000 \$	350 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	200 000 \$	1 400 000 \$
2.1.1.4	Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire	MESS	MSSS, MAPAQ, MEQ, MEIE, MELCCFP, MFA, MAMH, SRPNI et MFQ	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.1.1.5	Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de sécurité alimentaire	MESS	MSSS	Budgétaire	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$	4 000 000 \$
2.1.2	Mieux soutenir le réseau des Banques alimentaires du Québec									
2.1.2.1	Appuyer financièrement Banques alimentaires du Québec	MESS	MSSS	Budgétaire	30 000 000 \$	10 000 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	40 000 000 \$
2.1.2.2	Améliorer l'approvisionnement en aide alimentaire	MAPAQ	MESS et intervenantes et intervenants du secteur agroalimentaire	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.1.2.3	Améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des banques alimentaires du Québec	MAPAQ	BAQ	Autofinancé	5 000 000 \$	5 000 000 \$	5 000 000 \$	0 \$	0 \$	15 000 000 \$
2.1.2.4	Développer une solution visant à mettre en valeur la viande de gros gibiers victimes de braconnage, à prévenir le gaspillage alimentaire et à contribuer à l'approvisionnement du réseau des banques alimentaires du Québec	MELCCFP	MESS, BAQ et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.1.3	Mieux soutenir les organismes œuvrant en sécurité alimentaire									
2.1.3.1	Soutenir le Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous	MEQ	CPD et CPT	Budgétaire	6 800 000 \$	6 800 000 \$	6 800 000 \$	6 800 000 \$	6 800 000 \$	34 000 000 \$

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Actions		Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029
					2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
2.1.3.2	Bonifier le suivi offert par la Fondation Olo	MSSS	Fondation Olo, CIUSSS et CIUSSS, MESS, MFA, MAPAQ, SRPNI, RCAAQ, communautés des Premières Nations, Conseil Cri et RSSS du Nunavik	Autofinancé	650 000 \$	650 000 \$	650 000 \$	650 000 \$	650 000 \$	3 250 000 \$
2.1.3.3	Soutenir La Tablée des Chefs dans la valorisation des surplus alimentaires et dans l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes	MAPAQ	MSSS et La Tablée des Chefs	Autofinancé et budgétaire	2 000 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$	8 000 000 \$
2.1.3.4	Appuyer des projets visant à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale	MSSS et MESS	MAPAQ, MEIE, MAMH et SRPNI	Autofinancé	6 000 000 \$	6 000 000 \$	6 000 000 \$	6 000 000 \$	6 000 000 \$	30 000 000 \$
ORIENTATION 2.2 : OFFRIR UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DE BASE										
2.2.1	Améliorer l'offre de logement social									
2.2.1.1	Intervenir en matière de logement social	SHQ et MAMH	s. o.	Annonces gouvernementales depuis 2018 en habitation	504 700 000 \$	1 370 600 000 \$	924 500 000 \$	416 300 000 \$	110 900 000 \$	3 327 000 000 \$*
2.2.1.2	Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès et le maintien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des logements sains, sécuritaires et abordables	MSSS, CIUSSS, CIUSSS et partenaires de la santé publique	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.2.1.3	Exclure les subventions au logement provenant d'organismes communautaires ou de bienfaisance du calcul de la prestation d'assistance sociale	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.2.2	Mieux soutenir les personnes en contexte de vulnérabilité									
2.2.2.1	Revoir la notion de contrainte à l'emploi	MESS	MSSS et OPHQ	Autofinancé	0 \$	0 \$	13 500 000 \$	15 000 000 \$	15 000 000 \$	43 500 000 \$
2.2.2.2	Assouplir la notion de vie maritale pour considérer les situations de proche aide au régime d'assistance sociale	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.2.2.3	Soutenir les aînés en situation d'invalidité	MFQ et Retraite Québec	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2.2.2.4	Réaliser des activités de sensibilisation et d'information concernant la précarité menstruelle, particulièrement auprès des filles et des femmes vulnérables ou issues de milieux défavorisés	SCF	s. o.	Autofinancé	90 000 \$	90 000 \$	90 000 \$	30 000 \$	0 \$	300 000 \$

* Provenant d'investissements en habitation annoncés depuis 2018, ces montants ne sont pas inclus dans le total du cadre financier du Plan.

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Actions		Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029
					2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
2.2.2.5	Accroître les connaissances sur les effets des fiducies volontaires dans la réduction des méfaits des dépendances	MSSS et MESS	FQRSC	Autofinancé	1 500 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 500 000 \$
2.2.3	Améliorer la mobilité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale									
2.2.3.1	Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite	MTMD	MSSS	Budgétaire	9 700 000 \$	62 000 000 \$	66 600 000 \$	71 200 000 \$	76 100 000 \$	285 600 000 \$
2.2.3.2	Offrir un soutien à la mobilité communautaire	MTMD	MAMH et MESS	Autofinancé	0 \$	500 000 \$	900 000 \$	500 000 \$	300 000 \$	2 200 000 \$
SOUS-TOTAL – AXE 2					63 790 000 \$	94 821 250 \$	103 271 250 \$	103 711 250 \$	108 281 250 \$	473 875 000 \$
AXE 3 : ENGAGER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DANS DES ACTIONS STRUCTURANTES ET COHÉRENTES										
ORIENTATION 3.1 : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES										
3.1.1	Appuyer les partenaires locaux et régionaux									
3.1.1.1	Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité	MESS	MSSS et partenaires des Alliances	Autofinancé	11 111 300 \$	11 111 300 \$	11 111 300 \$	11 111 300 \$	11 111 300 \$	55 556 500 \$
				Budgétaire	14 600 000 \$	14 600 000 \$	21 000 000 \$	21 000 000 \$	18 600 000 \$	89 800 000 \$
3.1.1.2	Soutenir des initiatives communautaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la nation inuit	SRPNI	s. o.	Autofinancé	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	0 \$	0 \$	300 000 \$
3.1.1.3	Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables	MESS	MSSS et Vivre en Ville	Autofinancé	333 000 \$	666 000 \$	666 000 \$	666 000 \$	333 000 \$	2 664 000 \$
3.1.1.4	Mettre en œuvre la Déclaration de réciprocité avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	MAMH	Ministères et organismes municipaux	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.1.2	Encourager des initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale									
3.1.2.1	Offrir du soutien au développement social et à l'équité en santé dans les territoires défavorisés	MSSS	MESS et MAMH	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.1.2.2	Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de pauvreté	MESS	s. o.	Budgétaire	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 000 000 \$	9 000 000 \$
3.1.3	Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale									
3.1.3.1	Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale	MESS	MSSS, Chaire de recherche sur la réduction des inégalités sociales de santé (UQAM) et brigades régionales d'expertes et d'experts de vécu	Autofinancé	200 000 \$	300 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	324 120 \$	1 324 120 \$

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Actions		Porteurs	Collaborateurs	Type de financement	Budget					Budget total 2024-2029
					2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
3.1.3.2	Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle	ISQ et MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.1.3.3	Bonifier la mise en œuvre de la Semaine de la solidarité	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.1.3.4	Proposer un webinaire au personnel scolaire et policier en milieu scolaire afin de mieux sensibiliser les jeunes face à la délinquance	MJQ	MSP	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
ORIENTATION 3.2 : SOUTENIR LA RECHERCHE ET DÉVELOPPER DES CONNAISSANCES										
3.2.1	Éclairer la prise de décision par la mise en œuvre d'un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale									
3.2.1.1	Développer un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale	MESS	Ministères et organismes	Autofinancé	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	125 000 \$
3.2.1.2	Mieux comprendre les trajectoires vers, dans et hors de la pauvreté, la persistance du faible revenu et les facteurs qui influencent la participation des personnes en situation de pauvreté aux mesures actives d'emploi	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.2.2	Favoriser la participation des prestataires de l'assistance sociale aux projets de recherche	MESS	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.2.3	Mieux comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé	MSSS	INSPQ	Autofinancé	283 500 \$	283 500 \$	283 500 \$	283 500 \$	283 500 \$	1 417 500 \$
3.2.4	Réaliser des analyses sur les réalités et les enjeux des familles et des personnes vivant en contexte de précarité socioéconomique à partir des données d'enquêtes populationnelles menées au Québec	MFA	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.2.5	Réaliser un projet de recherche sur la clientèle vulnérable qui ne produit pas de déclarations de revenus	RQ	s. o.	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
ORIENTATION 3.3 : DÉVELOPPER UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE ET ÉVALUER LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029										
3.3.1	Introduire une démarche évolutive durant la période 2024-2029	MESS	Ministères, organismes et partenaires	Autofinancé	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
3.3.2	Évaluer le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029	MESS	SCF, ministères, organismes et partenaires	Autofinancé	0 \$	62 500 \$	125 000 \$	62 500 \$	0 \$	250 000 \$
SOUS-TOTAL – AXE 3					28 652 800 \$	29 148 300 \$	35 560 800 \$	35 398 300 \$	31 676 920 \$	160 437 120 \$
GRAND TOTAL					111 300 760 \$	141 839 510 \$	159 471 010 \$	161 478 510 \$	175 967 130 \$	750 056 920 \$

ANNEXE 2 – Tableau synoptique

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029	
AXE 1 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES ET LES FAMILLES POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	
ORIENTATION 1.1 : AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	
1.1.1	Favoriser l'intégration en emploi de certains groupes de personnes plus éloignées du marché du travail
1.1.2	Mieux soutenir les démarches vers l'emploi des prestataires de l'assistance sociale 1.1.2.1 Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale 1.1.2.2 Encourager les prestataires de l'assistance sociale qui souhaitent terminer leurs études secondaires 1.1.2.3 Offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi
ORIENTATION 1.2 : MIEUX ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	
1.2.1	Offrir des services d'accompagnement pour permettre aux prestataires de l'assistance sociale de stabiliser les différentes sphères de leur vie, de faire face aux différents obstacles qui se présentent et de se rendre disponibles pour l'emploi 1.2.1.1 Prévoir un accompagnement personnalisé pour les prestataires de l'assistance sociale 1.2.1.2 Assurer la continuité des services pour mieux répondre aux besoins des personnes 1.2.1.3 Doter le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ses partenaires d'outils et de leviers qui permettent d'améliorer l'accompagnement des prestataires 1.2.1.4 Bonifier les programmes d'aide et d'accompagnement social
1.2.2	Faire évoluer les paramètres du régime d'assistance sociale qui limitent la participation sociale de certains prestataires 1.2.2.1 Prévoir le versement individuel des prestations d'assistance sociale 1.2.2.2 Abolir la comptabilisation de la contribution parentale pour les prestataires du Programme d'aide sociale qui n'habitent pas chez leurs parents 1.2.2.3 Rehausser le seuil du premier test d'avoirs liquides lié au Programme d'aide sociale
1.2.3	Intervenir pour limiter le surendettement des prestataires de l'assistance sociale 1.2.3.1 Réduire le délai de prescription pour l'établissement d'une dette en cas de fausse déclaration 1.2.3.2 Revoir la définition de fausse déclaration 1.2.3.3 Accorder une réduction de dette aux prestataires qui obtiennent un diplôme ou qui intègrent le marché du travail
1.2.4	Mieux accompagner les personnes et les familles plus vulnérables 1.2.4.1 Augmenter l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration, leur inclusion sociale et leur pleine participation à la société 1.2.4.2 Soutenir les personnes intervenantes dans l'adoption d'une posture d'accompagnement afin de mieux répondre aux besoins et à la réalité des familles en contexte de pauvreté 1.2.4.3 Rendre admissibles aux programmes d'assistance sociale les personnes en situation de vulnérabilité qui ne remplissent pas certaines conditions générales d'admissibilité
ORIENTATION 1.3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES FAMILLES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ	
1.3.1	Faciliter l'accès aux services gouvernementaux 1.3.1.1 Améliorer l'accès aux programmes d'assistance sociale pour les personnes en situation d'itinérance 1.3.1.2 Assouplir l'obligation d'exercer certains recours avant de bénéficier d'un programme d'assistance sociale 1.3.1.3 Réduire les délais d'obtention de l'aide financière de dernier recours pour les personnes sortant de détention 1.3.1.4 Bonifier l'offre à l'égard des cliniques mobiles d'impôt 1.3.1.5 Poursuivre la mise en place et la promotion de la carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées 1.3.1.6 Améliorer l'accès à la nature et permettre à chacun de bénéficier pleinement des avantages de la pratique d'activités physiques et de plein air
1.3.2	Faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux 1.3.2.1 Favoriser l'équité d'accès aux services de santé et aux services sociaux et soutenir les personnes intervenantes pour réduire les inégalités sociales de santé 1.3.2.2 Intégration d'un volet itinérance dans le Comité provincial sur les interventions policières

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

1.3.3 Améliorer les compétences et faciliter l'accès à l'information

- 1.3.3.1 Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté
- 1.3.3.2 Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables
- 1.3.3.3 Mener une campagne d'information et de promotion des mesures fiscales destinées aux personnes handicapées et à leur famille
- 1.3.3.4 Bonifier l'appui aux organismes qui aident à remplir des déclarations de revenus relativement aux conférences, à l'accompagnement et aux formations
- 1.3.3.5 Atténuer la fracture numérique et ses effets sur l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes en situation de pauvreté

AXE 2 : AGIR POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX ALIMENTS ET OFFRIR UNE RÉPONSE GOUVERNEMENTALE ADAPTÉE AUX BESOINS DE BASE

ORIENTATION 2.1 : FAVORISER L'ACCÈS AUX ALIMENTS ET DÉPLOYER DES SOLUTIONS DURABLES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2.1.1 Trouver des solutions durables pour améliorer la sécurité alimentaire

- 2.1.1.1 Instaurer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire
- 2.1.1.2 Soutenir les jardins de solidarité
- 2.1.1.3 Accompagner des organismes communautaires et leurs partenaires dans le développement d'une agriculture urbaine qui contribue à la sécurité alimentaire
- 2.1.1.4 Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire
- 2.1.1.5 Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de sécurité alimentaire

2.1.2 Mieux soutenir le réseau des Banques alimentaires du Québec

- 2.1.2.1 Appuyer financièrement Banques alimentaires du Québec
- 2.1.2.2 Améliorer l'approvisionnement en aide alimentaire
- 2.1.2.3 Améliorer les infrastructures d'entreposage de denrées du réseau des banques alimentaires du Québec
- 2.1.2.4 Développer une solution visant à mettre en valeur la viande de gros gibiers victimes de braconnage, à prévenir le gaspillage alimentaire et à contribuer à l'approvisionnement du réseau des banques alimentaires du Québec

2.1.3 Mieux soutenir les organismes œuvrant en sécurité alimentaire

- 2.1.3.1 Soutenir le Club des petits déjeuners et La Cantine pour tous
- 2.1.3.2 Bonifier le suivi offert par la Fondation Olo
- 2.1.3.3 Soutenir La Tablée des Chefs dans la valorisation des surplus alimentaires et dans l'amélioration des connaissances et des compétences culinaires des jeunes
- 2.1.3.4 Appuyer des projets visant à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

ORIENTATION 2.2 : OFFRIR UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS DE BASE

2.2.1 Améliorer l'offre de logement social

- 2.2.1.1 Intervenir en matière de logement social
- 2.2.1.2 Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès et le maintien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des logements sains, sécuritaires et abordables
- 2.2.1.3 Exclure les subventions au logement provenant d'organismes communautaires ou de bienfaisance du calcul de la prestation d'assistance sociale

2.2.2 Mieux soutenir les personnes en contexte de vulnérabilité

- 2.2.2.1 Revoir la notion de contrainte à l'emploi
- 2.2.2.2 Assouplir la notion de vie maritale pour considérer les situations de proche aide au régime d'assistance sociale
- 2.2.2.3 Soutenir les aînés en situation d'invalidité
- 2.2.2.4 Réaliser des activités de sensibilisation et d'information concernant la précarité menstruelle, particulièrement auprès des filles et des femmes vulnérables ou issues de milieux défavorisés
- 2.2.2.5 Accroître les connaissances sur les effets des fiducies volontaires dans la réduction des méfaits des dépendances

2.2.3 Améliorer la mobilité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

- 2.2.3.1 Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite
- 2.2.3.2 Offrir un soutien à la mobilité communautaire

Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

AXE 3 : ENGAGER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DANS DES ACTIONS STRUCTURANTES ET COHÉRENTES

ORIENTATION 3.1 : SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES

3.1.1 Appuyer les partenaires locaux et régionaux

- 3.1.1.1 Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité
- 3.1.1.2 Soutenir des initiatives communautaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein de la nation inuit
- 3.1.1.3 Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables
- 3.1.1.4 Mettre en œuvre la Déclaration de réciprocité avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

3.1.2 Encourager des initiatives locales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- 3.1.2.1 Offrir du soutien au développement social et à l'équité en santé dans les territoires défavorisés
- 3.1.2.2 Bonifier le soutien financier à des initiatives porteuses en matière de pauvreté

3.1.3 Lutter contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

- 3.1.3.1 Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale
- 3.1.3.2 Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle
- 3.1.3.3 Bonifier la mise en œuvre de la Semaine de la solidarité
- 3.1.3.4 Proposer un webinaire au personnel scolaire et policier en milieu scolaire afin de mieux sensibiliser les jeunes face à la délinquance

ORIENTATION 3.2 : SOUTENIR LA RECHERCHE ET DÉVELOPPER DES CONNAISSANCES

3.2.1 Éclairer la prise de décision par la mise en œuvre d'un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale

- 3.2.1.1 Développer un tableau d'indicateurs sur la pauvreté et l'exclusion sociale
- 3.2.1.2 Mieux comprendre les trajectoires vers, dans et hors de la pauvreté, la persistance du faible revenu et les facteurs qui influencent la participation des personnes en situation de pauvreté aux mesures actives d'emploi

3.2.2 Favoriser la participation des prestataires de l'assistance sociale aux projets de recherche

3.2.3 Mieux comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé

3.2.4 Réaliser des analyses sur les réalités et les enjeux des familles et des personnes vivant en contexte de précarité socioéconomique à partir des données d'enquêtes populationnelles menées au Québec

3.2.5 Réaliser un projet de recherche sur la clientèle vulnérable qui ne produit pas de déclarations de revenus

ORIENTATION 3.3 : DÉVELOPPER UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE ET ÉVALUER LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE 2024-2029

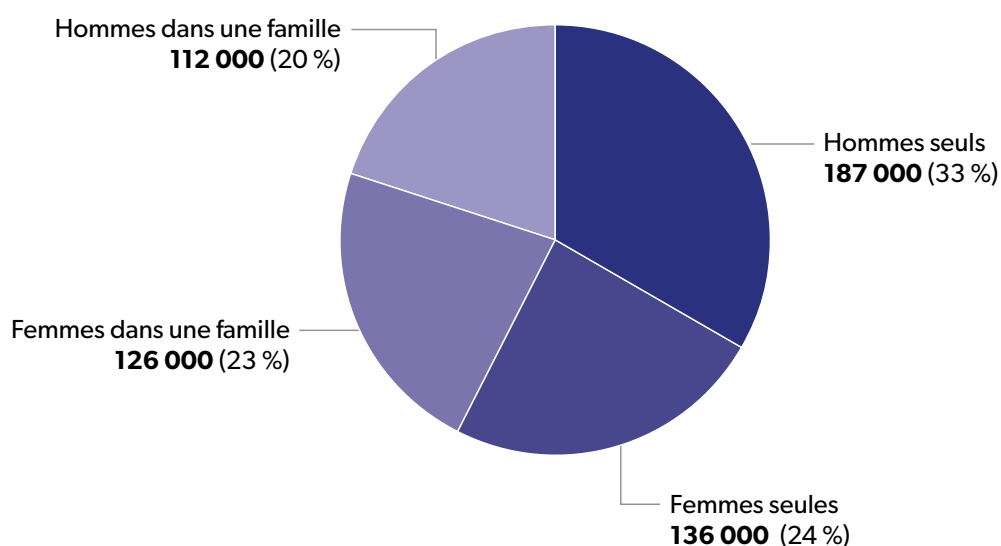
3.3.1 Introduire une démarche évolutive durant la période 2024-2029

3.3.2 Évaluer le plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

ANNEXE 3 – Un portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale au Québec

Au Québec, le taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC, base 2018) était de 6,6 % en 2022, soit environ 561 000 personnes. De ce nombre, 46,6 % étaient des femmes et 53,4 % étaient des hommes. En 2022, les personnes seules constituent 57,6 % de l'ensemble des personnes en situation de faible revenu (Graphique 5).

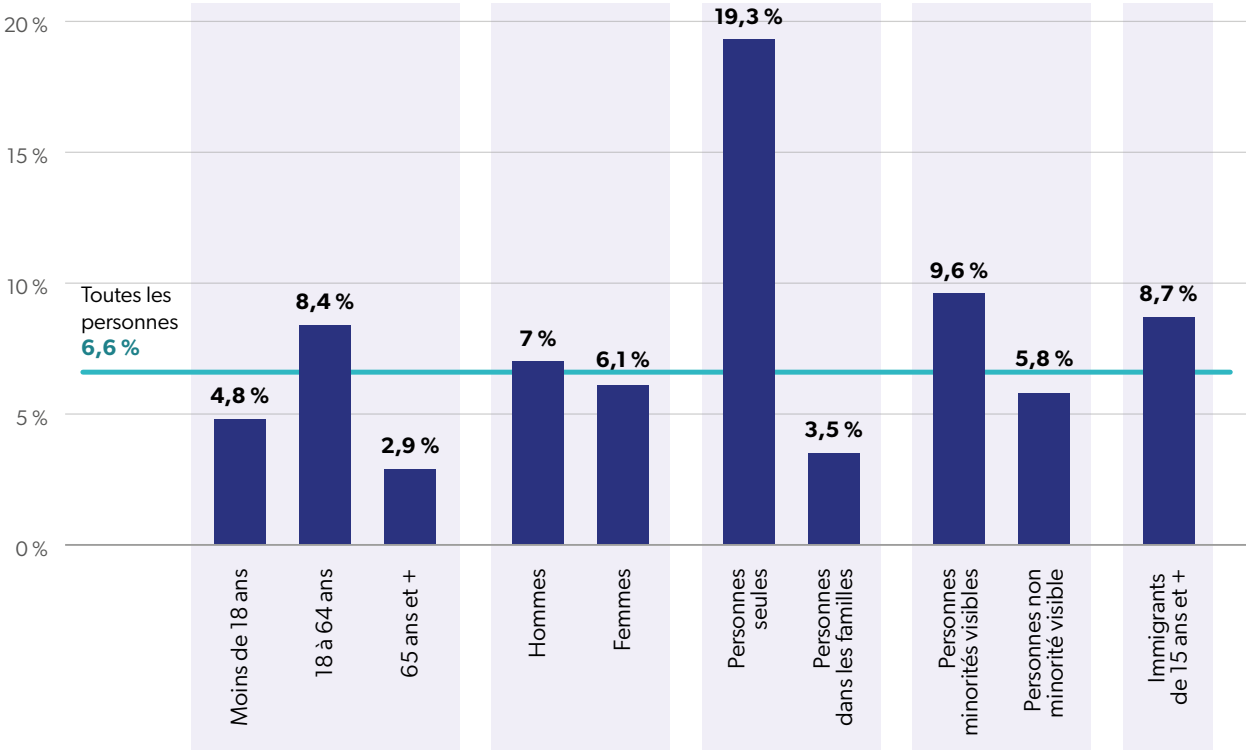
Graphique 5 - Répartition des personnes de 15 ans et plus en situation de faible revenu selon la MPC (base 2018) pour 2022, au Québec, selon le sexe et la situation familiale



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01 Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, (consulté le 19 avril 2024).

Le graphique 6 présente les taux de faible revenu pour différents groupes de la population. En 2022, les personnes seules (19,3 %), en particulier les hommes seuls de 64 ans ou moins (26,0 %) et les femmes seules de 64 ans ou moins (23,3 %), affichent les taux les plus élevés de faible revenus.

Graphique 6 - Taux de faible revenu selon la MPC (base 2018) des groupes de la population pour 2022



Source : Statistique Canada. Tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique. Statistique Canada. Tableau 11-10-0136-01, Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique. Statistique Canada. Tableau 11-10-0093-01 Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques.

L'exclusion sociale

La pauvreté et l'exclusion sociale sont des phénomènes multidimensionnels qui touchent plusieurs aspects de la vie d'une personne. Elle se traduit non seulement par un manque de moyens matériels, mais également par une incapacité à participer pleinement à la société sur le plan social, économique, politique et culturel.

Plusieurs dimensions, autres que le revenu, témoignent des désavantages, de la précarité et de la marginalisation vécues par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Les dimensions de l'exclusion sociale

L'exclusion sociale comporte de multiples facettes interreliées, interdépendantes, qui s'influencent mutuellement. Les principales dimensions de l'exclusion sociale sont :

- les conditions matérielles (alimentation, habillement, transport, etc.).
- le logement.
- la santé.
- le travail et l'emploi.
- l'éducation.
- les réseaux (personnels et institutionnels-organisationnels).

Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, il importe ainsi d'intervenir sur ces différentes dimensions³⁵.

35. CEPE, (2015), Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre, Gouvernement du Québec, p. 6, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf]. (consulté le 7 mai 2024).

Indicateurs de l'exclusion sociale associés à la pauvreté au Québec

Indicateurs	Dernière mesure disponible	Évolution
1. Conditions matérielles		
Proportion des ménages à faible revenu ayant déclaré avoir connu une situation d'insécurité alimentaire (grave, modérée et marginale)	35,7 % des ménages à faible revenu ont déclaré avoir connu une situation d'insécurité alimentaire (grave, modérée et marginale) en 2021 ^a	Stable depuis 2018 ^b
Proportion du revenu disponible des ménages à faible revenu consacré au logement	Les ménages à faible revenu consacraient en moyenne 51,3 % de leur revenu disponible au paiement de leur loyer en 2021 ^c	Baisse depuis 2015
Proportion des ménages locataires à faible revenu jugeant leur logement inadéquat	12,3 % des ménages à faible revenu jugeaient que leur logement était inadéquat en 2021 ^d	Hausse depuis 2015
2. Santé		
Proportion des personnes du premier quintile de revenu ayant déclaré percevoir leur santé comme étant passable ou mauvaise	18,9 % des personnes du premier quintile de revenu ont déclaré percevoir leur santé comme étant passable ou mauvaise en 2022 ^e	Stable depuis 2015
3. Travail et emploi		
Proportion des chômeuses et chômeurs de longue durée	5,5 % des chômeuses et chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines en 2023 ^f	Baisse depuis 2015
	Cette proportion se chiffrait à 5,1 % pour les femmes et à 5,9 % pour les hommes en 2023 ^g	Baisse pour les deux sexes depuis 2015
Proportion de travailleuses et travailleurs à temps partiel involontaire	1,6 % des travailleuses et travailleurs occupaient un emploi à temps partiel de manière involontaire en 2023 ^h	Baisse depuis 2015
	1,8 % des femmes et 1,4 % des hommes occupaient un emploi à temps partiel de manière involontaire en 2023 ⁱ	Baisse pour les deux sexes depuis 2015
4. Éducation		
Proportion de la population de 25 à 64 ans n'ayant pas de diplôme d'études secondaires	9 % de la population québécoise de 25 à 64 ans n'avait pas de diplôme d'études secondaires en 2023 ^j	Baisse depuis 2015
	En 2023, un peu moins de femmes (7 %) que d'hommes (11 %) n'avaient pas de diplôme d'études secondaires dans la population totale ^k	Baisse depuis 2015
Proportion de la population ne dépassant pas le niveau 1 en littératie ^l	14,9 % de la population québécoise avait un très faible niveau de compréhension de texte en 2012 (niveau 1 en littératie) ^m	Pas de mesure antérieure comparable ⁿ
	Il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes à cet égard (respectivement 14,9 % et 14,8 %) ^o	

Indicateurs de l'exclusion sociale associés à la pauvreté au Québec

Indicateurs	Dernière mesure disponible	Évolution
5. Réseaux (personnels et institutionnels)		
Proportion des jeunes du secondaire estimant leur soutien émotionnel ou informationnel acceptable dans leur communauté	16,7 % des jeunes du secondaire déclarent ne pas disposer d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable dans leur communauté en 2016-2017, soit 16,0 % des filles et 17,4 % des garçons qui estiment que leur soutien social est faible ^p	Pas de mesure antérieure comparable
Proportion des personnes âgées de 65 ans et plus ayant souvent éprouvé le sentiment d'être isolées	3,2 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont déclaré avoir souvent éprouvé le sentiment d'être isolées en 2020 ^q	Hausse depuis 2019 ^r

a. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

b. Cette série de données commence en 2018.

c. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

d. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

e. Statistique Canada. Tableau 13-10-0097-01 Caractéristiques de la santé, estimations annuelles, selon le quintile de revenu du ménage et le plus haut niveau de scolarité du ménage.

f. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

g. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

h. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

i. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

j. Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires.

k. Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires.

l. Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017. Compilation de la Direction de la recherche.

m. Statistique Canada. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) 2012, Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

n. Ces données sont produites aux 10 ans et les données de 2022 ne sont pas encore disponibles.

o. Statistique Canada. Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) 2012, Adapté par l'Institut de la statistique du Québec : Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

p. Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

q. Statistique Canada. Tableau 13-10-0789-01 Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés.

r. Ces données ne sont disponibles actuellement que pour 2019 et 2020.

Alimentation et insécurité alimentaire

- En 2021, 35,7 % des ménages à faible revenu étaient en situation d'insécurité alimentaire, comparativement à 14,7 % pour l'ensemble des ménages québécois³⁶. De ceux-ci, 10,2 % des ménages à faible revenu étaient en situation d'insécurité alimentaire grave, contre 2 % des ménages qui n'étaient pas en situation de faible revenu.
- Le taux d'insécurité alimentaire est légèrement plus élevé chez les femmes (14,9 %) que chez les hommes (14,6 %), ainsi que chez les personnes de moins de 18 ans (21,3 %).
- Les personnes immigrantes récentes, les minorités visibles et les Autochtones présentent des taux d'insécurité alimentaire plus élevés que le reste de la population. Ils étaient de 29,1 % chez les personnes immigrantes récentes, de 29,2 % chez les minorités visibles et de 22,9 % chez les Autochtones.

36. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Logement

- En 2021, 6 % des ménages québécois avaient des besoins impérieux en matière de logement.
- Quant aux ménages à faible revenu, ceux-ci consacraient en moyenne 51,3 % de leur revenu au paiement de leur loyer; cette proportion était de 21,5 % pour les ménages n'étant pas à faible revenu³⁷.
- De plus, 12,3 % des ménages à faible revenu jugeaient que leur logement était inadéquat. Cette proportion est de 6,1 % pour les ménages qui n'étaient pas à faible revenu³⁸.

Santé

- En 2022, la proportion de personnes du premier quintile de revenu ayant déclaré percevoir leur santé³⁹ comme étant passable ou mauvaise était de 18,9 %, alors qu'elle était de 8,7 % pour la population en général⁴⁰. Cette proportion était plus élevée chez les femmes (10,0 %) que chez les hommes (7,5 %).
- De plus, la proportion des personnes du premier quintile de revenu ayant déclaré percevoir leur santé mentale⁴¹ comme étant passable ou mauvaise était de 10,9 %.

Travail et emploi

- En 2023, 5,5 % des chômeuses et chômeurs étaient à la recherche d'un emploi depuis au moins 52 semaines. En 2015, cette proportion était de 11,4 %. Sur ce nombre, 5,1 % étaient des femmes au chômage, contre 5,9 % pour les hommes⁴².
- En 2023, 1,6 % des travailleuses et des travailleurs occupaient un emploi à temps partiel de manière involontaire. Il s'agit d'une diminution progressive par rapport à 2015, où cette proportion était de 4,8 %. Sur ce nombre, 1,8 % étaient des femmes occupant un emploi à temps partiel contre 1,4 % pour les hommes⁴³.

Éducation

- En 2023, 9 % de la population québécoise de 25 à 64 ans n'avait pas de diplôme d'études secondaires, ce qui représentait 7 % des femmes et 11 % des hommes⁴⁴.

Réseaux (personnels et institutionnels)

- En 2016-2017⁴⁵, 16,7 % des jeunes déclaraient ne pas disposer d'un soutien émotionnel ou informationnel acceptable dans leur communauté. Cela représente 16,0 % des filles et 17,4 % des garçons qui estiment avoir un faible soutien social⁴⁶.
- Au Québec, en 2020, 3,2 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont déclaré avoir souvent éprouvé le sentiment d'être isolées. À titre de comparaison, au Canada, pour la même période, cette proportion était de 5,4 %⁴⁷.

37. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

38. Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

39. La santé perçue réfère à la perception d'une personne de sa santé en général, qui réfère non seulement à l'absence de maladie ou de blessure mais aussi à un bien-être physique, mental et social.

40. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

41. L'état de santé mentale perçue fournit une indication générale de la population qui souffre d'une forme quelconque de désordre mental, problèmes mentaux ou émotionnels ou de détresse. Ces troubles ne sont pas nécessairement reflétés dans la santé perçue.

42. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

43. Statistique Canada, Enquête sur la population active, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

44. Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01 Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires.

45. Il n'existe pas de données antérieures comparables et les résultats pour 2022-2023 seront diffusés à l'automne 2024, il n'est donc pas possible d'apprécier l'évolution de cet indicateur.

46. Institut de la statistique du Québec. Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (EQSJS) 2016-2017, compilation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

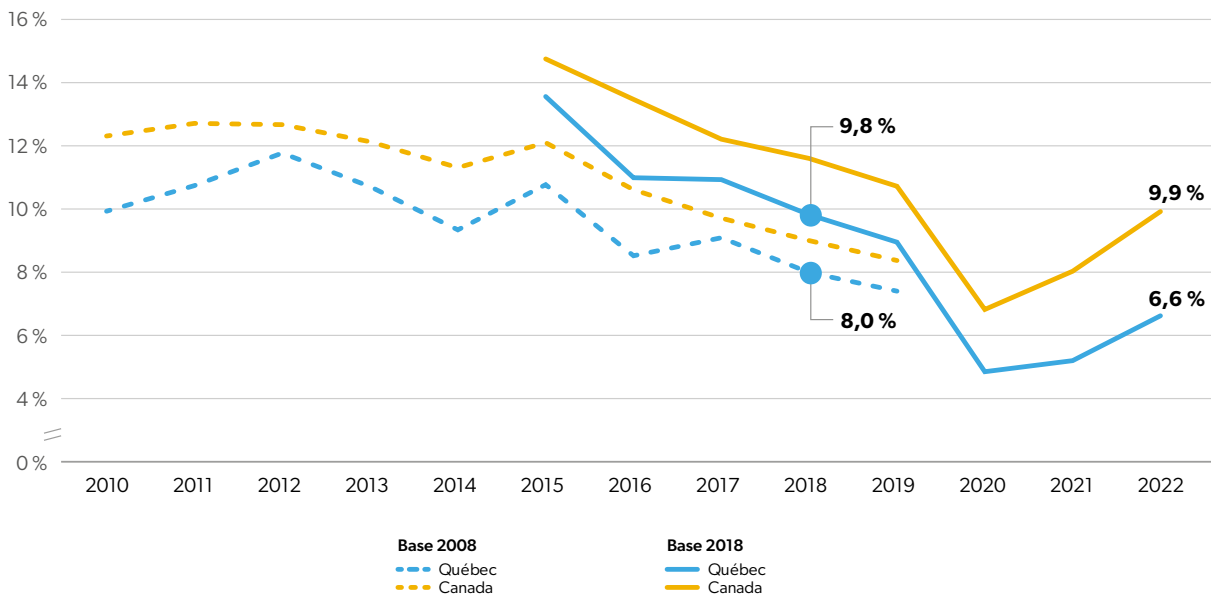
47. Statistique Canada. Tableau 13-10-0789-01 Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés.

L'évolution du faible revenu, de 2010 à 2022

Le taux de faible revenu selon la MPC a chuté dans les dernières années. Il est passé de 13,5 % en 2015 à 8,9 % en 2019, pour descendre à 4,8 % en 2020 et remonter à 6,6 % en 2022. La baisse importante des dernières années va au-delà de la baisse tendancielle; celle-ci est principalement attribuable aux mesures d'urgence mises en place par le gouvernement fédéral dans les premiers mois de la pandémie de COVID-19. Les effets que les fortes hausses de l'inflation des dernières années ont eus sur la pauvreté ne semblent pas encore pleinement saisis.

Le Graphique 7 permet aussi de constater que les tendances de la MPC pour le Québec et le Canada sont similaires, mais que le niveau de la MPC du Québec reste moins élevé.

Graphique 7 - Taux de faible revenu selon la MPC (base 2008 et base 2018) pour 2010-2022 pour le Québec et le Canada



Sources : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (2010-2011, données révisées entre 2010 et 2011 pour faciliter les comparaisons avec la période débutant en 2012) et Enquête canadienne sur le revenu (2012-2021), fichiers maîtres. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, [En ligne]. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/indicateurs-progres-taux-pauvrete-selon-mesure-panier-consommation>. (consulté le 11 juin 2024).

ANNEXE 4 – Mesures liées à la sécurité alimentaire pour la période 2024-2029

BESOINS ALIMENTAIRES DE BASE

- Soutien au Club des petits déjeuners et à La Cantine pour tous (MEQ) – **34,0 M\$**
- Soutien au réseau des Banques alimentaires du Québec (MESS) – **40,0 M\$**
- Bonification du suivi effectué par la Fondation Olo (MSSS) – **3,25 M\$**

ACCÈS AUX ALIMENTS

- Soutien à La Tablée des Chefs (MAPAQ) – **8,0 M\$**
- Amélioration de l’approvisionnement en aide alimentaire (MAPAQ)
- Accès facilité à la viande de gros gibiers victimes de braconnage (MELCCFP)

ACCOMPAGNEMENT

- Amélioration des infrastructures d’entreposage de denrées du réseau des Banques alimentaires du Québec (MAPAQ) – **15,0 M\$**
- Accompagnement des organismes communautaires et de leurs partenaires dans le développement d’une agriculture urbaine avec l’organisme AU/LAB – **1,4 M\$**
- Soutien pour les jardins de solidarité (MESS) – **4,6 M\$**
- Projets visant l’amélioration de l’accès économique aux aliments nutritifs (MSSS) – **30,0 M\$**

GOVERNANCE ET INNOVATION

- Soutien pour des initiatives porteuses en matière de sécurité alimentaire (MESS) – **4,0 M\$**
- Création d’un programme de recherche sur l’insécurité alimentaire (MESS) – **0,5 M\$**
- Mise en place du Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire (MESS)

Bibliographie

- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. Projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [En ligne]. [<https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-112-36-2.html?appelant=MC>] (consulté le 27 mai 2024).
- BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. Bilan-faim Québec 2023 : Statistiques compilées du 1er au 31 mars 2023, p.10, [En ligne]. [https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2023/10/Bilan-Faim-2023_Final.pdf] (consulté le 9 février 2024).
- CHEMINS DE TRANSITION, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET ESPACE POUR LA VIE. Défi territoire : Comment habiter le territoire québécois de façon sobre et résiliente d'ici 2042? Rapport final du Défi territoire, 2023, 99 pages, [En ligne]. [<http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1305867.pdf>] (consulté le 27 mai 2024).
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION. État de situation 2022. Version révisée mars 2024, [En ligne], Québec, Centre d'études sur la pauvreté et l'exclusion, 2024. 128 p. [État de situation 2022 – CEPE : Version révisée mars 2024 (quebec.ca)], [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2022_CEPE.pdf] (consulté le 2 mai 2024).
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2015). Avis sur la mesure de l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre. Gouvernement du Québec, 2015, p.6, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_mesure_CEPE.pdf?1666788067] (consulté le 7 mai 2024).
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION. L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent - Vers des pistes d'indicateurs d'exclusion sociale à partir de l'expérience de personnes en situation de pauvreté, Aline Lechaume avec la collaboration de Dominique Brière, 2014, p. 18, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RC_exclusion_sociale_cepe.pdf] (consulté le 27 mai 2024).
- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION. Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec. Avis au ministre. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2009, 71 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_pauvrete_2009_cepe.pdf] (consulté le 3 mai 2024).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2021). Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles, Québec, Conseil du statut de la femme, 117 p. [Étude – Faciliter l'accès aux produits menstruels : mesures possibles (gouv.qc.ca)], [En ligne]. [<https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/produits-menstruels.pdf>] (consulté le 18 avril 2024).
- DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE. Le milieu communautaire : un partenaire essentiel pour la réduction des inégalités sociales de santé, Montréal, Direction régionale de santé publique (DRSP) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2020, 15 pages, [En ligne]. [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4125374>] (consulté le 2 février 2024).
- FOURNIER, François. La faim justifie des moyens. S'engager à réduire durablement et à prévenir l'insécurité alimentaire des ménages au Québec, Montréal, Observatoire québécois des inégalités, 2022. [La faim justifie des moyens : portrait de l'insécurité alimentaire (observatoiredesinegalites.com)], [En ligne]. [https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/09/La-faim-justifie-des-moyens_compressed.pdf] (consulté le 2 février 2024).
- GODBOUT Luc, Michaël ROBERT-ANGERS et Suzie ST-CERNY (2023), Familles et fiscalité au Québec, édition 2023. Le point après 25 ans de politique familiale, Cahier de recherche 2023-04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 86 pages, [En ligne]. [https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2023/02/cr2023-04_famille-et-fiscalite-2023-F.pdf] (consulté le 1^{er} février 2024).

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Consultation Québec / Consultation publique pour le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 (consultation terminée), [En ligne]. [<https://consultation.quebec.ca/processes/consultationpauvrete/f/161/?locale=fr>] (consulté le 27 mai 2024).
- HURTUBISE, R., ROY, L., TRUDEL, L., ROSE, M.-C. ET PEARSON, A. (2021). Guide de bonnes pratiques en itinérance. CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, [En ligne]. [https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2022/02/Guide-des-bonnes-pratiques_integral_FINAL.pdf] (consulté le 10 mai 2024).
- INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Évaluation de la vulnérabilité régionale aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique (VRAC PARC), [En ligne]. [<https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/vrac-parc>] (consulté le 1^{er} février 2024).
- INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être, Direction de la valorisation scientifique et qualité, mars 2021 Réduire les vulnérabilités et les inégalités sociales : tous ensemble pour la santé et le bien-être (inspq.qc.ca), [En ligne]. [<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2781-reduire-vulnerabilite-inegalites-sociales.pdf>] (consulté le 2 février 2024).
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec : Tout le monde compte. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2022, 374 pages, [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>] (consulté le 1^{er} février 2024).
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Direction de l'analyse et de l'information de gestion, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, janvier 2024, 33 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/documents-administratifs/assistance_soc/STAT_clientele_prog-aide-sociale_novembre-2023_MESS.pdf] (consulté le 1^{er} février 2024).
- MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. Budget 2024-2025, Plan budgétaire : Priorités santé et éducation, Québec, Ministère des Finances, 2024, p.C.30., [En ligne]. [https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2425_PlanBudgetaire.pdf] (consulté le 5 mai 2024).
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Bilan de la mise en œuvre du Programme objectif emploi, Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2020, 52 pages. [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/BI_Objectif_emploi.pdf] (consulté le 29 avril 2024).
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Rapport d'activités 2017-2021 du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 en vertu de l'article 21 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, [Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2022, 56 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-PLA_inclusion-econo-participation-sociale_2017-2023_MESS.pdf] (consulté le 10 mai 2024).
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Résultats des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2013-2021 en vertu de l'article 58 de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2023, 40 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/BI_actions-strat-lutte-pauvrete-exclusion-sociale_2013-2021_MESS.pdf] (consulté le 10 mai 2024).
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2004). Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir, avril 2004, 79 pages.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2010). Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale : le Québec mobilisé contre la pauvreté, juin 2010, 56 pages.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : Un revenu de base pour une société plus juste, Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2017, 81 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PLA_inclusion-economique_2017-2023.pdf] (consulté le 10 mai 2024).

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 : Engagés pour nos collectivités, Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2022, 84 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PL_pagac_2022-2027_MESS.pdf] (consulté le 10 mai 2024).

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS. Des orientations pour une réduction significative et durable de la pauvreté au Québec. Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques pour le plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Montréal, Observatoire québécois des inégalités, 2023, p. 10 et 11, [En ligne]. [https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/08/OQI-Des-orientations-pour-une-reduction-significative-et-durable-de-la-pauvrete-au-Quebec_compressed.pdf] (consulté le 9 février 2024).

OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DES INÉGALITÉS (2023). Synthèse du projet résilience, [En ligne]. [https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2023/08/synthese-resilience2_compressed.pdf] (consulté le 31 janvier 2024).

QUÉBEC. Loi sur le développement durable, LRQ, chapitre D-8.1.1 [En ligne]. D-8.1.1 - Loi sur le développement durable (gouv.qc.ca). [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1.1>] (consulté le 1^{er} février 2024).

QUÉBEC. Loi sur la santé publique, LRQ, chapitre S-2.2 [En ligne]. S-2.2 - Loi sur la santé publique (gouv.qc.ca). [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-2.2>] (consulté le 1^{er} février 2024).

QUÉBEC. Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, LRQ, chapitre E-20.1, [En ligne]. [E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (gouv.qc.ca)]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-20.1>] (consulté le 1^{er} février 2024).

QUÉBEC. Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, LRQ, chapitre L-7, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-7>] (consulté le 1^{er} février 2024).

Revenu Québec. Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles. 2024, [En ligne]. [<https://www.revenuquebec.ca/fr/une-mission-des-actions/vous-aider-a-vous-conformer/service-daide-en-impot-programme-des-benevoles/#:~:text=Le%20Service%20d'aide%20en,recourir%20%C3%A0%20des%20services%20professionnels>] (consulté le 7 mai 2024).

SANTÉ CANADA. Évaluation de la vulnérabilité en matière de santé et de l'adaptation aux changements climatiques : guide de ressources pour passer du savoir à l'action, août 2020, Ottawa, Santé Canada, 2020, 37 pages, [En ligne]. [<https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/healthy-living/healthadapt-report-fra.pdf>] (consulté le 1^{er} février 2024).

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. Pour des initiatives publiques égalitaires pour toutes et tous : de l'ADS vers l'ADS+. Cadre de référence pour les projets pilotes en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) 2022-2027, Québec, Secrétariat à la condition féminine, 2023, 10 pages, [En ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/egalite/Cadre-projets-pilotes-ADS-plus-2022-2027-SCF_01.pdf] (consulté le 25 avril 2024).

- SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT. Rapport sur le marché locatif 2024, Le marché de l'habitation : Canada et régions métropolitaines, [En ligne], Ottawa, Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2024, 146 pages, [En ligne]. [<https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report/rental-market-report-2023-fr.pdf>] (consulté le 1^{er} février 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 18-10-0004-01 : IPC mensuel, non désaisonnalisé, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000401>] (consulté le 22 janvier 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 13-10-0835-01 : Insécurité alimentaire selon certaines caractéristiques démographiques, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1310083501>] (consulté le 21 juin 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 11-10-0135 : Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, Statistique Canada, 2024, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013501>] (consulté le 1^{er} février 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 11-10-0136-01 : Statistiques du faible revenu selon le type de famille économique. Statistique Canada, 2024, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110013601>] (consulté le 6 juin 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 11-10-0093-01 : Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon certaines caractéristiques démographiques. Statistique Canada, 2024, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110009301>] (consulté le 6 juin 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 37-10-0130-01 : Niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe. Statistique Canada, 2024, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710013001>] (consulté le 6 juin 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 13-10-0789-01 : Caractéristiques de santé des aînés de 65 ans et plus, Enquête canadienne sur la santé des aînés. Statistique Canada, 2024, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310078901>] (consulté le 6 juin 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Regards sur la société canadienne. La hausse des prix et ses répercussions sur les plus vulnérables financièrement : un profil des personnes faisant partie du quintile inférieur de revenu familial, Statistique Canada, 2023 février, produit no 75-006-X au catalogue de Statistique Canada. [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2023001/article/00002-fra.pdf?st=mbNMVOMj>] (consulté le 8 février 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Mesure du panier de consommation (MPC). Dictionnaire, Recensement de la population 2021. 13 juillet 2022, [En ligne]. [[Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Mesure du panier de consommation \(MPC\) \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/92-621-x/2021001/article/00002-fra.pdf?st=mbNMVOMj)] (consulté le 3 mai 2024).
- STATISTIQUE CANADA. Mesure de faible revenu avant impôt (MFR-AvI). Dictionnaire, Recensement de la population 2021. 13 juillet 2022, [En ligne]. [[Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Mesure de faible revenu avant impôt \(MFR-AvI\) \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/92-621-x/2021001/article/00002-fra.pdf?st=mbNMVOMj)] (consulté le 3 mai 2024).

